Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 13532 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 31 JUILLET-LUNDI 1er AOUT 1988

Accord sur la dette brésilienne

Avec l'accord conclu, le samedi matin 30 juillet, au sein du Club de Paris, le Brésil est peut-être en train de sortir d'une mauvaise passe. Incapable d'assumer le poids de ses dettes extérieures, il avait, en février 1987, déclaré un moratoire partiel sur les intérêts de ses emprunts à long terme. Déjà mauvaises, les relations qu'il entretenait avec ses créanciers publics et privés étaient devenues exécrables.

En quelques semaines, les choses se sont beaucoup arrangées. Le 21 juin dernier, le Brésil, le pays du tiers-monde le plus endetté (120 milliards de dollars), concluait un accord avec un comité de quatorze banques représentant sept cents créanciers et 61,5 milliards de dollars de dette privée. En cette fin de *juillet, c'est avec ses créanciers* publics qu'un accord vient d'être conclu, qui porte sur 15 milliards de dollars de dette. Chaque fois, le Brésil a obtenu des délais de paiement plus longs et de nouveaux crédits.

***Mais, surtout* — et c'est peut-être là l'essentiel si cette orientation se confirme, — le pays débiteur ne se voit plus imposer par ses créanciers publics et privés des disciplines économiques et financières écrasantes. Ecrasantes, parce que, sous prétexte de dégager des excédents commerciaux, les pays pauvres devaient couper brutalement dans leurs importations, enclenchant un cycle désastreux de croissance faible et de sous-investissement. Les disciplines imposées au Brésil ont été pendant des années plus sévères que celles auxquelles avait été soumise l'Allemagne vaincue de 1920.**

Si l'accord qui vient d'être conclu traduit bien une nouvelle approche, d'autres pays du tiers-monde pourraient à leur tour espérer un sort moins mauvais.

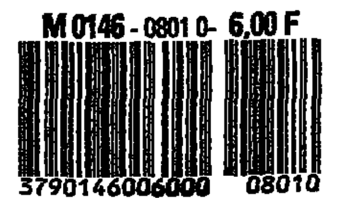
***L'enjeu est capital.* La dette globale des pays en voie de développement atteint 1 200 milliards de dollars, dont 400 pour l'Amérique du Sud et du Centre. La crise des paiements du Mexique survenue en août 1982 développe depuis six ans une logique sans issue. On l'a vu avec l'échec du plan de M. Baker.**

Le plan du secrétaire américain au Trésor, en 1985, avait le mérite de prendre en compte la réalité : les transferts financiers entre les créanciers et les débiteurs sont devenus négatifs depuis 1983, les nouveaux crédits accordés aux pays en voie de développement étant inférieurs à leurs remboursements (capital et intérêts). « Rouvrez les robinets », avait conseillé aux banques M. James Baker, qui ne devait pas être entendu.

A partir du printemps 1987, les banquiers ont montré leur pessimisme en augmentant massivement leurs provisions pour créances douteuses. En même temps se développait un marché secondaire où les dettes des pays pauvres s'échangeaient à des prix très inférieurs à leurs valeurs originelles.

Peut-être le jour viendra-t-il où les pays pauvres pourront racheter leurs dettes. Mais il faudrait d'abord que les nations industrialisées les aident à retrouver les chemins de la croissance et de l'investissement. On ne rembourse pas en s'appauvrissant.

(Lire nos informations page 12.)



L'accélération des réformes en Union soviétique

M. Gorbatchev propose que la terre soit louée à long terme aux paysans

La nouvelle loi électorale votée en novembre

Le comité central du PC soviétique a tenu, le vendredi 29 juillet, une session plénière qui a confirmé le calendrier des réformes politiques décidées au début de ce mois par la conférence nationale du parti. Une nouvelle loi électorale sera votée en novembre, et un nouveau Soviet suprême se réunira en avril prochain. Par ailleurs, le chef du parti a annoncé que les paysans pourraient se voir attribuer des terres en location pour une durée pouvant aller jusqu'à cinquante ans, ce qui pourrait signifier la liquidation non officielle de la collectivisation.

« Le temps presse, il faut tout faire en un an. » Ces propos de M. Gorbatchev rapportés par l'agence Tass confirment que le secrétaire général est décidé à aller vite, et le calendrier de la réforme politique, déjà esquissé à la conférence du parti, est maintenant précisé. Une commission, que le secrétaire général présidera personnellement, va se mettre dès maintenant au travail pour préparer divers textes de loi, notamment un projet de nouvelle loi électorale. Ces textes seront publiés et discutés à partir du début octobre, puis approuvés, en même temps qu'une réforme de la Constitution, par une session du Soviet suprême (dans sa composition actuelle) qui sera convoquée dans la seconde quizaine de novembre.

Parallèlement, se dérouleront dans le parti les assemblées de « comptes rendus et d'élections », autrement dit les réunions par lesquelles les organisations du parti renouvellent ou reconfirment leurs directions (bureaux et secrétaires) après avoir entendu leur rapport d'activité. C'est à partir de là seulement que commencera à s'appliquer la règle des *« deux mandats de cinq ans au maximum »* approuvée par la conférence les apparatchiks déjà en place obtiennent ainsi un sursis puisque les réformateurs plus radicaux, notamment M. Eltsine, avaient souhaité que cette règle commençât à jouer à partir de la précédente élection. Notons encore que la direction suprême, elle, n'est pas soumise à cette procédure des *« comptes rendus-élections »*, qui ne s'applique qu'à la base et jusqu'à l'échelon des régions. La conférence du parti aurait pu être l'occasion d'une réélection du comité central et de son politburo, mais, comme l'on sait, elle n'a rien fait à cet égard.

Les dernières étapes du calendrier porteront sur les élections du Soviet suprême nouvelle manière (mars 1989) et la réunion du « Congrès des députés du peuple » en avril. C'est à ce moment que M. Gorbatchev sera élu président du Soviet suprême, un nouveau poste équivalent à celui d'un chef d'Etat avec des pouvoirs accrus, mais sur lesquels aucune précision n'a été donnée depuis le rapport du chef du parti le 28 juin.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 4.)

POINT DE VUE : *enseignement, communication, culture*

La solidarité des francophones

par Alain Decaux
ministre délégué
chargé de la francophonie

Dans mon courrier, une lettre *sur laquelle, tout à coup,* je m'attarde. Elle vient d'Haïti et fait état d'une déclaration du président de l'une des plus grandes compagnies françaises de cinéma et de télévision : les prochaines productions de la firme seront *tournées en langue originale* anglaise.

Mon correspondant ne se contente pas de s'indigner. La France renonçant selon lui délibérément à la défense d'une langue qui lui est commune avec tant d'autres peuples, il annonce qu'il fera — lui, Haïtien — éduquer ses enfants en anglais. La lettre s'achève ainsi : *« Bonne chance, monsieur le ministre, et adieu ! »*

En quelques lignes, l'un des problèmes essentiels de cette fin de vingtième siècle était posé : celui de la francophonie.

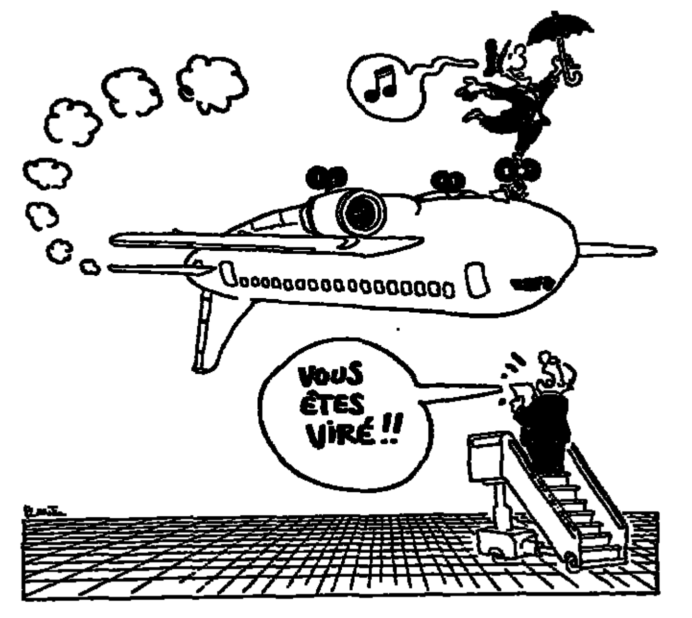
On m'a beaucoup félicité ces derniers temps. Tant d'amitié manifestée me touche, certes, mais les commentaires dont elle est assortie n'ont pas tardé à me convaincre que nos compatriotes n'ont qu'une perception bien vague de ce qu'est la francophonie. Qu'ils sont nombreux ceux que je vais décevoir ! Non, je ne traquerai pas les barbarismes à la télévision. Non, je ne donnerai pas de leçon de beau langage aux animateurs de radio. Non, je ne ferai pas la guerre aux anglicismes insidieusement introduits dans le langage courant par les médias. Je laisserai cette tâche aux organismes dont c'est le rôle : l'Académie française et le Commissariat général de la langue française, quitte à encourager, bien sûr, leur action.

Des félicitations, oui, mais je dois bien convenir que, des centaines de lettres qui s'étalent sur mon bureau, s'élève un long gémissement : la langue française serait en péril, elle se perdrait, sa place ne serait plus que marginale dans le monde alors que si longtemps elle est restée la première.

Une cause perdue, vraiment ? Au temps de Rivarol — Thierry de Beaucé le faisait observer récemment dans un livre excellent (1), — vingt millions d'individus tout au plus parlaient français. Aujourd'hui, cent vingt millions à cent quarante millions de personnes utilisent le français dans le monde. Quarante-cinq Etats, appartenant à cinq continents, en usent dans leurs communications internationales et leur enseignement interne.

(Lire la suite page 7.)

(1) Thierry de Beaucé : *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française* (Gallimard).



Les cent ans de l'hymne révolutionnaire

La gardienne de « l'Internationale »

Il y a cent ans, dans un bistrot de Lille, un ouvrier mettait en musique un poème composé en 1870 par un certain Eugène Pottier, chansonnier de son état, communard de surcroît. « L'Internationale » allait devenir le « tube » mondial de la classe ouvrière. Aujourd'hui, dans un village du Tarn, une vieille dame raconte cette épopée, commencée sous la plume de son grand-père...

LISLE-SUR-TARN
de notre envoyée spéciale

De son grand âge, Marguerite Eckert, la petite-fille d'Eugène Pottier, ne porte qu'un stigmate : elle ne voit presque plus. Mais cette vieille dame de quatre-vingt-cinq ans, au visage large dévoré par d'épaisses lunettes, aux cheveux blancs vigoureux et indociles, a tant et tant feuilleté, classé, répertorié les documents uniques dont elle est légataire que sa mémoire supplée sans défaillance à ses yeux usés.

Dans sa modeste villa fleurie de Lisle-sur-Tarn, un petit village du douzième siècle blotti à une cinquantaine de kilomètres de Toulouse, elle vit, depuis sa retraite, entourée de ses trésors : journaux centenaires, manuscrits inédits, lettres intimes et testament solennel de ce grand-père insurgé permanent, dont l'une des poésies, *l'Internationale*, devenue hymne révolutionnaire, a fait trembler plus d'une génération de bourgeois et frissonner d'espoir bien des militants.

Assise sur son canapé, elle déplie d'une main assurée un numéro de *l'Intransigeant* de 1887, ou du *Journal du peuple*, décrit sans les voir, avec mille précisions, des cartes postales commémorant la tristement fameuse Semaine sanglante, ou des gravures d'époque relatant les événements de la Commune. *« Si c'est pour parler de grand-père, alors venez »*, avait-elle prévenu...

Dans la famille de Marguerite, le socialisme est plus qu'une conviction, c'est un devoir. Enfant, ses ritournelles s'appellent *Jean misère, ce que dit le pain*, ou *la Mort d'un globe*. Ses heures de liberté se partagent entre le patronage socialiste de la Bellevilloise, les visites sur la tombe grand-paternelle au Père-Lachaise et, pendant les vacances, les séjours dans un phalanstère fouriériste en Bretagne.

PASCALE ROBERT-DIARD.

(Lire la suite page 5.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Il y a quarante ans

Le triomphe de Lyssenko

NOUS sommes le 31 juillet 1948. Dans la grande salle du club du ministère de l'agriculture à Moscou, où sont réunis par centaines tout ce que l'Union soviétique compte de biologistes, de généticiens et d'agronomes, bien peu savent pourquoi l'on a jugé bon de convoquer au cœur de l'été une session spéciale de l'académie Lénine des sciences agricoles, la grande institution qui fait pendant, pour les sciences de la terre, à la plus prestigieuse encore Académie des sciences de l'URSS.

Sans doute le président Trofim Lyssenko a-t-il martelé une fois de plus, dans son rapport inaugural, les certitudes du moment sur la science *« bourgeoise »* et la science *« prolétarienne »* et leur application à la biologie : il y a d'un côté les *« théories idéalistes et métaphysiques des valets de l'impérialisme Weismann, Morgan et Mendel »*, qui croient que l'hérédité se transmet par les gènes ; de l'autre, la *« science populaire mitchourinienne »* (du nom d'un jardinier amateur mort en 1935, et dont Lyssenko a fait son héros), qui en tient, elle, pour l'hérédité des caractères acquis.

N'entrons pas ici dans les querelles de spécialistes, d'autant que l'histoire a depuis longtemps tranché en faveur des gènes et que, d'ailleurs, cela est dit à la session. Les généticiens « classiques » sont nombreux dans l'assistance, les plus courageux d'entre eux, comme Iosif Rapoport, Jebrak, Nemchikov, Joukovski, expriment ouvertement leurs doutes sur les théories de Lyssenko.

Mais le coup de théâtre se produit le dernier jour, lorsque Lyssenko commence ainsi son discours de clôture : *« Camarades, dans une note qu'on m'a fait parvenir, on me demande ce que le comité central du parti pense de mon rapport. Je réponds : le comité central a examiné mon rapport et l'a approuvé. »* Bien sûr, nul n'ignore qui se cache derrière ce « comité central » anonyme, mais cela va encore mieux en le disant : *« Gloire au grand ami et au grand coryphée de la science, notre guide et notre éducateur, le camarade Staline ! »* conclut Lyssenko devant les *« applaudissements violents et prolongés »* de la salle, debout.

Les malheurs du fils de Jdanov

Ce qui devait donc être un débat scientifique se termine par un oukaze dont les conséquences sont sinistres et sans équivoque dans les conditions de l'époque. A peine Lyssenko a-t-il fini de parler que trois *« morgano-weismanniens »* redemandent la parole pour annoncer leur ralliement à *« la tendance mitchourienne ayant à sa tête Lyssenko »*. Plus grave, l'Académie des sciences de l'URSS fait elle-même son autocritique quelques jours plus tard et annonce la fermeture de plusieurs instituts et laboratoires. Même l'histoire et la philosophie seront affectées, leurs institutions remaniées et les manuels rectifiés.

On atteint ici un sommet puisque le président de l'Académie des sciences de l'époque, Sergueï Vavilov, n'est autre que le frère de Nikolaï Vavilov, ancien président de l'Académie agricole, dont Lyssenko occupe la place aujourd'hui, après l'avoir fait arrêter en août 1940. Or, huit ans plus tard, les initiés de la communauté scientifique connaissent le sort tragique de cet éminent savant, parfaite illustration des aberrations de la machine de mort stalinienne : le 9 juillet 1941, en pleine invasion allemande, Nicolaï Vavilov a été condamné à mort comme *« espion anglais »*. Cela, sans doute, parce qu'il avait été élu président du congrès international de génétique réuni à Edimbourg en 1939, mais il n'avait pas été autorisé à s'y rendre. Sa peine avait été commuée par la suite, mais il était mort le 26 janvier 1943, probablement assassiné par l'un de ses geôliers.

Après la mort de Vavilov, la session d'août 1948 de l'académie Lénine est le second triomphe de Lyssenko, mais il n'a pas été obtenu sans mal. Sans doute le biologiste charlatan s'est-il attiré les faveurs de Staline dès 1935. Mais l'immédiat après-guerre a été mauvais pour lui : son frère, qui vivait à Kharkov, est passé du côté des Allemands pendant la guerre et s'est enfui à l'Ouest. En 1945, l'académicien anti-lyssenkiste Jebrak a publié un article sur la biologie soviétique dans la revue américaine *Science*. Cela devait lui être reproché par la suite, mais l'article avait reçu le feu vert de deux membres suppléants du Politburo, Voznesenski et Chtcherbakov. Un an plus tard, l'Académie des sciences va jusqu'à créer un « contre-institut » de génétique et de cytologie, pour offrir un refuge aux « morganistes ».

Or Andreï Jdanov, sous-directeur à l'idéologie, n'est pas très favorable à Lyssenko, qu'il critique devant Staline au printemps de 1948. Il y est poussé par son *fils Iouri*, auquel un environnement familial hors pair (Iouri Jdanov est aussi l'un des maris successifs de Svetlana, fille de Staline) vaut de commencer une brillante carrière : promu en 1947 responsable de la science au comité central du parti, il tient le 10 avril de l'année suivante une réunion de propagandistes au cours de laquelle il critique sévèrement Lyssenko et son monopole sur la biologie.

Averti par des rumeurs, ce dernier est présent, mais il n'ose pas se montrer : il entendra le rapport de Iouri Jdanov reproduit par un haut-parleur dans le bureau de son ami Mitine, vice-président de la Société de propagation des connaissances, qui a offert ses locaux à la réunion. Mais, le soir même, Lyssenko écrit une lettre larmoyante à Staline et à Jdanov père. Tout en se plaignant des attaques dont il est l'objet, il offre sa démission.

Bien sûr, la suite va donner tort à Iouri Jdanov : l'un des temps forts de la session d'août de l'académie Lénine sera la publication par la presse d'une autocritique du chef du service de la science au comité central, alléguant son *« manque d'expérience et de maturité »*. Ce qui ne l'empêchera pas de conserver son poste jusqu'en 1953 et d'être nommé ensuite, après une brève disgrâce, recteur de l'université de Rostov-sur-le-Don, un poste qu'il occupe toujours aujourd'hui.

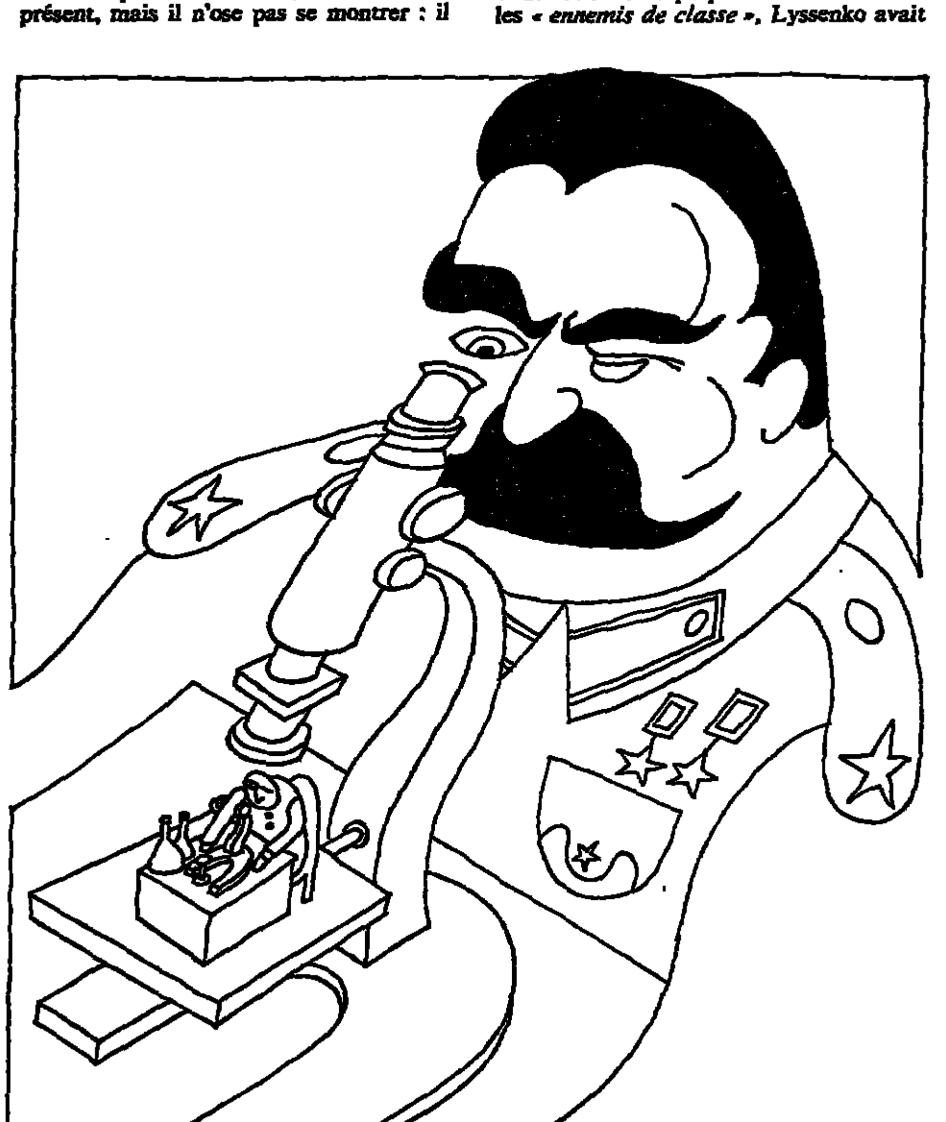
En ce printemps 1948, toutefois, Lyssenko est en danger. Comme Staline tarde à répondre à sa lettre, il adresse le 11 mai au ministre de l'agriculture Benediktov une critique circonstanciée du rapport de Iouri Jdanov et offre à nouveau sa démission. Mais le verdict définitif de Staline ne tombera qu'en juillet : recevant Lyssenko, il lui promet non seulement de sauver son poste, mais d'assurer sa victoire sur ses ennemis. Trois jours avant la session, d'ailleurs, la presse avait annoncé la nomination (et non l'élection) de trente-cinq nouveaux membres de l'académie agricole Lénine, tous des lyssenkistes notoires.

L'attitude ambiguë de « Big Brother »

Ces victoires obtenues à l'arraché et presque sans cesse remises en question (même en 1952, un an avant la mort de Staline, les anti-lyssenkistes trouvaient à s'exprimer à mots couverts dans la *Revue botanique*) ne blanchissent nullement Staline, mais elles montrent les ambiguïtés de son attitude. En présentant la science en général et la biologie en particulier comme un perpétuel combat contre les *« ennemis de classe »*, Lyssenko avait su flatter le manichéisme et la paranoïa du dictateur. Il avait su aussi s'adapter au climat digne du *1984* d'Orwell (paru précisément en 1948) qui caractérisait le stalinisme *« achevé »*. « Big Brother » avait triomphé de tout, même des Allemands, il ne lui restait plus qu'à élever encore un peu plus haut sa statue, qu'à justifier ce titre de *« coryphée de la science »* que Lyssenko fut précisément l'un des premiers à lui conférer. N'allait-il pas, peu après, intervenir dans d'obscures querelles de linguistes ?

Mais tout cela était pour lui plutôt un jeu. Lyssenko garda longtemps sur un coin de table dans son appartement du 33, avenue Lénine (où il mourut dans l'oubli en 1976) son fameux rapport de la session d'août annoté par Staline. Or l'une de ces notes en marge disait : *« Et deux fois deux font quatre, est-ce aussi une invention bourgeoise ? »* Toujours en 1948, Staline avait dit en réponse aux critiques d'Andreï Jdanov : *« Même si Lyssenko exagère en promettant de quintupler le rendement du blé, s'il n'obtient qu'une augmentation de 50 %, ce sera tout à fait suffisant. Il faut continuer pour voir ce qu'il en sortira. »* Autrement dit, et tout en le soutenant, le dictateur ne prenait pas Lyssenko excessivement au sérieux.

Citons un autre signe en ce sens, un peu spécieux il est vrai : si les vrais biologistes furent honteusement persécutés, humiliés et chassés de leurs postes, ils ne furent tout de même pas exécutés. A l'exception de Vavilov, de plusieurs membres de son équipe et du généticien Levit, qui périrent dans les grandes purges d'avant-guerre, on n'a signalé jusqu'à présent qu'une mort consécutive au triomphe de Lyssenko en 1948 : celle du savant Dmitri Sabinine, qui se donna la mort en 1951. Autrement dit, le crime de « lèse-Lyssenko » n'était pas assimilable, aux yeux de Staline, à celui d'opposition, voire de *« cosmopolitisme »*. Il ne valait pas la peine de mort.



L'atome aussi était « bourgeois »

Ce que l'affaire confirme, en tout cas, c'est le profond mépris dans lequel Staline tenait la science agronomique et l'agriculture en général. L'atome, après tout, n'était pas moins bourgeois que le gène, et le combat pour une science exclusivement *« prolétarienne »* aurait pu se traduire par des ravages analogues chez les physiciens. Mais l'un des plus éminents d'entre eux, Kapitsa, qui s'était opposé à plusieurs reprises aux empiétements de Beria, avait fait savoir en haut lieu : *« Si vous touchez aux atomistes, vous n'aurez jamais la bombe. »* Voilà qui avait fait réfléchir Staline. Mais l'agriculture était taillable et corvéable à merci depuis la collectivisation : ses responsables et ses savants n'avaient qu'à obéir aux ordres.

On allait trouver le même travers chez Khrouchtchev, qui, pourtant, fit des efforts plus sérieux que son prédécesseur pour redresser la production. Mais une fois de plus Lyssenko, avec ses promesses de miracle, sut flatter le volontarisme du nouveau chef du parti. Réhabilité formellement en 1958 après une relative disgrâce, réinstallé en 1961 à la tête de l'académie Lénine, le dictateur de la génétique continua d'imposer ses recettes jusqu'à son détrônement final en février 1965.

Pourtant, la « délyssenkisation » n'alla pas sans mal, et, selon plusieurs auteurs, elle n'est toujours pas achevée. Non pas qu'il soit de mise aujourd'hui de défendre les thèses du charlatan de la génétique. Mais celui-ci avait placé trop d'amis en trop d'endroits pour que ceux-ci cèdent leur place facilement : un homme comme Stoletov, qui avait participé à la rédaction du rapport de Lyssenko en 1948, resta ministre de l'éducation jusque dans les années 70 ; Babadjanian, qui apostrophait les adversaires de Lyssenko à la session d'août, dirige encore aujourd'hui l'institut de génétique d'Arménie. Un article publié en janvier de cette année par *Ogoniok* sur l'affaire a suscité une levée de boucliers chez certains savants, qui tinrent à prendre la défense de plusieurs lyssenkistes cités dans l'article.

Argument suprême de ces protestataires : l'auteur d'*Ogoniok*, Valeri Soifer, venait d'obtenir un visa d'émigration pour Israël, il serait *« lié aux milieux dissidents ou antisoviétiques étrangers »*. Il faut croire qu'il y a toujours quelque part, comme en 1948, une *« science bourgeoise »* et une *« science prolétarienne »*...

MICHEL TATU.

★ Outre l'article de Valeri Soifer cité ici (voir les numéros 2 et 12 d'*Ogoniok* pour 1988), on lira utilement le livre de Denis Buican : *Lyssenko et le lyssenkisme*, dans la collection « Que sais-je ? » des Presses universitaires de France (1988), et *l'Affaire Lyssenko*, de Joël et Dan Kotek, éditions Complexe, 1986, pour ne citer que les ouvrages les plus récents.

La guerre du Golfe et les perspectives de cessez-le-feu

Ebauche de compromis à l'ONU

Un compromis semble s'ébaucher dans les négociations de paix entre l'Iran *et l'Irak, menées par le* secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, après trois jours d'impasse, l'Iran *ayant indiqué qu'il* accepterait des négociations directes dès lors que les trois premières phases du plan de paix *seraient* mises en œuvre. M. Perez de Cuellar a toutefois indiqué vendredi soir 29 juillet que cette formule n'était toujours pas suffisante pour le ministre des affaires étrangères irakien, M. Tarek Aziz.

Il semble cependant que les choses commencent à bouger puisque M. Tarek Aziz, qui boudait les négociations depuis deux jours en insistant sur le principe de l'ouverture de pourparlers « *face à face* » avec son homologue iranien Ali Akbar Velayati, a eu un entretien de plus d'une heure avec M. Perez de Cuellar. Il n'a fait aucune déclaration à sa sortie. M. Velayati avait eu, juste auparavant, son quatrième entretien en quatre jours avec le chef de l'ONU. C'est en sortant qu'il a déclaré que son pays « *pourrait envisager positivement, à un niveau acceptable, des négociations face à face après l'annonce de l'établissement du cessez-le-feu, du retrait des forces des deux parties sur les frontières internationalement reconnues et les échanges de prisonniers de guerre* ». Ces éléments constituent les trois premières phases du plan de paix de l'ONU contenu dans la résolution 598. La quatrième prévoit l'ouverture formelle des négociations de paix sur tous les points du contentieux irako-iranien.

Selon des sources informées, l'Arabie saoudite, principal soutien financier de l'effort de guerre irakien, jouerait un rôle considérable dans les coulisses pour faciliter le déblocage des discussions. L'ambassadeur saoudien à Washington, le prince Bandar Ibn Sultan, s'est rendu vendredi à New-York où il a rencontré M. Tarek Aziz ainsi que M. Perez de Cuellar.

Ce dernier a indiqué qu'il pensait à s'entretenir à nouveau samedi avec MM. Veyalati et Aziz. Vendredi, il a remis aux deux ministres des propositions supplémentaires sur le calendrier d'application de la résolution 598, objet de cette première phase de pourparlers.

M. Perez de Cuellar a toutefois souligné que, contrairement à ce qu'avait indiqué M. Veyalati, ses propositions n'étaient pas définitives. « *Il s'agit de nouvelles idées qui sont toujours en discussion* », a-t-il dit. Le ministre iranien les avait présentées comme le plan final du secrétaire général en ajoutant qu'il y avait apporté des premiers commentaires « *généralement positifs* », en attendant de pouvoir fournir samedi « *la réponse détaillée* » de son gouvernement.

L'utilisation d'armes chimiques

Parallèlement, les Nations unies publieront lundi les résultats de l'enquête sur l'usage d'armes chimiques dans le conflit Iran-Irak, menée le mois dernier par un groupe d'experts désignés par M. Perez de Cuellar. Ce dernier a formellement démenti, vendredi, que la publication de ce rapport ait été intentionnellement retardée à la suite de pressions de l'Irak, qui y serait à nouveau mis en cause (*le Monde* du 30 juillet). M. Perez de Cuellar a expliqué les délais en rappelant que ce rapport de cinquante-cinq pages devait être traduit dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, français, espagnol, arabe, russe, chinois).

La mission d'enquête s'était rendue tant en Iran qu'en Irak, à la demande des deux pays, qui s'étaient mutuellement accusés d'utiliser des armes chimiques. Le ministre irakien des affaires étrangères avait pour la première fois admis le mois dernier que son pays utilisait de telles armes, dont l'usage est pourtant interdit par la convention de Genève de 1925, mais en affirmant que Bagdad ne faisait ainsi que répliquer à des attaques iraniennes aux armes chimiques. Le rapport sera soumis aux membres du Conseil de sécurité, qui auront à se prononcer. Dans le passé, ils ont condamné à maintes reprises de tels agissements. Ils sont allés un peu plus loin en mai dernier en appelant dans une résolution (612) tous les Etats membres de l'ONU à établir des contrôles stricts sur l'exportation vers les belligérants de substances susceptibles d'entrer dans la composition d'armes chimiques.

Missions techniques

Selon des sources informées à Genève, l'usage d'armes chimiques *dans la guerre Iran-Irak aurait*, depuis 1980, fait 40 000 victimes dont 10 000 morts.

Par ailleurs, la mission technique de l'ONU chargée d'étudier sur le terrain les modalités d'un cessez-le-feu est arrivée, vendredi, à Bagdad, après avoir passé trois jours en Iran. Une autre mission technique, chargée d'examiner le sort des prisonniers de guerre, est attendue à Bagdad ce week-end après avoir enquêté depuis le début de la semaine dans les camps de prisonniers en Iran. Les travaux de cette mission, qui avait été envoyée à la suite de plaintes des deux parties, serviront aussi, indique-t-on à l'ONU, à préparer le terrain pour les échanges et le rapatriement de prisonniers de guerre.

Sur le front, l'Iran a affirmé, vendredi, que ses troupes poursuivaient leur contre-offensive dans le centre-ouest du pays, marchant sur la ville de Sar-Pol-Zahab, après avoir reconquis Islamabad-Gharb, Karand et nettoyé les abords de Guilan-Gharb. Selon Téhéran, des combats violents ont opposé, vendredi, les Gardiens de la révolution iraniens (pasdarans) aux forces irakiennes appuyées par l'Armée de libération nationale iranienne (ALNI), branche militaire du mouvement d'opposition au régime de Téhéran, les Moudjahidines du peuple. Les combats ont fait 4 500 tués et des milliers de blessés parmi les forces irakiennes et celles de l'ALNI, selon un communiqué du commandement général des forces iraniennes.

S'il se confirme que les forces iraniennes marchaient sur la ville de Guilan-Gharb, située à une vingtaine de kilomètres de la frontière, elles auraient progressé en quelques heures de près de 80 km. L'Irak, qui a annoncé, il y a trois jours, le début du retrait de ses troupes du centre-ouest iranien, a maintenu le silence vendredi jusqu'en fin d'après-midi sur la situation militaire dans cette région.

En revanche, les Moudjahidines du peuple ont fait état du début du retrait de leurs combattants des régions de l'ouest de l'Iran. Les forces de l'ALNI ont « *commencé à regagner leurs bases* » en Irak après avoir occupé, pendant soixante-douze heures, Islamabad-Gharb et Karand, selon un communiqué du mouvement, *diffusé vendredi* à Bagdad. Evoquant vendredi cette opération, l'homme fort de Téhéran, M. Hachemi Rafsandjani, a souligné que les Moudjahidines, qu'il a qualifiés de « *cancer de la Révolution islamique* », ont « *mobilisé toutes leurs forces* » dans les combats. Ils ont été « *détruits* », selon lui, par la contre-offensive iranienne baptisée « *Mersad* » (embuscade). – (*AFP*.)

● **Mise au point.** – Dans une synthèse de dépêches d'agence consacrée à l'affaire de l'Airbus iranien abattu le mois dernier par le croiseur américain *Vincennes* (*le Monde* du 8 juillet), nous faisions état de la collecte entreprise par les habitants de la ville de Vincennes, dans l'Indiana, pour ériger un monument au croiseur américain. Cette information prête à confusion, car en réalité Vincennes, ville historique qui a acquis sa célébrité durant la guerre d'Indépendance, a déjà donné son nom à quatre navires de guerre. Et c'est en mémoire des marins tués à leur bord que la ville avait entrepris d'ériger un monument, et non pour honorer l'équipage du croiseur responsable de la destruction de l'Airbus iranien.

COLOMBIE : malgré l'absence du gouvernement et de la guérilla

Le « dialogue national » pour la paix a réuni une quarantaine de représentants

BOGOTA
de notre envoyé spécial

Il manquait les principaux acteurs, le gouvernement et la guérilla, *mais le « dialogue national »* a commencé en Colombie. Une quarantaine de personnes se sont réunies, vendredi 29 juillet, dans un bâtiment religieux de Bogota pour chercher une issue aux diverses formes de violence qui ensanglantent le pays. Il y avait des évêques, des représentants de partis, de syndicats, d'associations patronales, de mouvements civiques et des droits de l'homme. Et celui par qui le dialogue est arrivé : Alvaro Gomez Hurtado, leader du Parti conservateur, séquestré pendant près de deux mois par le mouvement de guérilla M 19 et relâché le 20 juillet, après des négociations incluant cette rencontre qui n'est que le début d'un long processus devant mener – s'il réussit – à la paix.

Chacun espérait sans trop y croire que le gouvernement du président libéral Virgilio Barco participerait à ce premier dialogue et qu'il autoriserait les chefs de la guérilla à venir physiquement présenter leurs propositions. Deux jours avant la réunion, un double refus est venu du palais présidentiel. Le 29 juillet, le gouvernement s'est contenté d'envoyer un message. Les mouvements insurrectionnels ont également adressé le leur. Le M 19 (mouvement du 19 avril) a tourné l'interdiction grâce à une cassette vidéo qui a permis aux participants de voir sur *un écran de télévision* Antonio Navarro, l'un des chefs de l'organisation, expliquer dans quelles conditions lui et les siens pourraient renoncer aux armes. Les anciens présidents de la République, invités à la réunion, se sont, eux, poliment abstenus.

Un exemple de fermeté

Le gouvernement justifie son refus de participation en disant que le dialogue a été imposé par la force et qu'il ne peut, sans manquer à ses devoirs constitutionnels, y céder. Il affirme, en outre, que la guérilla ne peut être *un interlocuteur privilégié* pour négocier les réformes politiques et sociales menant à la pacification désirée. « *Ce n'est pas avec elle que nous pouvons discuter un projet de société*, dit Rafael Pardo, « conseiller pour la paix » du président Barco, *il y a des institutions pour cela : le Parlement, les partis. Nous vivons en démocratie.* »

Bel exemple de fermeté qui serait plus crédible aux yeux des principaux initiateurs du dialogue si la même résolution était manifestée face aux acteurs anonymes – mais facilement repérables – de ce que les Colombiens appellent la « *guerra sucia* » (la guerre sale), qui se traduit tous les jours par l'assassinat de paysans, de syndicalistes, de militants d'organisations populaires, de juges, d'élus municipaux, sans que les assassins soient jamais retrouvés.

En tout cas, beaucoup de participants à la réunion du 29 juillet ont condamné l'absence gouvernementale. L'un des plus convaincants à cet égard a été Alvaro Gomez Hurtado, qui déplore l'indifférence officielle devant les massacres et parle « *d'absence politique* ». L'ancien leader du camp ultra, qui préconisait la répression contre les guérilleros, a *confirmé* sa spectaculaire conversion en disant qu'il s'était convaincu, au contact de ses ravisseurs, *que ceux-ci voulaient* vraiment la paix.

Il a même eu cette formule : « *Ils veulent revenir en Colombie* » – une façon d'expliquer (les guérilleros n'ayant pas quitté le territoire national) que ceux-ci veulent réintégrer la vie nationale.

L'arbitre de la rencontre

*L'évêque de Pereira, Mgr Castril*lon, président de la (CELAM) Conférence épiscopale latino-américaine a été l'arbitre de la rencontre où l'on remarquait, au côté d'un ancien militant du M 19, la masse sombre hiératique de l'archevêque de Medellin, le cardinal Lopez Trujillo, chef de file de l'Eglise conservatrice en Amérique du Sud. Chacun, dans cette première phase, a expliqué sa position. Le ton a été parfois celui d'une réunion électorale. C'est ainsi qu'un leader syndicaliste a *dénoncé comme* fauteur de guerre l'endettement extérieur et préconisé le blocage des prix pour ramener la paix... Le leader de l'Union patriotique, Bernardo Jaramillo, a presque justifié par ses outrances les prudences gouvernementales devant ce dialogue national. Président d'une coalition d'obédience communiste qui sert de bras politique au principal mouvement de guérilla, la Force armée révolutionnaire de Colombie (FARC). M. Jaramillo a demandé la fin des opérations militaires *sans proposer*, en contrepartie, la désactivation de la guérilla, et il a exigé ni plus ni *moins le limogeage* du chef d'état-major de l'armée.

« *Génocide planifié* », « *campagne d'extermination* » : tels sont les autres noms donnés à cette « sale guerre » *qui ne peut finir*, de l'avis général, sans un démontage des groupes paramilitaires et sans un nettoyage au sein des forces armées. Le 22 août se mettra en place une commission de conciliation nationale qui aura trente jours pour aboutir à un projet. D'ici là, un groupe de travail s'efforcera d'établir le contact entre le gouvernement et les mouvements de guérilla.

CHARLES VANHECKE.

CORRESPONDANCE

Qui parle au nom de l'OLP ?

A la suite de l'article d'André Fontaine, intitulé Un temps pour la paix ?, *publié dans nos éditions du 21 juillet, M. Amishav, attaché de presse à l'ambassade d'Israël, nous a adressé la lettre suivante :*

« ...Oui, il serait vraiment temps que dans le camp palestinien on mette fin à la politique du double langage et que se fasse entendre la voix des réalistes et des pragmatiques. Le document d'Abou Sharif auquel vous faites allusion dans votre article, est jusqu'à ce jour certes l'œuvre d'un proche d'Arafat, mais n'a pas été « endossé » officiellement par celui-ci. Farouk Kadoumi a ordonné aux représentations de l'OLP à l'étranger de s'abstenir de le diffuser. Qui donc, dans ces conditions, parle au nom de l'OLP ? Abou Sharif ou Kadoumi ? Ou Abou Abbas, le « héros » de l'*Achille-Lauro*, source d'inspiration pour les tueurs du *City-of-Poros* ?

» L'OLP s'est fait en près d'un quart de siècle d'existence deux spécialités : *manier avec habileté* le double langage (modération en langues étrangères, jusqu'au-boutisme en arabe) et saboter par le terrorisme toute possibilité de faire progresser la recherche d'une paix au Moyen-Orient. Ses premières victimes ont été les Palestiniens eux-mêmes.

» C'est peu dire, pourtant, qu'en Israël nous suivons avec une extrême *attention tout développement* inter-palestinien qui annoncerait une approche pragmatique et sensée du conflit. L'OLP s'est discréditée par sa charte (dont Bassam Abou Charif ne souffle mot) et par ses méthodes. On demande donc leadership palestinien responsable pour négociation de paix au Proche-Orient ; il y a urgence... ».

Le Conseil de sécurité condamne l'enlèvement d'un officier américain, six mois après sa disparition au Liban

Le Conseil de sécurité de l'ONU a *adopté, vendredi 29 juillet, à l'unani*mité une résolution condamnant l'enlèvement, en février dernier, du colonel américain William Higgins, commandant d'un détachement d'observateurs de l'ONU au Sud libanais, et réclamant sa libération. Le texte demande aussi à tous les pays *membres de l'ONU d'user de leur* influence, « *par tous les moyens* », pour faciliter sa libération. La résolution était présentée par les six membres du Conseil de sécurité fournissant des contingents à cette force d'observateurs de l'ONU (ONUST), dont les Etats-Unis et l'URSS. Mercredi, M. Perez de Cuellar *était intervenu* après du ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, pour demander que l'Iran use de son influence pour obtenir la libération de cet officier supérieur des Nations unies.

A Beyrouth, le Conseil supérieur chiite, la plus haute instance de cette communauté au Liban, a appelé, vendredi, à la libération le plus rapide*ment possible des otages* étrangers détenus au Liban. Dans un communiqué, ce Conseil réclame « *la libération des otages étrangers* » détenus au Liban, et demande « *à toutes les parties concernées de réagir favorablement et rapidement aux efforts déployés en vue de leur élargissement et leur retour parmi les leurs* ». Au moins quinze étrangers – neuf Américains, trois Britanniques, un Italien, un Allemand de la RFA, un Indien – sont portés disparus au Liban. Neuf autres étrangers – cinq Belges et quatre Français, dont trois enfants – se trouvent aux mains du groupe terroriste palestinien d'Abou Nidal. Il s'agit des passagers du *Silco*, enlevés en pleine mer en novembre dernier, et dont leurs ravisseurs affirment qu'ils sont des « *espions* » à la solde d'Israël. – (*AFP*.)

Asie

SRI-LANKA : Le premier anniversaire de l'accord de paix

Un jour comme les autres...

Douze assassinats, quatre autobus incendiés, le couvre-feu décrété pour quarante-huit heures dans le sud de l'île. Le vendredi 29 juillet a été, en *somme, un jour* comme les autres à Sri-Lanka, dévasté par plusieurs années de guerre. Pourtant, il y a un an, *jour pour jour, New-Delhi* et Colombo avaient signé un accord aux termes duquel l'armée indienne allait dépêcher sur l'île une force d'interposition pour y ramener la paix.

Cinquante-deux mille soldats indiens sont toujours sur place, dans *le Nord et l'Est, pour* y combattre les séparatistes tamouls des LTTE – les *Tigres* de l'Eelam – dont les guérillas survivent. *La force indienne* compte déjà près de six cents morts dans ses rangs. Mais cette « force de paix » ne parvient pas à *faire* régner l'ordre. Jeudi encore, quatorze fermiers cinghalais ont été achevés à coups de hache par des séparatistes tamouls dans le nord-est de Sri-Lanka.

Non seulement l'accord indo-sri-lankais n'a pas permis de restaurer l'ordre *dans les zones septentrionales* où est concentrée la population tamoule, mais il se heurte à l'hostilité d'extrémistes cinghalais, *notamment* du JVP – Front de libération du peuple, – *qui a recours*, dans le Sud, au terrorisme et a déjà assassiné deux cents personnes, pour la plupart des partisans du président sri-lankais, M. Julius Jayewardene.

Ce dernier a, cependant, tenté d'appliquer l'accord et de calmer le jeu. *Des élections locales et* partielles ont déjà eu lieu, mais il souhaite toujours qu'un scrutin législatif intervienne avant *l'élection* présidentielle, prévue entre le 15 décembre et le 15 janvier. Il reste que, tant que la guérilla tamoule ne sera pas désarmée, les élections provinciales dans le Nord et l'Est ne pourront avoir lieu et que l'armée indienne devra demeurer sur place.

L'Inde, en intervenant à Sri-Lanka, entendait remplir son ambition de « parrain » d'un sous-continent fort mouvementé. Sur le moment, en s'accordant avec M. Jayewardene, M. Rajiv Gandhi semblait avoir remporté un succès. Mais il espérait notamment que les troupes indiennes pourraient quitter l'île progressivement. C'est le *contraire qui s'est produit. Le* contingent militaire indien a dû être renforcé et, pourtant, la guerre *continue de fournir son lot quotidien* de victimes. Sans qu'on en voie encore la fin.

J.-C. POMONTI.

● **BIRMANIE : arrestations.** – Dix opposants, dont le général en retraite Aung Gyi (*le Monde* du 21 juillet) et le correspondant d'une agence de presse étrangère ont été interpellés dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 juillet à Rangoun. D'autre part, pour la première fois depuis l'accession au pouvoir du général Sein Lwin, quelque deux *cents* étudiants ont manifesté, jeudi, à la pagode Swedagon de Rangoun. Aucune intervention des forces de *l'ordre n'a été rapportée.* – (*AP, Reuter.*)

● **CAMBODGE : Sihanouk et la réunion de Bogor.** – Avant de quitter Djakarta, *vendredi 29 juillet*, pour Bangkok, Pékin et Pyongyang, le prince Sihanouk a estimé qu'il pouvait parvenir à un « *rapprochement* » avec M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, qu'il doit ravoir en France en octobre. Le prince a lancé un appel à l'unité des Cambodgiens contre les Khmers rouges et indiqué qu'il « *continait de demander* » l'envoi d'un force internationale de paix au Cambodge en cas de règlement, en dépit du fait qu'il avait « *évité* » de mentionner cette exigence dans son dernier plan de paix afin de présenter un « *programme minimum* ». Enfin, tout en déclarant que les Chinois, qui appuient les Khmers rouges, étaient de « *bons amis* », il a ajouté : « *l'intérêt national du Cambodge n'est pas le même que celui de la Chine* ». – (*AFP*.)

● **SINGAPOUR : M. Lee Kwan Yew pourrait devenir président.** – Le vice-premier ministre, M. Goh Chok Tong, successeur probable du premier ministre, M. Lee Kwan Yew, a annoncé, vendredi 29 juillet au Parlement, que la fonction présidentielle, essentiellement honorifique, deviendrait éligible, ce qui permettrait à M. Lee, en accédant à cette fonction, de garder la haute main sur la gestion des affaires. La succession au poste de premier ministre devrait avoir lieu en septembre, lorsque M. Lee, qui a dirigé le gouvernement de Singapour pendant vingt-neuf ans, atteindra l'âge de soixante-cinq ans. Le premier ministre a souvent émis le souhait de devenir président à cette date. – (*UPI*.)

AFGHANISTAN

Une journaliste norvégienne tuée par l'explosion d'une mine

Peshawar (*AFP*). – Une journaliste norvégienne et douze résistants ont été tués le 20 juillet par l'explosion d'une mine dans l'est de l'Afghanistan, a-t-on appris de sources humanitaires, vendredi à Peshawar (Pakistan). Astrid Morken, une journaliste inépendante âgée de quarante-trois ans, était *venue au Pakistan pour* travailler pendant deux mois avec le Comité norvégien d'aide à l'Afghanistan et *faire un reportage en tant que* journaliste à l'intérieur de l'Afghanistan.

« *Il devait être midi lorsque la camionnette qui transportait dix-sept moudjahidins et la journaliste a sauté sur une mine sur une route de la province du Paktia* » (est de l'Afghanistan), a déclaré vendredi à l'AFP un *responsable du* Comité norvégien à Peshawar. Astrid Morken et douze moudjahidins afghans – dont un traducteur du Comité norvégien – ont été tués sur le coup. Plusieurs autres ont été blessés, dont le Dr Ibrahim Mohammed, un des commandants du Hezb-i-islami (*Hekmatyar*) *dans la province du* Paktia. Astrid Morken, mère de deux enfants, avait déjà effectué un voyage à l'intérieur de l'Afghanistan, précise-t-on de bonnes sources.

PÉROU : défenseur d'un guérillero

Un avocat est assassiné par un escadron de la mort

Lima. – Le Commandement démocratique Rodrigo Franco a revendiqué, vendredi 29 juillet, l'assassinat de l'avocat péruvien Manuel Febres Flores, dont le corps mutilé a été retrouvé dans une banlieue de Lima. Agé de trente-sept ans, l'avocat avait défendu Osman Morote Barrionuevo, soupçonné par le gouvernement d'être le numéro deux de l'organisation de guérilla Sentier lumineux. Faute de preuve, Osman Morote avait été acquitté il y a neuf jours par un tribunal civil.

Dans les communiqués adressés aux journaux, l'organisation – jusqu'ici inconnue – qui a revendiqué le meurtre menace d'assassiner deux « *subversifs* » pour chaque policier tué par les rebelles. Le Commandement démocratique Rodrigo Franco, qui a pris le nom d'un jeune responsable du ministère de l'agriculture assassiné l'année dernière par la guérilla à proximité de Lima, constitue une nouveauté au Pérou.

Les escadrons de la mort, groupes paramilitaires anticommunistes, y étaient jusqu'ici absents, à la différence de nombre de pays d'Amérique latine, où ils font régner la terreur. – (*Reuter*).

Afrique

TUNISIE : le congrès du parti gouvernemental

Le président Ben Ali souligne la nécessité du pluralisme politique

TUNIS
de nos envoyés spéciaux

Le président Ben Ali a ouvert le congrès du Rassemblement constitutionnel démocratique, le vendredi 29 juillet, par un discours qui contenait un hommage nuancé à M. Bourguiba, suscitant des applaudissements plutôt timides dans une assemblée qui ne savait visiblement pas comment réagir devant ce sujet tabou : *« Nous sommes fiers de l'apport de l'ex-président Habib Bourguiba au mouvement national. Je veux parler notamment du caractère populaire imprimé à ce mouvement par cet homme auquel a échu l'honneur d'être le premier président de la République tunisienne. Il ne saurait être question de nier les services qu'il a rendus au pays (...). En tout état de cause, c'est à l'histoire et aux historiens qu'il appartient de juger ses œuvres. »*

Le chef de l'Etat a annoncé la création d'un institut de l'histoire du mouvement national, qui comportera un musée et lancera un *« programme de recherche sur l'histoire de notre pays »*. L'écriture de l'histoire de la lutte pour l'indépendance était, jusqu'en novembre 1987, la tâche exclusive de M. Mohammed Sayah, ancien directeur du parti, plusieurs fois ministre, qui avait ses entrées au palais de Carthage pour la réalisation de cette œuvre en plusieurs volumes publiée par la maison d'édition de l'ancien Parti socialiste destourien. Admirateur inconditionnel du Combattant suprême, il se comportait en hagiographe plutôt qu'en historien. Sans nier le rôle historique du *« Père de la nation »*, beaucoup de Tunisiens estiment que le moment est venu de rappeler qu'il ne fut pas le seul acteur de l'épopée nationaliste.

Le nouvel institut sera notamment ouvert à des universitaires, nous a précisé le ministre de l'information, M. Laarif. Dans le même ordre d'idées, une commission est actuellement à l'œuvre au ministère de la culture pour que des rues ou des lieux publics soient rebaptisés. Les nouveaux noms retenus devront rappeler que l'histoire de la Tunisie n'a pas commencé à la naissance de M. Bourguiba.

En présence des dirigeants des trois formations d'opposition légales (le Mouvement des démocrates socialistes, le Parti communiste et le Parti de l'unité populaire), qui — ouverture oblige — étaient invités au congrès et ont même prononcé une allocution, le président Ben Ali s'est livré à une sévère critique du parti gouvernemental pendant les dernières années du bourguibisme : *« Dans le cercle restreint des hautes sphères du pouvoir, la personnalisation a supplanté la direction collégiale (...). Entre le discours politique d'orientation et l'information officiels et les données du réel, les disparités n'ont cessé de s'accroître (...). Le parti est devenu un instrument d'assujettissement et de consécration des états de fait. »*

Eux-mêmes invités à s'adapter à un nouvel état de fait, les délégués ont écouté la semonce avec des mines diverses. Il y avait parmi eux des jeunes, mais aussi des anciens qui, il y a deux ans, lors du dernier congrès, applaudissaient M. Bourguiba. Excluant toute idée de *« replâtrage »*, M. Ben Ali a appelé chacun à *« un jugement désormais conscient, critique et responsable »*.

Ce parti au comportement peu glorieux ces dernières années, le chef de l'Etat sait bien qu'il demeure un organe de transmission indispensable entre le pouvoir et la population. Il a, apparemment, confiance en sa capacité à s'amender, mais il n'a pas hésité à lui faire violence. Selon les statuts, le congrès désigne le comité central. Les marchandages auxquels donnait lieu ce choix étaient même un des aspects essentiels de ces assises plénières, du moins quand M. Bourguiba n'imposait pas lui-même ses préférés. En raison du caractère *« exceptionnel »* de la situation et pour *« rétablir des équilibres régionaux »*, M. Ben Ali a nommé lui-même cent vingt-deux des deux cents membres du nouveau comité central, les soixante-dix-huit autres étant élus directement par les instances régionales.

S'il compte manifestement s'appuyer sur le Rassemblement constitutionnel démocratique, M. Ben Ali a souligné que celui-ci devait cesser d'occuper une situation de quasi-monopole dans la vie nationale. *« Le pluralisme ne relève plus simplement du domaine du possible, mais*, a-t-il dit, *il est devenu un impératif dicté par le degré de maturité atteint par le peuple tunisien, ainsi que par l'intérêt supérieur du pays. Le pluralisme est aujourd'hui un droit et un acquis qu'il faut nécessairement consacrer au niveau des rouages de l'Etat et de ses lois. »*

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE et MICHEL DEURÉ.

COTE-D'IVOIRE

La mort de Raymond Borremans

Raymond Borremans, auteur d'un grand dictionnaire encyclopédique de la Côte-d'Ivoire, est mort vendredi 22 juillet à Grand-Bassam, ancienne capitale du pays où il résidait. Les Nouvelles Editions africaines d'Abidjan avaient racheté en 1985 le considérable fichier rassemblé par Raymond Borremans et ont publié à ce jour les trois premiers des six volumes de son dictionnaire. Une fondation qui porte le nom de Borremans avait été créée à Grand-Bassam pour exploiter et enrichir le fonds documentaire constitué en près de soixante années de travail. (*Le Monde* avait publié un portrait de celui que l'on avait surnommé le Vieux Pêcheur, dans l'édition datée 4-5 août 1985.)

AFRIQUE DU SUD : pour « des raisons de sécurité »

« Cry Freedom » a été finalement interdit d'écran

JOHANNESBURG
De notre correspondant

Le gouvernement sud-africain a interdit, le vendredi 29 juillet, la projection du film *Cry Freedom*, le violent pamphlet anti-apartheid de Sir Richard Attenborough déjà projeté dans le reste du monde. Quelques heures seulement après que la censure officielle lui avait pourtant donné le feu vert et alors que deux explosions et deux alertes à la bombe marquaient la sortie de ce film en Afrique du Sud, le ministère de la justice l'a interdit en invoquant la loi sur la sécurité intérieure. *Cry Freedom* a, cependant, duré l'espace de deux séances et des milliers de personnes, Noirs et Blancs confondus, ont réussi à le voir dans plus d'une trentaine de salles de cinéma avant que la police s'empare des bobines incriminées, qui seront restituées à la société distributrice.

Le film de Sir Richard raconte la mort du dirigeant nationaliste noir Steve Biko, figure de proue du mouvement Conscience noire qui inspire le Congrès panafricain (PAC, organisation rivale de l'ANC). Biko est décédé en 1977 des suites de blessures subies lors d'un interrogatoire policier (1). Mais, *Cry Freedom* relate aussi les péripéties de la prise de conscience politique et du départ pour l'exil d'un journaliste blanc, ami de Biko, Donald Woods, qui est d'ailleurs l'auteur du scénario.

De nombreux militants du PAC ont, à maintes reprises, critiqué la conception même de ce film, qui fait, selon eux, une part trop belle à ce journaliste blanc. Le mouvement Conscience noire, qui prône la négritude, se méfie de tout concours blanc dans la « lutte pour la libération ».

Vendredi matin, l'organe de censure appelé « conseil d'appel des publications », avait annoncé qu'il autorisait la distribution de *Cry Freedom* sans la moindre coupure et avec, pour seule restriction, l'interdiction de le montrer aux jeunes de moins de dix-neuf ans. Ce conseil, que le ministre de la justice avait saisi au début de la semaine, entérinait ainsi une première décision favorable datant de novembre dernier. Le verdict du conseil : le film d'Attenborough *« ne met en danger ni les relations inter-raciales, ni la sécurité de l'Etat »*.

Mais l'Etat a clairement fait savoir qu'il était d'un avis contraire. Vendredi soir, le ministre de l'information, M. Stoffel Van der Merwe, a déclaré au journal télévisé que son gouvernement avait, *« dans le domaine de l'ordre public et de la sécurité et dans le cadre de l'état d'urgence, une responsabilité qui transcende celle du conseil d'appel »*.

« Le gouvernement est d'avis, a-t-il dit, *que la projection de ce film risquait d'attiser des sentiments néfastes pour les relations inter-raciales et pourrait même conduire à des actes de violence, comme le prouvent les attentats à la bombe qui se sont produits aujourd'hui. De plus, les forces de l'ordre sont dépeintes de façon si négative que leur image publique s'en trouverait gravement affectée »*. Puis M. Van der Merwe en est venu au principal reproche fait à *Cry freedom*, film de *« propagande crue »*, a-t-il dit, dans lequel tous les militants radicaux noirs sont des *« bons »*, par oppositions aux Blancs, qui sont des *« méchants »*.

(Interim.)

(1) Voir la chronique de Patrice Claude dans *le Monde* du 24 mars 1988.

● **ZAIRE : nouveau conseiller économique à la présidence.** — Le président Mobutu a choisi, vendredi 29 juillet, un économiste, M. Bonza Nzombo, comme principal conseiller et a nommé deux nouveaux ministres à des postes-clés, M. Kalongo Mbikay (ministère des transports et des communications) et M. Nda-Nghie Mpia (ministère des mines et de l'énergie). — *(Reuter.)*

● **Moratoire pour les dettes de la PANA.** — Le conseil intergouvernemental de l'Agence panafricaine d'information (PANA) a accordé un moratoire de cinq ans aux quarante et un pays membres (sur quarante-neuf) qui ne sont pas à jour dans leurs contributions. Les arriérés cumulés depuis 1979 — 11,5 millions de dollars — constituent plus de la moitié des contributions totales depuis cette date, ce qui place l'agence dans une situation financière critique. — *(AFP, Reuter.)*

● **BÉNIN : remaniement ministériel.** — M. Mathieu Kérékou, chef de l'Etat, a procédé, le vendredi 29 juillet, à un remaniement du Conseil exécutif national et du Comité permanent (gouvernement). Cinq ministres ont quitté le gouvernement, notamment pour incompétence dans la gestion économique. Cette décision, qui pourrait être liée aux négociations en cours avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, s'accompagne de projets de restructuration économique. — *(AFP, Reuter.)*

Diplomatie

Les nominations à la Commission de Bruxelles

Mme Thatcher a désigné le deuxième représentant britannique

Un ancien secrétaire d'Etat travailliste, M. Brice Millan, a été nommé vendredi 29 juillet par le premier ministre britannique, Mme Thatcher, pour occuper le deuxième poste de commissaire européen *réservé* à la Grande-Bretagne. Il entrera en fonction le 1er janvier prochain, en même temps que le conservateur Leon Brittan, ancien secrétaire au commerce et à l'industrie, nommé le 22 juillet dernier.

Le remplacement des deux commissaires britanniques actuels, le conservateur lord Cockfield et le travailliste Clinton Davis, qui achèvent tous deux leur premier mandat de quatre ans, a suscité de nombreuses critiques, non seulement à Bruxelles, où ils s'étaient parfaitement intégrés dans l'équipe de M. Jacques Delors, mais également en Grande-Bretagne. L'ancien premier ministre conservateur Edward Heath avait dénoncé le *« scandale »* du remplacement de lord Cockfield, *« fonctionnaire magnifique »*, et le Parti travailliste, qui souhaitait maintenir M. Davis, avait protesté contre la *décision du premier ministre*. Il est de tradition en Grande-Bretagne que le second commissaire soit nommé sur proposition du parti d'opposition.

Membre du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale, M. Millan, à défaut d'être une figure très connue du public britannique, passe pour un politicien chevronné et solide. Agé de soixante et un ans, député de Glasgow depuis 1959, *il a occupé de nombreux* postes ministériels sous les gouvernements Wilson et Callaghan, à la défense et surtout aux affaires écossaises, dont il fut secrétaire d'Etat. Situé à l'aile droite du parti travailliste, il a fait partie, après l'arrivée au pouvoir de Mme Thatcher et jusqu'en 1983, du cabinet fantôme travailliste.

Bien qu'il se soit initialement opposé aux termes de l'adhésion britannique à la CEE et ait appelé à voter non au référendum de 1975, il passe aujourd'hui pour un pragmatique. A l'annonce de sa nomination, il a indiqué qu'il partageait les vues de son parti, à savoir qu'il y a maintenant quinze ans que la Grande-Bretagne appartient à la Communauté et qu'il n'y avait pas de raisons réalistes pour un retrait. Il a souligné qu'il souhaitait une Communauté prenant en compte les impératifs de justice sociale pour tous, spécialement à la lumière du grand marché de 1992.

Mme Vasso Papandréou première femme commissaire européen

ATHÈNES
de notre envoyé spécial

Première femme désignée par un gouvernement au poste de commissaire européen, elle sera peut-être la seule à faire partie de *l'exécutif* de la CEE *qui entamera* son mandat de quatre ans le 1er janvier 1989. Mme Vasso Papandréou, secrétaire d'Etat grecque au commerce, remplacera l'année prochaine M. Grigoris Varfis, chargé des « fonds structurels » (aide sociale et régionale octroyée par le budget européen).

Inconnue hors de ses frontières, Mme Papandréou jouit en Grèce d'une solide réputation de gestionnaire depuis son premier portefeuille ministériel de secrétaire d'Etat à l'industrie et à la recherche. Elle a déjà fait une excellente impression à M. Jacques Delors, son futur président, avec lequel elle s'est entretenue dès sa désignation à Bruxelles par le gouvernement d'Athènes.

Quel rôle et surtout quel poids pourrait avoir cette jeune femme de quarante-trois ans, représentant de surcroît un petit pays de la Communauté, face aux seize autres commissaires qui, pour la plupart, seront reconduits dans leurs fonctions actuelles ? Mme Papandréou a pour elle d'être une bonne économiste formée à l'université anglaise.

Et derrière son regard sombre et sévère — une manière de se protéger ? — se cache surtout la militante qui a côtoyé de très près les difficultés du terrain politique. Un des fondateurs du PASOK — elle a été l'un des trois membres du secrétariat exécutif du bureau politique du parti, — Mme Vasso Papandréou a toujours eu la confiance de son homonyme, le premier ministre.

Pas question pour elle de donner la moindre indication sur les sujets qu'elle souhaiterait traiter même si M. Pangalos, le ministre chargé des affaires européennes, réclame pour le futur commissaire grec *« un bon dossier et une vice-présidence »*. Mme Papandréou ne veut en rien gêner M. Delors dans la répartition, toujours difficile, des portefeuilles, et surtout ne pas empiéter sur les prérogatives des plus hautes instances du gouvernement et du PASOK.

En attendant, elle constitue son cabinet avec, comme à son habitude, le souci de s'entourer de collaborateurs compétents. En outre, afin d'accroître sa *« compétitivité »* avant d'affronter le Berlimont, le bâtiment qui abrite la Commission, Mme Papandréou apprend le français...

M. S.

Europe

L'accélération des réformes en Union soviétique

M. Gorbatchev propose que la terre soit louée à long terme aux paysans

(Suite de la première page.)

Une des nouveautés annoncées vendredi est que ce congrès des députés élira aussi un premier vice-président du Soviet suprême (et l'on peut se demander si ce poste ne devrait pas revenir en bonne logique au numéro deux du parti — actuellement M. Ligatchev, — le chef du gouvernement et d'autres importantes figures de l'Etat comme le président de la Cour suprême.

Pour le reste, M. Gorbatchev a confirmé les principales dispositions retenues par la conférence sur les procédures électorales : multiplicité des candidatures, candidats plus nombreux que les sièges à pourvoir, abolition du système des quotas qui obligeait les assemblées locales à compter un pourcentage imposé d'agriculteurs, d'ouvriers de choc, etc.

Il est vrai que cette dernière règle sera corrigée par l'inclusion d'un « paquet » de députés envoyés par le parti, les diverses organisations et associations : le secrétaire général a suggéré d'étendre aux soviets locaux ce système des députés « parachutés », qu'il n'avait préconisé à l'origine que pour le Soviet suprême de l'URSS. De toute manière, a-t-il ajouté, les responsables du parti devront se préparer à tenir les nouvelles élections dans des conditions bien différentes de celles du passé. Ils devront le faire en outre avec un appareil réduit : une résolution spéciale, votée vendredi mais non encore publiée, prévoit une restructuration dans ce secteur aussi.

Passant en revue les autres questions, c'est à propos de l'agriculture que M. Gorbatchev a fait la suggestion la plus originale. On ne peut se contenter, a-t-il dit, de faire passer les fermes collectives (kolkhozes et sovkhozes) au régime de l'autonomie comptable et de l'autofinancement il faut leur donner *« un second souffle »* en généralisant le système de la sous-traitance et surtout l'attribution des terres en location, qui doit être élargi et étendu dans le temps. Les baux sur les terres doivent être *« de longue durée, disons de vingt-cinq ou trente ans, voire de cinquante ans »*, a dit le secrétaire général.

Jusqu'à présent, il avait bien été question d'accorder des terres en location à des *« brigades »* ou exploitations familiales, mais à petite échelle et pour une durée limitée à deux ou trois ans. La correction apportée par M. Gorbatchev change donc beaucoup de choses. Si un tel système est généralisé, il pourrait aboutir à un démantèlement de fait des kolkhozes, ceux-ci ne gardant plus qu'un rôle de coordination administrative et commerciale, tandis que la terre serait effectivement cultivée par des paysans individuels ou par des coopératives réellement autonomes. C'est un peu comme cela qu'on s'y est pris en Chine pour démanteler les communes populaires, et l'on sait que l'exemple chinois a été étudié de près par M. Gorbatchev et son équipe.

Un discours « centriste »

La réforme se poursuit donc, même si, sur le plan politique, les choses vont beaucoup plus lentement que ne le souhaitaient à la fin du mois dernier les « perestroïkistes » les plus radicaux. Pas plus que la récente conférence, le plénum de vendredi n'a apporté le moindre changement à la composition des organes dirigeants. La direction garde dans ses rangs MM. Gromyko et Solomentsev, critiqués nommément il y a un mois ; il est significatif également que le premier orateur du plénum de vendredi ait été M. Chtcherbitski, l'homme qui a présidé aux destinées de l'Ukraine pendant toutes les *« années de stagnation »* et qui conserve encore son poste aujourd'hui.

Le Politburo n'a d'ailleurs même pas « restructuré » sa politique d'information : les communiqués de ses sessions, tout aussi sibyllins que par le passé, se terminent par la même phrase rituelle annonçant que *« diverses questions de politique intérieure et extérieure »* ont été discutées...

Autre signe du prudent centrisme que doit s'imposer en maints domaines le secrétaire général : ses attaques désormais rituelles — et renouvelées vendredi — tant contre les *« forces de freinage »* que contre *« les slogans pseudo-révolutionnaires, les exigences maximalistes et les tentatives utopiques de tout restructurer d'un seul coup »*.

Il ne s'agit pas seulement du « fusible à usages multiples » qu'est M. Eltsine. Précisément, cette semaine, la *Pravda* avait sévèrement tapé sur les doigts de M. Iouri Afanasiev, le très radical directeur de l'Institut des archives de Moscou, un homme qui avait pourtant été élu délégué à la conférence à l'insistance de M. Gorbatchev. Pourtant, M. Afanasiev posait les bonnes questions dans un article que publiait le même jour, avec sa réplique, le quotidien du parti : oui ou non, le régime que nous avons construit peut-il s'appeler socialiste (et M. Afanasiev n'hésitait pas à répondre : non) ? *Oui ou non y a-t-il au sommet du parti* des forces hostiles à la « perestroïka » qu'il faudrait écarter pour aller de l'avant ? Faute d'une réponse claire sur ces deux points, il est à redouter, comme l'écrivait l'historien, que l'on doive en rester longtemps à des *« demi-vérités »*, donc à des *« demi-réformes »*.

MICHEL TATU.

● **BELGIQUE : le premier conscrit en jupon de l'armée belge.** — L'armée belge vient d'accueillir, bon gré mal gré, son premier conscrit en jupon : alors que bon nombre de jeunes gens cherchent à échapper au service national, Yannick Sablon, vingt ans, s'est portée candidate pour effectuer douze mois sous les drapeaux. S'il s'agit de la première « conscrite », l'armée belge compte déjà 3 394 volontaires de carrière féminins, contre 170 en 1975, date des premiers recrutements de femmes. — *(AFP.)*

ONU : les Etats-Unis sont décidés à payer une partie de leurs arriérés

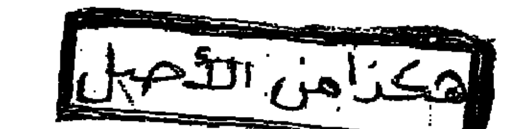
Les Etats-Unis espèrent payer avant la fin de l'année 188 millions de dollars sur les 530 millions de dollars d'arriérés qu'ils doivent à l'ONU afin d'éviter que l'organisation ne se retrouve sans argent à un moment où elle pourrait en avoir besoin pour maintenir la paix dans le Golfe, a déclaré, vendredi 29 juillet, l'ambassadeur américain aux Nations unies, M. Vernon Walters.

M. Walters a estimé le coût initial d'une force de maintien de la paix des Nations unies dans le Golfe entre 15 millions et 20 millions de dollars, ajoutant que l'ONU pourrait avoir besoin de 1,5 milliard de dollars par an pour le maintien de la paix si des progrès sont effectués sur d'autres questions internationales comme celles de l'Afghanistan, de l'Angola, de la Namibie et du Cambodge.

Ces questions, a-t-il ajouté, *« sont importantes pour les intérêts des Etats-Unis, et il est vraisemblable que l'ONU y sera impliquée de manière significative »*.

Washington n'a pas payé l'intégralité de ses contributions à l'organisation internationale depuis trois ans, en partie pour des raisons de contraintes budgétaires, mais surtout pour des raisons politiques. Le président Ronald Reagan avait affirmé, en recevant le 15 juillet dernier à la Maison Blanche le secrétaire général de l'organisation, M. Javier Perez de Cuellar, que les Etats-Unis désiraient des réformes supplémentaires de la part de l'ONU. M. Perez de Cuellar s'était déclaré déçu par l'attitude américaine et avait souligné que, sans une contribution des Etats-Unis, les Nations unies pourraient avoir à fermer leurs portes à l'automne. — *(AFP.)*

● **Tournée prochaine de Mme Edwige Avice en Amérique latine.** — Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, effectuera du 3 au 15 août prochain une tournée en Amérique latine, et notamment en Equateur où elle représentera le président de la République aux cérémonies d'investiture du président Rodrigo Borja, élu en mai dernier. Elle sera accompagnée par une délégation comprenant des industriels, et se rendra en Colombie, au Pérou, en Equateur et au Venezuela.



Cent ans après sa mise en musique dans un estaminet de Lille

« L'Internationale » reste le « tube » incontesté des chorales ouvrières

Au nom de tous *« les damnés de la terre »*, le maire socialiste de Lille, M. Pierre Mauroy, vient d'annoncer la réalisation d'un monument commémoratif de la mise en musique, dans un estaminet de sa ville, il y a cent ans — très exactement le 23 juillet 1888 — de *l'Internationale*, l'hymne célèbre de la classe ouvrière, qui demeure le « tube » le plus prisé des chorales de gauche et d'extrême gauche, surtout lors des manifestations publiques.

Soulignant l'importance de cet anniversaire, l'ancien premier ministre s'est refusé à entonner *« C'est la lutte finale »* devant les micros, mais il a tenu à affirmer que *« si les paroles »* de ce chant révolutionnaire *« ont vieilli »*, la musique *« reste entraînante »*, ajoutant que, *« contrairement à d'autres socialistes »*, il connaissait *« par cœur »* le texte...

Cette commémoration, en tout cas, méritait bien un rappel.

L'histoire de l'*Internationale* releva longtemps de la légende : Eugène Pottier, son auteur, l'aurait écrite sous la Commune, en pleine « Semaine sanglante » — celle du 22 au 28 mai 1871, — caché dans une mansarde. En réalité, le poème original fut rédigé au lendemain du 4 septembre 1870, date de la capitulation de Napoléon III à Sedan face aux armées prussiennes et de la proclamation de la République. Son texte a été plusieurs fois remanié. On en connaît deux versions.

Eugène Pottier était alors dessinateur sur étoffe dans son propre atelier, après avoir touché à divers métiers. Membre dès la première heure de l'Association internationale des travailleurs — la première « Internationale » ouvrière — il se passionnait pour les chansons populaires et avait même fondé une Fédération des artistes. Elu représentant des Communards du deuxième arrondissement de Paris, il participa à l'insurrection, et la répression versaillaise lui inspira d'autres poèmes, notamment *le Mur des fédérés* et *Elle n'est pas morte*.

Condamné à mort par contumace en 1871, exilé en Grande-Bretagne puis aux Etats-Unis, Eugène Pottier ne revint à Paris, amoindri, qu'après l'amnistie de 1880.

Ce chansonnier socialiste, le plus connu du dix-neuvième siècle, ne fit toutefois qu'une seule publication de ses œuvres : un cahier de *Chants révolutionnaires* publié en 1887 par un poète roubaisien, Joseph de Nadaud ; et c'est dans ce recueil que l'on découvrit pour la première fois *l'Internationale*. Elle n'était pas encore chantée.

Eugène Pottier mourut d'ailleurs quelques mois plus tard, le 6 novembre 1887, à l'hôpital Lariboisière. Plusieurs milliers de personnes suivirent son cercueil jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, malgré de violentes charges policières. Ce n'est qu'un an plus tard, à Lille, que son poème fut mis en musique.

Centre de l'industrie minière et textile, berceau du Parti ouvrier français (POF) créé par Jules Guesde en 1882, Lille était déjà riche en symboles. Et c'est là, au 21 de la rue de la Vignette, que résonnèrent pour la première fois les accents de l'*Internationale* entonnée par la « Lyre des travailleurs », la chorale du POF, au cours d'une sortie organisée par le syndicat des marchands de journaux, le 23 juillet 1888.

Une percée irréversible

La composition musicale était l'œuvre de Pierre Degeyter, un ouvrier des usines de Fives qui en avait reçu commande du responsable de la section du Nord du POF, Gustave Delory, futur maire de Lille. Celui-ci avait été séduit par le poème méconnu d'Eugène Pottier, et il souhaitait en faire l'hymne de son parti au moment où se préparait le congrès qui allait aboutir à la création de la deuxième Internationale le 21 juillet 1889. Pierre Degeyter ne fut guère remercié de sa contribution au patrimoine musical et historique de la France. Licencié, il fut inscrit sur les « listes noires » du patronat.

Peine perdue. Dès le premier Congrès général des organisations socialistes françaises, tenu salle Jary à Paris, les différentes branches du mouvement ouvrier se reconnurent dans cet hymne révolutionnaire. La percée de ce « tube » prolétarien fut alors irréversible, jusqu'à son intronisation suprême, d'abord par le congrès international de Copenhague en septembre 1910, ensuite par son accession à la notoriété planétaire quand il devint l'hymne officiel soviétique, de 1917 à 1941, et celui de l'Internationale communiste. Avant de continuer sa carrière comme une « rengaine » universelle...

S. Z.

Une rencontre avec la petite-fille d'Eugène Pottier

(Suite de la première page.)

Au pensionnat d'« *éducation intégrale, laïque et anticléricale pour jeunes filles* » de Montreuil, elle apprend à respecter ceux qui furent « *les amis de la famille* » : Louise Michel, Jean-Baptiste Clément, le journaliste Victor Noir, Auguste Blanqui et à haïr les curés — « *vous savez, ils ont fait tellement de mal au peuple...* ». Et ouvrant une des chemises de méchant carton, ternies, cornées par les ans et les consultations fiévreuses, elle exhibe fièrement la photo du monument dédié au chevalier de la Barre, « *supplicié en 1776, à Abbeville, parce qu'il avait refusé de saluer la procession* ».

Une gravure de Blanqui sur son lit de mort lui arrache un soupir de vraie compassion : « *Ah ! celui-là, combien d'années de prison il a fait pour ses idées socialistes !* » Les comptes-rendus, dans la presse conservatrice, de l'enterrement de son grand-père — qui avait donné lieu à de sérieux affrontements dans les rues de Paris entre ouvriers et forces de l'ordre — la soulèvent encore d'indignation.

« *Vous voyez la gamine, à droite de la photo, à côté de René Viviani ? C'est moi, j'avais cinq ans.* » Ce jour-là, le 1er mai 1908, on avait, en effet, hissé la petite-fille d'Eugène Pottier jusqu'au ministre socialiste du travail, et, face à une foule d'ouvriers silencieux levant gravement le poing, elle avait entonné *l'Internationale*.

Adolescente, elle accompagne son père aux réunions du parti, puis s'inscrit après la première guerre mondiale aux Jeunesses socialistes. Son mari, un ingénieur de l'Ecole centrale qui l'emmène vivre en Tunisie, doit rapidement abdiquer ses idées modérées. « *Il était loin d'être socialiste au début. Mais il l'est devenu, et même syndicaliste CGT et franc-maçon !* », lance-t-elle avec un brin de satisfaction.

A Gafour, où ils sont installés, Marguerite crée, en 1936, la première section socialiste. Plus tard, à Tunis, elle devient la secrétaire des Femmes socialistes et est élue député suppléant au grand conseil.

Son fils unique, âgé de soixante et un ans, vote à gauche bien sûr, tout comme ses deux petits-fils. Et on imagine sans mal que l'inverse serait, aux yeux de la gardienne du culte communard, un crime de lèse-aïeul impardonnable...

Sur les pages de garde du grand album qui recèle les œuvres complètes du grand-père, Marguerite a soigneusement collé les cartes de ses nombreux visiteurs. On trouve pêle-mêle celles de Michel Rocard, Pierre Mauroy, du premier secrétaire de l'ambassade d'URSS, d'un journaliste des *Izvestia* et une invitation à Berlin-Est pour le centième anniversaire de l'Internationale, qui se fêtait le 18 juin dernier.

A cause de sa trop faible vue, Marguerite a dû renoncer au voyage. Sans trop de regret. Car, au soir de sa vie, elle sait qu'elle a vécu l'essentiel. C'était en 1970. Participant à un jeu radiophonique qui offrait un voyage à Moscou, Marguerite avait été sélectionnée pour sa réponse à la question : « *Pourquoi souhaiteriez-vous être à Moscou le 1er mai ?* » Déclinant sa généalogie, elle avait déclaré : « *Je veux entendre chanter* l'Internationale *en russe sur la place Rouge !* »

A Moscou, comme à Leningrad, on réserva à la descendante d'Eugène Pottier un accueil triomphal. Quand, à bord du cuirassé *Aurora*, on lui présenta le livre d'or, Marguerite jeta un regard avide sur les illustres paraphes qui avaient précédé le sien : « *Vous vous rendez compte, j'ai signé juste en dessous de Ho-Chi-Minh !* »

L'Union soviétique, dont *l'Internationale* fut, jusqu'en 1941, l'hymne national, ne lui a pourtant jamais versé un kopeck de droits d'auteur. Cédés fictivement au début du siècle par la grand-mère de Marguerite à sa mère contre la somme de 500 francs de l'époque, ces droits lui rapportent aujourd'hui entre 1 000 et 2 000 francs par trimestre. Ils s'éteindront en... 1992 !

PASCALE ROBERT-DIARD.



Eugène Pottier

L'union musicale de la gauche

M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, la qualifie de *« chant de ralliement de la classe ouvrière et de tous ceux qui participent au combat socialiste »*. Pour lui, elle reste un *« patrimoine »*. Même si elle *« préconise le changement radical,* l'internationale dit-il, *s'est inscrite dans le processus historique de conquête des droits »*. Selon lui, à sa manière, le PS *« réalise ses transformations »* en passant *« du cri de la révolte à la responsabilité politique »*.

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, affirme qu'il s'agit d'un *« chant de lutte »*, d'une *« chose immortelle »*, d'une *« chose française »*, dont il se sent *« fier »* quand il l'entend chanter en chinois ou en russe. S'il juge certaines paroles un peu fortes, comme *« l'appel à la désertion et la grève des armées »*, le poème ne lui semble *« pas caduc »*, en tout cas *« pas contradictoire avec la transformation sociale de la société par la voie démocratique »*, préconisée par le PC. M. Lajoinie ajoute que ce sont *« les forces exploiteuses qui tirent avec des fusils »* en se référant explicitement au récent conflit de l'imprimerie Didier.

En revanche M. Pierre Allemand, président du syndicat des musiciens CGT, de formation classique, est plus dubitatif : *« Ce n'est pas de la grande musique, le thème du couplet est mouvant et gauche. »* Il ne porte *« pas de jugement musical très positif »* et avoue ne pas bien connaître les paroles...

La première version du poème

La première version de *l'Internationale*, qui date de 1870, est la suivante (1) :

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain
L'Internationale
Sera le genre humain.

Debout ! l'âme du prolétaire !
Travailleurs, groupons-nous enfin.
Debout ! les damnés de la terre !
Debout ! les forçats de la faim !
Pour vaincre la misère et l'ombre
Foule esclave, debout ! Debout !
C'est nous le droit, c'est nous le nombre :
Nous qui n'étions rien, soyons tout.

Il n'est pas de sauveur suprême :
Ni Dieu, ni césar, ni tribun.
Travailleurs sauvons-nous nous-mêmes :
Travaillons au Salut Commun.
Pour que les voleurs rendent gorge,
Pour tirer l'esprit du cachot,
Allumons notre grande forge !
Battons le fer quand il est chaud !

Les rois nous soûlaient de fumée.
Paix entre nous ! guerre aux tyrans !
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air ! et rompons les rangs !
Bandit, prince, exploiteur ou prêtre
Qui vit de l'homme est un criminel ;
Notre ennemi c'est notre maître :
Voilà le mot d'ordre éternel.

L'engrenage encor va nous tordre :
Le Capital est triomphant ;
La mitrailleuse fait de l'ordre
En hachant la femme et l'enfant.
L'Usure folle en ses colères,
Sur nos cadavres calcinés,
Soudée à la grève des Salaires
La grève des assassinés.

Ouvriers, paysans, nous sommes
Le grand parti des travailleurs:
La terre n'appartient qu'aux hommes.
L'oisif ira loger ailleurs.
C'est de nos chairs qu'ils se repaissent !
Si les corbeaux , si les vautours,
Un de ces matins disparaissent...
La terre tournera toujours.

Qu'enfin le passé s'engloutisse !
Qu'un genre humain transfiguré
Sous le ciel clair de la Justice
Mûrisse avec l'épi doré !
Ne crains plus les nids de chenilles
Qui gâtaient l'arbre et ses produits.
Travail étends sur nos familles
Tes rameaux tout rouges de fruits.

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain
L'Internationale
Sera le genre humain.

(1) Extraits de *l'Internationale 1888-1988*, Jacques Estager, Georges Bossi, Messidor, *Editions sociales*, Paris 1988.

Le développement de l'outre-mer

21,8 millions de crédits pour les TOM

Le comité restreint du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) a décidé, le vendredi 29 juillet, de répartir le solde des crédits disponibles pour 1988, soit 21,8 millions de francs.

Trois dotations ont été retenues à destination des territoires d'outre-mer :

— 10,35 millions de francs pour la Nouvelle-Calédonie, afin de développer l'équipement communal (notamment par la création de liaisons inter-îles) et de favoriser les activités productrices (aquaculture, distillation de santal).

— 10,46 millions de francs pour la Polynésie française afin de poursuivre l'équipement des communes ; améliorer les conditions de vie dans les archipels ; assurer une meilleure connaissance et une meilleure protection de l'environnement agricole.

— 1 million de francs pour Wallis-et-Futuna destinés à la création de deux relais FM, ce qui permettra de diffuser en modulation de fréquence sur l'ensemble de Futuna.

● **M. Queyranne : tractations.** — Le porte-parole du Parti socialiste, M. Jean-Jack Queyranne, a déclaré, vendredi 29 juillet, à propos du sommet RPR-UDF de la veille : *« De cette rencontre rien n'a filtré sur les rapports entre le RPR et l'UDF d'une part, et le Front national, d'autre part. Ce silence gêné a-t-il valeur d'approbation sur les accords passés avec le parti d'extrême droite de M. Le Pen, comme cela s'est fait à Marseille et, plus récemmment, dans les régions, lors de l'élection des présidents en Champagne-Ardenne et en Aquitaine ? On ne nous fera pas croire que la question des désistements avec les candidats du Front national n'a pas été évoquée. »*

Nominations

M. Jean-Dominique Comolli directeur du cabinet de M. Michel Charasse

M. Jean-Dominique Comolli vient d'être nommé directeur du cabinet de M. Michel Charasse, ministre chargé du budget.

M. Comolli sera assisté de M. Philippe Martin, chef de cabinet ; MM. Philippe Calavia, Hervé Le Floc'h-Louboutin, François Muller, conseillers techniques (tous trois communs aux cabinets de MM. Bérégovoy et Charasse) ; MM. Philippe Girardot, Guillaume Pepy, Jean-Louis Ripault, Jean Niay, Mme Colette Horel, tous cinq également conseillers techniques ; MM. Jean-Luc Amiot, Dominique Ancelin, Roland Charbonnier, Jean Nicolas, chargés de mission ; Mme Annick Lepetit, attachée de presse ; Mme Anne-Marie Monot, chef du secrétariat particulier.

M. Georges Abadie, préfet, conseiller d'État en service extraordinaire, sera, hors hiérarchie, chargé de mission auprès du ministre.

[Né le 25 avril 1948 à Bougie (Algérie), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, administrateur civil, M. Jean-Dominique Comolli a notamment été chargé de mission au cabinet du premier ministre, M. Pierre Mauroy, en 1984, puis auprès de M. Laurent Fabius, jusqu'en 1986, avant d'être chargé, en mai 1986, de la troisième sous-direction de la direction du budget. Dans le premier gouvernement de M. Rocard, il était directeur adjoint du cabinet du ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy.]

M. Jean-François Guthmann directeur du cabinet de Mme Véronique Néiertz

M. Jean-François Guthmann vient d'être nommé directeur du cabinet de Mme Véronique Néiertz, secrétaire d'Etat chargée de la consommation.

[Né le 3 juillet 1949 à Nice, licencié en droit des affaires, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, administrateur civil, M. Jean-François Guthmann a dirigé de 1984 à 1986 le cabinet de M. Jean-Marie Bockel, alors secrétaire d'Etat, puis ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme avant de devenir chargé de mission auprès du directeur du Trésor de 1986 à 1988.]

M. Guthmann sera assisté de MM. Jean-Louis Bancel, nommé chef de cabinet, Mme Irène Carbonnier, MM. Didier Hüe, Jean-Paul Maitrias, Jean-Yves Martin, tous quatre conseillers techniques, Mme Anne-Marie Lasry, attachée de presse, et Mme Danièle Linay, attachée parlementaire.

M. Philippe Wahl directeur du cabinet de M. Tony Dreyfus

M. Philippe Wahl vient d'être nommé directeur du cabinet de M. Tony Dreyfus, secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé d'exercer les attributions de M. Rocard en matière d'économie sociale.

[Né le 11 mars 1956 à Sarralbe (Moselle), M. Philippe Wahl est diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA. Il a commencé sa carrière en 1984 comme auditeur au Conseil d'Etat avant de devenir en 1985 co-rapporteur général du rapport au premier ministre sur l'informatisation des collectivités locales, puis, en 1986, chargé de mission auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), et en 1987, maître des requêtes au Conseil d'Etat.]

M. Wahl sera assisté de MM. Marc-Olivier Baruch, administrateur civil, nommé conseiller technique chargé des questions administratives, budgétaires et financières ; Gilles Bardou, sous-préfet, nommé conseiller technique chargé des questions internationales ; Mme Scarlett Courvoisier, nommée conseiller technique chargé des relations avec le Parlement et des relations avec les mouvements d'économie sociale ; Mme Anne-Marie Helleisen, sous-préfet, nommée chef de cabinet.

● **Au cabinet de M. Stoléru.** — M. Jean Marimbert, chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat chargé du Plan, M. Lionel Stoléru, dirigera, en fait, le cabinet de celui-ci.

[Né le 10 mars 1956 à Rabat (Maroc), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, M. Jean Marimbert, maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1986, a été notamment secrétaire général de la commission des sondages puis co-rapporteur du conseil de la concurrence, avec M. Bernard Spitz, sur le secteur de la publicité, avant d'être nommé, le 10 septembre 1987, conseiller technique au cabinet de M. Philippe Séguin, alors ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il y était chargé de l'emploi des handicapés et des questions juridiques.]

Société

SÉCURITÉ

Les activités et le recrutement des sociétés de « protection rapprochée »

Combler le vide législatif

Une semaine après les affrontements entre vigiles et syndicalistes, le travail devrait reprendre, *lundi 1er août*, à l'imprimerie de Massy (Essonne), grâce à l'accord intervenu chez Didier (*lire page 14*).

Toutefois, certains responsables policiers n'en continuent pas moins de tirer les leçons de ces événements en s'interrogeant sur les lacunes de la législation, qu'il s'agisse du marché des équipements de sécurité ou des activités multiformes des sociétés privées de protection. De plus, des incidents mettent régulièrement en évidence l'emploi, par ces sociétés, de policiers en fonctions, en dehors de leurs heures de travail.

Identifier les sociétés qui ont fourni les « gros bras » chez Didier ne fut guère difficile pour les *renseignements généraux. Affaire*, tout simplement, de plaques minéralogiques... Les militants de la CGT avaient, en effet, endommagé quelque vingt-cinq véhicules garés sur le parking de l'imprimerie, dont plusieurs propriétaires sont ensuite allés déposer plainte en se déclarant *« agents de sécurité »*. Selon les policiers, trois sociétés ont été mises à contribution : la Century, dont un cadre dirigeait les vigiles présents ; KO International, filiale de VHP Security, et Delta Force, une entreprise récente, auxquelles la Century avait fait appel en sous-traitance.

La voiture du gérant de Delta Force, M. Serge Lazarevic, fut d'ailleurs considérablement endommagée par les syndicalistes. Une *dizaine de véhicules ainsi détériorés* appartiennent à des ressortissants d'origine yougoslave. On confirme, de sources policières, les affirmations de M. Roger Lancry, responsable du Livre CGT : certains vigiles avaient, dans le passé, attiré l'attention des services de police pour des *vols à la tire, des tentatives* de vol, des coups et blessures volontaires, etc, etc.

La réglementation de 1983

La première interrogation des policiers concerne l'équipement trouvé à Massy. Directeur de la Century, M. Marc Delachaux n'a pas tort quand il affirme que *« ça s'achète dans le commerce »* (*le Monde* du 27 juillet). En effet, les gaz lacrymogènes incapacitants, les balles gum-gum, les fusils anti-émeutes ou lance-grenades à gaz, les bonbonnes portatives de gaz CS, *etc. sont en vente dans n'importe* quel commerce spécialisé en matériel de sécurité. Au ministère de l'intérieur, sans qu'aucune décision officielle ait été prise en ce sens, certains responsables ne cachent pas leurs réserves à l'égard d'une législation trop *« laxiste »*, qui permet à *des sociétés privées — sinon à des* milices — d'accéder à un équipement parfois aussi performant que celui des forces de l'ordre.

La seconde interrogation vise la législation sur les sociétés de sécurité elles-mêmes. Depuis le 12 juillet 1983, une loi réglemente la profession de sécurité privée. Ses décrets d'application *n'ont été promulgués que le 27 septembre* et le 11 octobre 1986, trois ans plus tard. Les sociétés ont obligation d'envoyer à la préfecture du département de leur siège la liste nominative des agents susceptibles d'être embauchés. Cette *« demande d'autorisation administrative »* permet à la préfecture de signaler, en retour, les candidats *« frappés d'incapacité »* au vu des extraits nº 2 et nº 3 de leurs casiers judiciaires, sans pour autant indiquer le *motif*.

Tout le problème est que cette loi ne s'applique qu'à une partie de la profession de sécurité privée, celle qui l'a elle-même souhaitée afin de se *« moraliser »* et d'améliorer son image de marque. Sociétés de gardiennage, de télésurveillance, de télésécurité, de convoyage de valeurs, *sont concernées. En revanche*, les sociétés spécialisées dans la *« protection rapprochée »* sont en dehors du domaine d'application de la loi. C'est dans cette brèche que se développent des entreprises aux activités aussi diverses qu'incontrôlables.

Ainsi, M. Edouard Sezionale, président de la Chambre syndicale des entreprises de sécurité qui regroupe soixante-douze entreprises et quinze mille salariés, tient à préciser que la Century et KO International, *« les deux entreprises mises en cause dans l'affaire Jean Didier, ne peuvent être considérées comme des entreprises de « gardiennage » ou de sécurité au sens où ce terme a été défini par la loi : la « protection rapprochée » n'a aucune commune mesure, et ne peut en aucun cas être considérée comme faisant partie des prestations de sécurité que nous mettons en œuvre. Ces prestations « de gros bras » ne sont régies par aucune loi : d'où ces incidents graves qui, par une malheureuse confusion, sont extrêmement préjudiciables à l'image de sérieux, de professionnalisme, des véritables professionnels de la sécurité que nous sommes. Nous dénonçons ce vide législatif »*.

M. Sezionale prend donc ses distances avec cette « autre » profession moins — sinon aucunement — contrôlée, en rappelant qu'*« il n'y a pas de repris de justice »* dans les sociétés que fédère sa chambre syndicale et que leur personnel *« n'est jamais armé, à l'exception des convoyeurs de valeurs »*. Les entreprises réunies dans cette chambre syndicale, qui se présente comme l'*« un des principaux instigateurs »* de la loi de 1983, se consacrent, pour *80 % à la surveillance de locaux* industriels ou d'habitation, pour 10 % aux transports de fonds, pour 5 % à la télésécurité et pour 5 % à la surveillance de magasins.

La Century, VHP Security, Delta Force, et tant d'autres, spécialisées dans la protection « haut de gamme », ne seraient donc pas, elles, soumises à un tel règlement et astreintes à *pareille vigilance. Reste* alors à combler ce vide législatif.

EDWY PLENEL.

En marge d'un cambriolage à l'hôtel Royal-Monceau

Policier le jour, détective la nuit

Les enquêtes policières ont souvent des à-côtés inattendus. C'est ainsi que, récemment, l'exploit d'un rat d'hôtel parisien devait conduire les enquêteurs de la brigade de répression du banditisme (BRB) à s'intéresser aux *activités parallèles* de l'un de leurs collègues, policier le jour, vigile privé la nuit. Activités de *récidiviste puisque* l'officier de paix principal Henri Leman avait déjà été sanctionné pour avoir participé à un commando chargé de déloger des grévistes d'une *usine occupée, en avril* 1987.

Le dimanche 10 juillet fut un mauvais jour pour la direction du Royal-Monceau, un hôtel luxueux de la capitale. Et aussi pour une cliente, la comtesse Josette Von Montgelas, épouse d'un représentant de la noblesse bavaroise. *Descendue dans le palace* de l'avenue Hoche depuis dix jours, elle y occupait la chambre 217, au deuxième étage.

Entre 20 h 30 et 22 h 30, *cette chambre fut visitée par un* rat d'hôtel qui y déroba des gourmettes, bagues, colliers et montres pour un montant estimé à 3 millions de francs.

Un rat d'hôtel de sexe féminin, du moins si l'on en croit le témoignage de l'homme chargé de la *sécurité de l'hôtel*. Vers 21 h 15, le 10 juillet, la gouvernante du cinquième étage l'avait en effet prévenu qu'une femme, se faisant *passer pour* un membre du personnel, *s'était rendue dans une* chambre occupée. Alerté trop tard, l'homme ne put que recommander au « pointeau », chargé de surveiller les allées et venues du personnel, de redoubler de vigilance.

Or le détective malchanceux n'était autre qu'un policier. Officier de paix principal, affecté à Bobigny (Seine-Saint-Denis), M. Henri Leman avait ce second travail. Pour *« rendre service »* à un *« ami »*, M. François Briouze, il jouait, depuis la fin juin, au vigile privé, à partir de 20 heures. Gérant de l'Institut François Briouze », une société de diffusion et d'enseignement des arts martiaux, *M. Briouze offre aussi des* « prestations de service en conseil de sécurité ». M. Leman, qu'il a connu, il y a dix ans, alors que celui-ci était affecté au commissariat de La Courneuve, semble l'un de ses « conseillers en sécurité » les plus prisés.

La « prise » d'une usine

C'est ainsi que le 13 avril 1987, M. Leman, à l'époque commandant du corps urbain de La Courneuve, ainsi que trois gardiens de la paix, furent interpellés *par des policiers* alors qu'ils travaillaient pour M. Briouze. Leur tâche : parmi une vingtaine de « gros bras », ils devaient reprendre une usine de Dammarie-lès-Lys (Seine-et-Marne) occupée par quelques militants de la CGT. Après l'interpellation du commando, les policiers avaient découvert des armes diverses (nunchakus, nerfs de bœuf, matraques, *pistolets* à grenaille) et constaté que dix des interpellés avaient déjà eu affaire à leurs services *pour infraction à la législation* sur les stupéfiants, faux chèques, vols à main armée, ports d'armes à feu, coups et blessures volontaires.

M. Leman et les trois gardiens de la paix qui l'accompagnaient furent immédiatement suspendus par M. Pandraud. Pour peu de temps. Le conseil de discipline du corps des officiers ne devait pour toute sanction proposer qu'un abaissement d'échelon contre M. Leman, *proposition ratifiée par* le ministre chargé de la sécurité. Le conseil de discipline des gardiens de la paix se montra bien plus sévère, partisan d'une révocation pure et simple des trois policiers en tenue. Ne voulant pas susciter d'injustices hiérarchiques, M. *Pandraud s'aligna sur* la décision concernant M. Leman, se contentant d'abaisser d'un échelon les trois gardiens.

Cette mansuétude a-t-elle encouragé l'officier de paix dans ses activités parallèles, peu compatibles avec la fonction policière ? Interrogé par la BRB sur le vol du Royal-Monceau, il *devait assurer que ses prestations* de vigile étaient accomplies gracieusement pour le compte de M. Briouze, en échange de la fréquentation gratuite de sa salle de sport. *« Je reconnais,* a-t-il ajouté lors de son audition, *que par cette pratique à l'égard de M. Briouze, je perds un peu de liberté dans mes décisions »*...

E. P.

ENVIRONNEMENT

En visite en Australie

M. Lalonde prend la défense des essais nucléaires de Mururoa

Premier membre du gouvernement Rocard à se rendre en visite officielle en Australie, à l'occasion du bicentenaire de la province du Queensland, M. Brice Lalonde, *secrétaire d'Etat à l'environnement*, a surpris la presse australienne, le 29 juillet à Sydney, en prenant la défense des essais nucléaires *français* à Mururoa, qu'il considère aujourd'hui comme sans danger pour l'environnement. *« La situation à Mururoa s'est considérablement améliorée depuis mes premières visites, sinon je ne serais pas au gouvernement »*, a notamment déclaré le secrétaire d'Etat à l'environnement.

Alors militant antinucléaire, M. Brice Lalonde avait, à deux reprises, participé aux manifestations sur le site de Mururoa, en 1973 lorsque les essais étaient encore aériens, et en 1981 lorsqu'ils étaient devenus souterrains depuis 1975. *« La question des essais nucléaires n'a même pas été abordée lors de mon entrevue avec le premier ministre australien Bob Hawke »*, a précisé M. Lalonde, qui l'a toutefois évoquée devant son homologue australien M. Graham Richardson.

Ces déclarations ont suscité une vive réaction de la part des Verts, à Paris : *« Le général de Bollardière n'est plus là pour répondre à Brice Lalonde et lui rappeler le voyage qu'ils firent ensemble à Mururoa en 1973 pour s'opposer aux essais nucléaires*, écrivent-ils dans un communiqué. *Les Verts n'ont pas oublié et se demandent par quel miracle les essais que Lalonde jugeait alors dangereux seraient devenus inoffensifs. » L'Humanité* du samedi 30 juillet écrit dans un billet intitulé « Charlatan » que *« l'ampleur de certains reniements laisse sans voix »*. Quant à M. Jean Lecanuet, en visite à Mururoa, il s'est déclaré frappé par *« la probité de la conversion »* de M. Brice Lalonde.

● **Incendie circonscrit sur Piper Alpha.** — Le feu est éteint à bord de la plate-forme Piper Alpha. Le « pompier volant » Red Adair a éteint vendredi 29 juillet le dernier foyer d'incendie sur la plate-forme pétrolière dont l'explosion en mer du Nord avait fait 167 morts au début du mois. *Le travail se poursuit pour* stabiliser la plate-forme : un des piliers a été rempli de ciment et une croix de béton et d'acier va être installée pour empêcher la plate-forme *de sombrer. — (AFP.)*

FAITS DIVERS

En région parisienne et à Cannes

Une série d'agressions contre les forces de police

Mauvaise série : trois faits divers, à Massy (Essonne), Paris et Cannes, dont les cibles ou les victimes furent policières. Jeudi 28 juillet, des incendiaires s'en sont pris à un fourgon J 5 et à une voiture Peugeot 305, du commissariat de Massy. Stationnés sur le parking du *commissariat*, les deux *véhicules ont* été arrosés d'huile de vidange par des inconnus qui se sont enfuis à *l'arrivée d'une patrouille*, vers 4 h 30. Un interlocuteur anonyme avait annoncé cette action par *téléphone à l'Agence France-Presse*, en concluant, sans autre explication : *« Nous répondons guerre à la guerre. »*

Dans la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 juillet, deux inspecteurs de la deuxième division de police judiciaire (DPJ) ont été roués de coups par sept jeunes gens, dont un adolescent de douze ans, lors de l'attaque d'une épicerie ouverte la nuit, 44, boulevard de Clichy (dix-huitième arrondissement). Quatre des auteurs de cette équipée ont été ensuite interpellés à la cité des Francs-Moisins, à Saint-Denis, dans la banlieue nord : Aït Madjid, vingt-trois ans, Akim Fellalhi, vingt-trois ans, Bruno Provenzano, vingt-cinq ans, et un mineur, ont été placés en garde à vue.

A *Cannes*, un *ressortissant algérien* accusé avec douze camarades d'avoir frappé trois CRS, jeudi 28 juillet, lors d'une altercation sur le port, a été inculpé, le lendemain, de coups et blessures volontaires et port d'arme prohibée, et écroué à Grasse. Abdelkader Abdelkadous, vingt-quatre ans, sans profession, avait été accusé par un touriste d'avoir dérobé sa sacoche, sur l'île Saint-Honorat, au large de Cannes.

Alerté par le plaignant, un CRS du centre de secours *affirme avoir été frappé* par Abdelkadous accompagné de douze amis. Ils ont ensuite pris la fuite pour prendre le bateau les ramenant à Cannes. A *leur arrivée* au port cannois, trois autres CRS les attendaient. Une échauffourée s'ensuivit, au cours de laquelle Abdelkadous fut interpellé tandis que ses douze camarades prenaient la fuite.

Une opération franco-ouest-allemande

4 tonnes de cannabis saisies sur les quais du Havre

Un conteneur renfermant *4 tonnes de cannabis et débarqué* au Havre, au lieu de Hambourg (RFA), a été saisi vendredi 29 juillet sur les quais du port du Havre au cours d'une opération conjointe de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, la direction générale des douanes et le SRPJ de Rouen.

Cette prise a été rendue possible par un « renseignement » de la police ouest-allemande, qui suivait la trace d'un cargo battant pavillon panaméen, affrété par l'armateur ouest-allemand Hapag, le *Manolis*.

Le navire faisait route de Colombie vers Hambourg. Le 18 juillet, il avait fait escale au Havre pour décharger des conteneurs de café en vrac en provenance du port colombien de Cartagena. Pour permettre cette manœuvre, les dockers avaient dû mettre à terre plusieurs *autres conteneurs*. Au moment de les recharger, la grue était tombée en panne. Le temps pressant, la Compagnie générale maritime (CGM), consignataire des marchandises, avait décidé de laisser le *Manolis* appareiller et de faire charger les conteneurs restant sur deux *autres bateaux qui devaient partir* fin juillet pour Brême et Hambourg.

Quand le *Manolis* est arrivé à destination, les douanes ouest-allemandes ont saisi deux des trois conteneurs qu'elles attendaient. Se doutant de ce qui s'était passé, elles sont entrées en contact avec les douanes françaises qui ont immédiatement identifié le conteneur adressé à un particulier en RFA et elles ont demandé à la CGM de le laisser à quai.

Les enquêteurs n'ont pas précisé si cette saisie est liée à l'un des importants réseaux découverts ces jours derniers à Palma-de-Majorque et sur la Costa-Brava, au nord-est de l'Espagne.

Après le viol et l'assassinat d'une fillette près de Digne

Les deux auteurs présumés inculpés et écroués à la prison des Baumettes

Richard Roman, vingt-neuf ans, et Didier Gentil, vingt-cinq ans, ont été inculpés, vendredi 29 juillet, d'assassinat, séquestration, viol aggravé avec tortures et actes de barbarie, par M. Marc Magnon, juge d'instruction à Digne, après le viol et l'assassinat de la petite Céline Jourdan, sept ans, dont le corps *mutilé avait été retrouvé, mercredi* après-midi, près de La Motte-du-Caire (Alpes-de-Haute-Provence). Selon les aveux des *deux hommes*, obtenus lors de leur garde à vue, et les précisions fournies pendant la reconstitution effectuée vendredi, en présence du procureur de la République de Digne, M. Paul Weisbuch, l'enfant aurait subi un véritable calvaire, violentée et torturée par ses deux agresseurs, victime d'une tentative d'étranglement et, finalement, tuée à coups de pierre.

Après leur *audition* par le magistrat instructeur, Richard Roman, surnommé *« l'Indien »*, et Didier Gentil, dit *« le Tatoué »*, ont été écroués, vendredi soir, à la maison d'arrêt de Digne avant d'être transférés aux Baumettes à Marseille, pour y être placés à l'isolement. Les autorités craignant, *en effet*, que les deux hommes, qui devraient subir une série d'examens psychiatriques, soient pris à partie par les autres détenus.

A Annecy

Arrestation et inculpation des meurtriers présumés de deux personnes âgées

Auteurs présumés de deux agressions mortelles commises contre des personnes âgées à *Rumilly (Haute-Savoie)*, deux jeunes gens d'Annecy ont été interpellés en début de semaine par les gendarmes de cette ville. Julien Nesci, dix-neuf ans, ainsi qu'un mineur, soupçonnés d'avoir battu à mort Adèle Chal, quatre-vingts ans, à son domicile le 28 avril, d'avoir *tué, à coups* de gourdin, Georges Kruttli, soixante-quatorze ans, également à son domicile, durant la nuit du 12 au 13 juillet et d'avoir très grièvement blessé l'épouse de ce dernier, Mme Pauline Kruttli, quatre-vingts ans, ont été, au terme de leur garde à vue, inculpés de meurtres, tentative de meurtre et de vols avec effraction de nuit en réunion et avec violence. En outre, les deux jeunes gens, connus comme étant des toxicomanes, pourraient être les auteurs de *toute* une série de cambriolages, sans violence ceux-là, commis dans la région.

Selon les enquêteurs, les deux garçons étaient accompagnés, lors de ces différentes agressions, d'un complice mineur, qui a trouvé la *mort dans un accident de la route* le 23 juillet.

EN BREF

● **80 kilogrammes de haschich dans la voiture de l'évadé de Fleury-Mérogis.** — 80 kilogrammes de haschich ont été découverts, vendredi 29 juillet, par les gendarmes de l'autoroute A6, au niveau de Nemours, en Seine-et-Marne, dans un véhicule accidenté conduit par Daniel Beaumont, l'auteur d'une évasion spectaculaire, en hélicoptère, de *la prison de Fleury-Mérogis en* 1981. Retrouvé quelques mois plus tard à Malaga, en Espagne, et grièvement blessé par balles lors de son interpellations, Daniel Beaumont, se déplace, depuis, en chaise roulante. Condamné à cinq ans de prison pour évasion et à huit ans pour hold-up, il a *été libéré le 23 juillet* 1982 de la prison de Fresnes (Val-de-Marne) en raison de son état de santé. *Blessé*, lors de l'accident, il a été transporté *au centre hospitalier* de Fontainebleau où il a reçu des soins avant d'être placé en garde à vue.

● **Fusillade à Cagnes-sur-Mer : un mort.** — Un *homme*, dont l'identité *n'a pas été établie*, a été tué de plusieurs balles de 7,65 mm tirées *par deux inconnus qui circulaient à* moto dans le centre-ville de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), et qui ont *réussi à prendre la fuite en emportant* la sacoche de leur victime. L'agression s'est produite vers 16 h 30, place de Gaulle et, selon de nombreux témoins, les deux agresseurs, âgés d'environ trente ans, auraient ouvert le feu après que la victime, un homme âgé d'une cinquantaine d'années, *qui se promenait au milieu* de la foule, eut refusé de donner sa sacoche aux deux malfaiteurs.

● **Mise en liberté d'un militant nationaliste corse.** — Un militant nationaliste corse, Jean-Louis Cesari, vingt-cinq ans, soupçonné d'avoir *participé à une attaque d'un commando* de l'ex-FLNC contre une ferme de Ghisonaccia (Haute-Corse), *le 13 mars 1987, a été mis en liberté* vendredi 29 juillet sur ordonnance du juge Michel Legrand. Jean-Louis Cesari avait été *inculpé*, en mars 1987, d'association de malfaiteurs, arrestation et séquestration de personnes comme otages pour faciliter la destruction d'un bien immobilier par explosif, et reconstitution de ligue dissoute, par le magistrat instructeur.

هكذا من الأصل

Société

MÉDECINE

La polémique sur la « mémoire de la matière »

Une information scientifique déséquilibrée

« L'affaire Benveniste », du nom du chercheur français qui pense avoir mis en évidence les preuves objectives d'un phénomène – la mémoire de la matière – *a priori* incompréhensible, apparaît bien aujourd'hui comme l'une des plus passionnantes énigmes scientifiques de ces dernières années. La polémique internationale qu'elle alimente depuis plusieurs *semaines*, la personnalité des acteurs impliqués, tout comme l'ampleur et la portée des découvertes en cause – ou de l'hallucination collective qui en serait à l'origine, – confèrent à cette affaire une *portée peu ordinaire* à mi-chemin de la découverte d'une nouvelle dimension dans la structure de la matière et de l'établissement, deux siècles après leur définition, des bases théoriques de deux des trois *fondements* de la pratique homéopathique.

Au-delà de la personnalité du docteur Jacques Benveniste (spécialiste à la fois mal connu du grand public et mal-aimé de *nombre* de ses pairs), et sans préjuger aucunement des suites qu'elle ne manquera pas d'avoir, une telle affaire soulève une série de questions fondamentales quant à la diffusion *internationale* de l'information médicale et scientifique. Il est clair aujourd'hui, en effet, qu'il n'y aurait pas eu polémique si la revue *Nature* n'était pas sortie du rôle qui est – qui devrait être – celui d'*un hebdomadaire* scientifique d'un tel rang.

Nature à la « une » donc. Car tout, en définitive, s'est passé comme si cette revue s'était autorisée à augmenter le pouvoir dont *elle dispose sur la circulation* des informations scientifiques à l'échelon international. En d'autres termes, cet hebdomadaire a bouleversé, de manière brutale, un équilibre que l'on imaginait beaucoup plus stable, celui qui assure la crédibilité des travaux de recherche de portée internationale. Cet équilibre est fondé sur un système rigoureux de contrôle fondé, pour l'essentiel, sur *le* respect des règles drastiques de la communication scientifique et sur la relecture sévère des textes soumis à la revue par les pairs de l'auteur ou *referees* (arbitres), chargés de donner leur aval à la publication. Celle-ci a alors valeur d'engagement, le support cautionnant le contenu.

Une classification internationale

Grâce au respect de cet ensemble de règles (qui n'est certes pas toujours sans défaut), s'est progressivement établie la classification internationale des revues médico-scientifiques, dans laquelle les titres anglais et américains (le *Lancet* et le *New England Journal of Medicine*, *Nature* et *Science*, pour les plus connues) occupent une position dominante et incontestable.

Si les équipes de chercheurs acceptent les contraintes imposées par le petit groupe des revues de renom mondial et si elles parviennent à publier – la compétition internationale est, à cet égard, particulièrement vive, – elles trouvent, en échange, un prestige et une notoriété durables, ainsi que, surtout, de nouvelles sources de financement.

C'est précisément cet ensemble de règles que les responsables de *Nature* n'ont pas respectées dans le cas de l'affaire Benveniste. En acceptant, au terme d'une très longue série de relecture et de négociations (les résultats inexplicables de l'équipe des chercheurs français ont dû être reproduits dans d'autres laboratoires), de publier l'article qui fait problème aujourd'hui, la direction de l'hebdomadaire britannique cautionnait de fait – quelles que soient les précautions de style employées – les travaux réalisés et les résultats obtenus. La caution était d'autant plus forte – ou d'autant plus ambiguë – que la publication fut décidée avant la réalisation de l'enquête préalablement prévue et acceptée par les chercheurs français. Les responsables de *Nature* expliquent aujourd'hui que c'est la publication de certains résultats préliminaires de l'équipe du docteur Benveniste dans *le Monde* daté 29-30 mai qui a précipité les événements et qui a reporté la réalisation de l'enquête après la publication.

Une pratique injurieuse

Sans revenir sur la composition, *très curieuse, de la commission* d'enquête constituée par la revue britannique, ni sur les méthodes utilisées par cette commission (*le Monde* du 27 juillet), une telle décision place les responsables de la revue britannique dans une situation délicate. Tout en refusant de cautionner les résultats et les extrapolations du docteur Benveniste, beaucoup de chercheurs *français de renom estiment* aujourd'hui qu'il y a là une pratique « *véritablement injurieuse* » à l'encontre du responsable de l'unité 200 de l'INSERM, ainsi que, d'une certaine manière, *envers* l'ensemble de la recherche française.

Quelles que soient les conséquences à venir de cette affaire sur l'image et sur l'audience de la revue britannique, il est clair *désormais que* les choses ne pourront en rester là. Plusieurs voix, autorisées ou non, mettent aujourd'hui en cause la participation financière de la Société homéopathique Boiron et Cie, le modèle biologique utilisé par l'équipe française et les équipes étrangères, ou encore des failles de méthodologie et d'analyses statis-tiques.

L'hebdomadaire *Nature* semble, pour sa part, ne pas vouloir prolonger une polémique qui le dépasse déjà, et, tout en voulant se situer en dehors de ce dossier, la direction de l'INSERM désavoue de fait le docteur Benveniste, responsable de l'une de ses unités parmi les plus célèbres et les plus productives. Cette direction ne songe nullement, par exemple, à mettre en place une sorte de « comité des sages », groupe indépendant et international chargé de faire – enfin – la lumière sur des résultats obtenus en France qui, du moins tant qu'on n'aura pas établi, de manière indiscutable, en quoi ils ne sont qu'un leurre, soulèveront une série de questions fondamentales, à la fois sur la structure de la matière et sur le fonctionnement du vivant.

JEAN-YVES NAU.

Spécialiste de la dermatologie

Le professeur René Touraine est décédé

Le professeur René Touraine, chef du service de dermatologie de l'hôpital Henri-Mondor (Créteil), *est décédé le jeudi 28 juillet*, à l'âge de soixante ans.

René Touraine restera comme l'« *interniste de la dermatologie* », comme celui qui a vu que les maladies de peau pouvaient être des manifestations cutanées de maladies systémiques. Mais il maintint aussi que la richesse sémiologique des maladies de la peau, qui avait parfois enfermé les dermatologues dans une démarche trop marquée par la *classification, était un avantage* pour ceux qui cherchaient à associer recherche clinique et recherche fondamentale. C'est cette association qu'il fit progresser dans son service de l'hôpital Henri-Mondor, créé en 1971, après avoir travaillé longtemps à l'hôpital Saint-Louis. Il le fit en organisant des consultations thématisées, c'est-à-dire en spécialisant les médecins à l'intérieur d'un champ devenu trop vaste. Cela permit de grands progrès, en particulier dans la connaissance et le traitement du psoriasis.

Parce qu'il sut faire avancer ensemble la recherche médicale et la transformation d'un service hospitalier, il fit école. Ceux qui l'entouraient étaient attirés par sa vision novatrice de la médecine hospitalière. Ils restent marqués par le courage de celui qui lutta toute sa vie contre une grave affection cardiaque et par la générosité d'un homme qui aimait, par dessus tout, faire confiance.

Professeur Louis Dubertret,
hôpital Henri-Mondor

ESPACE

● **Nouveau retard pour Discovery.** – La navette spatiale américaine Discovery, qui doit théoriquement reprendre le chemin de l'espace le 4 septembre prochain, sera-t-elle lancée avant l'élection présidentielle américiane, début novembre ? Le test de mise à feu simultanée des trois moteurs vient d'être repoussé pour la troisième fois et renvoyé au jeudi 4 août. Les pompes qui remplissent les réservoirs, et d'autres équipements inutilisés depuis l'explosion de Challenger en janvier 1986, n'ont pas fonctionné correctement. Si l'essai a lieu le 4 août et s'il est entièrement satisfaisant, la mission de Discovery reste possible dans la deuxième quinzaine de septembre. – *(AFP).*

● **Ariane lancera vingt satellites en trente mois.** – Vingt satellites seront lancés par Ariane d'ici à la fin de 1990, dont quatorze pendant la seule année 1989. L'année prochaine, la nouvelle fusée Ariane-4, qui peut placer 4,2 tonnes sur orbite, sera lancée sept fois. En annonçant ce programme, Arianespace, la société qui commercialise la fusée européenne, rappelle qu'au cours des onze derniers mois elle a placé sur orbite onze satellites.

SPORTS

Le contrôle du dopage

Des moyens supplémentaires pour le laboratoire Laffarge

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat chargé *de la jeunesse et des* sports, a annoncé, le vendredi 29 juillet, à l'issue d'une réunion de concertation et d'information avec plusieurs responsables du sport français, la création d'une commission qui participera à l'avancement des travaux dans la législation du dopage.

Rappelant que « *l'Etat interpellé prendrait ses responsabilités* », il a souhaité doter de moyens supplémentaires le laboratoire Laffarge, qui *effectue les contrôles*, et a demandé aux organisateurs de compétitions de faciliter ceux-ci par une réglementation appropriée.

M. Nelson Paillou, président du Comité national olympique et sportif français, M. Germain Simon, président de la Fédération française de cyclisme, et l'ensemble des participants à cette entrevue consécutive aux problèmes de dopage apparus sur le dernier Tour de France cycliste se sont montrés unanimes sur la nécessité de disposer d'une référence scientifique unique servant de base aux contrôles.

● **TENNIS : Tournoi de Bordeaux.** – Le Français Yannick Noah s'est qualifié pour les demi-finales du Tournoi de Bordeaux, doté de 250 000 dollars (environ 1 500 000 F), en battant le vendredi 29 juillet l'Américain Duncan en trois sets (7-6, 7-6, 6-4). Il devait rencontrer le *samedi 30 juillet* l'Haïtien Ronald Agenor.

Enseignement, communication, culture : la solidarité des francophones

(Suite de la première page.)

Une cause perdue, quand, du 17 au 19 février 1986, à l'initiative du président de la République française, François Mitterrand, une première conférence a réuni à Paris quarante chefs d'Etat et de gouvernement de pays ayant en commun l'usage du français ? Quand, du 2 au 4 septembre 1987, à l'invitation du premier ministre du Canada, Brian Mulroney, et du premier ministre du *Québec, Robert Bourassa*, un deuxième sommet s'est tenu à Québec ? Quand, à l'issue de cette deuxième conférence, les chefs d'Etat et de gouvernement se fondant « *sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelle qui se sont établies, au fil des ans* » entre « *leurs pays et leurs institutions* » ; ayant constaté et décidé de respecter « *la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique* » des populations ; ayant reconnu l'importance de leur « *libre association* » et s'étant affirmés « *partenaires égaux* », ont décidé solennellement de poursuivre cette concertation « *sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération* » et réaffirmé leur volonté de donner à cette communauté « *une nouvelle vitalité pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire* » ?

Dois-je dire qu'elle m'émeut profondément, cette expression : « communauté solidaire ? » *Historiquement*, l'événement est de première grandeur. C'est bien une communauté qui est née, sans précédent, soudée par le seul usage – souvent le seul amour – d'une langue commune, le français. Ce qui est né, c'est une communion de solidarités, marquant le refus des exclusions et tout particulièrement celles des pays du Sud.

Portée sur les fonts baptismaux à Paris, ayant revêtu la toge virile à Québec, la francophonie deviendra définitivement adulte en mai 1989 à Dakar. Trois sommets : un européen, un américain, un africain. N'est-ce pas cela la véritable universalité de la langue française ?

De simples palabres, comme l'ont dit, méprisants, les pessimistes et les mauvais esprits ? *La* réponse est dans les programmes mis en route à Paris et plus encore à Québec, dans ceux qui seront engagés à Dakar : ils touchent non seulement à la culture et à l'enseignement – ce qui va de soi – *mais à des domaines aussi différents* que la formation agricole, la fourniture de matériel photovoltaïque aux pays du Sahel, à la création dans les pays du Sud de réseaux d'interrogation à distance de bases de données au moyen de minitels, aux industries de la langue (notamment en ce qui concerne la traduction assistée par ordinateur), aux recherches concernant la santé (paludisme, SIDA), au développement rural, aux biotechnologies, à la télédétection, à la lexicologie, etc.

Vaste programme, divers, éclaté, qui témoigne de l'ampleur des ambitions. Mais l'avenir de la francophonie repose essentiellement sur les hommes, autrement dit sur l'enseignement. A Québec a été créée l'université des réseaux d'expression française. Le président Abdou Diouf, qui présidera le sommet de Dakar, a souhaité que formation et éducation soient mises à l'ordre du jour – au premier rang. Les orientations données, les réalisations en cours seront donc considérablement amplifiées. Solidarité francophone active s'il en est.

Une communauté née de l'usage d'une langue nécessite aussi la mise en œuvre des moyens de promotion de cette langue.

La communication, ce ciment primordial des projets économiques et culturels, est le grand défi à relever pour une francophonie résolument offensive. Cela signifie une place de premier plan réservée à l'audiovisuel. *Le satellite TV5, seule chaîne* francophone européenne, diffuse depuis quatre ans sur notre continent des émissions françaises, canadiennes, belges et suisses. Il faut renforcer sa présence, lui accorder les moyens d'une politique ambitieuse de programmes. Le 31 août, j'assisterai à Montréal à l'inauguration du second TV5 : la langue française inondant l'Amérique du Nord, qui aurait cru cela possible il y a cinq ans seulement ? Après quoi nous regarderons vers TV5 Afrique.

Un atout

La culture : de Paris, de Québec, de l'Afrique, les appels se multiplient en faveur d'une meilleure diffusion du livre francophone, de la création de films et d'œuvres télévisuelles en français, préservant à travers la langue commune nos cultures respectives. Avons-nous le droit de les décevoir ? Déjà Paris a conquis le statut de capitale mondiale de la chanson d'expression francophone. Comment ne pas être persuadé de l'existence d'une potentialité significative pour la jeunesse de l'an 2000 ?

La francophonie est enfin un atout – et *nullement un obstacle* – pour l'Europe de 1993. L'inquiétude de certains pays francophones non européens doit à cet égard se muer en espoir. C'est par le resserrement de nos liens à travers le monde que *pourra s'affirmer, et très logiquement* s'imposer, la présence de la langue française dans l'Europe de demain. Comment nos partenaires de la Communauté européenne ne comprendraient-ils pas qu'il faudra décidément compter avec la volonté appuyée, bien au-delà de cinquante millions de Français, de cent quarante millions de francophones ?

Il y a quelques années, beaucoup de gens dans le monde rêvaient à un rassemblement des peuples de langue française. Aujourd'hui le rêve est réalité. Je crois à la francophonie parce qu'elle est devenue l'un des enjeux de notre fin du vingtième siècle. Non seulement pour la France, mais pour tous ceux qui parlent français.

ALAIN DECAUX.

Le Carnet du Monde

Décès

– M. Michel Crépin,
son époux,
Mlle Juliette Crépin,
sa fille,
M. et Mme Failly,
ses parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Christiane FAILLY-CRÉPIN,

survenu le 28 juillet 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 1er août, à 10 h 30, en l'église Sainte-Rosalie, 50, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13e, suivie de l'inhumation au cimetière d'Ivry, avenue de Verdun,

19, rue des Cordelières,
75013 Paris.

– Sylvie Hartung,
son épouse,
Jean-Denis Hartung,
Inès et Dominique Comment
et leur fils Raphaël,
Laurent Hartung,
Isabelle Hartung,
ses enfants et son petit-fils,
font part de la mort de

Henri HARTUNG,

survenue le mardi 26 juillet 1988, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 2 août, à 13 h 30, au temple de Fleurier. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière du village.

Le Pasquier,
Ch-2114 Fleurier.

– Mme Auguste Pierrisnard,
son épouse,
M. et Mme Jean Pierrisnard,
ses enfants,
Frédéric et Magali Pierrisnard,
ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Ses parents et alliés,
font part du décès de

M. Auguste PIERRISNARD,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 28 juillet 1988, à Paris-15e.

Le service religieux sera célébré le mardi 2 août, à 14 heures, au temple de Plaisance, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

42, rue de Dantzig,
75015 Paris.

– Mme Paul Sarrot,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul SARROT,

survenu le 28 juillet 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le 1er août, à 10 h 45, en l'église Sainte-Thérèse de Rueil-Malmaison.

5, boulevard des Coteaux,
92500 Rueil-Malmaison.

– Odile et Jean Solchany

font part du décès de

Georges SOLCHANY,
pianiste,

survenu le 27 juillet 1988, à Paris.

– Mme Albert Touraine,
sa mère,
Eliane Touraine,
son épouse,
Jean-Michel Touraine,
Agnès et Joël Cordier,
ses enfants,
Marguerite et Pierre Cornet,
leurs enfants et petits-enfants,
Jeanne et Bernard Pierquin,
leurs enfants et petits-enfants,
Alain et Adrianna Touraine
et leurs enfants,
Jean-Raymond Bertolus,
ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille
Et ses amis,
ont la profonde douleur de faire part du décès du

professeur René TOURAINE,
médecin des Hôpitaux de Paris,
chef de service
de l'hôpital Henri-Mondor,
officier de l'ordre du Trône
du royaume du Maroc,

survenu à Paris, le 28 juillet 1988, à l'âge de soixante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 1er août 1988, à 14 heures, en l'église Sainte-Clotilde, 23 *bis*, rue Las-Cases, à Paris-7e, suivie de l'inhumation à Ancienville (Aisne).

24, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– La commission de surveillance,
Le corps médical,
L'équipe médicale et paramédicale du service,
L'ensemble des personnels du groupe hospitalier Henri-Mondor-Albert-Chenevier,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur René TOURAINE,
chef du service de dermatologie.

(Lire ci-contre)

Anniversaires

– Le 31 juillet 1986,

Pierre MONDOLONI,
psychiatre, psychanalyste,

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et estimé.

Mme Jany Mondoloni
Et ses enfants.

12, rue de Rémusat,
75016 Paris.

Culture

PHOTO

Rétrospective Bernard Plossu au Centre Pompidou

Le vagabond amoureux

Entre la photographie de voyage et l'autobiographie, un bouquet d'émotions cueillies par un nomade sensible pour qui la Terre est « ronde comme l'œil ».

« Chez Bernard Plossu, l'horizon est toujours à la distance que lui assigne le paysage », écrit Denis Roche dans la préface de l'album publié (1) à l'occasion de la rétrospective de ses vingt-cinq années de travail présentée au Musée d'art moderne (2).

La photographie pour Plossu est *indissociable du voyage*. Du Chiapas, au Mexique (1966), à Douchy-les-Mines (1987), l'espace constitue la matière même de ses images. Son œuvre, nourrie par *l'exotisme de l'enfance, se lit* comme l'épopée poétique d'un « non-aventurier » dans des contrées lointaines.

Fils naturel de Walker Evans et Robert Frank, Plossu voyage avant tout pour explorer sa sensibilité. La prise de vue liée au dépaysement est l'enjeu d'un rendez-vous avec soi. Cités inconnues, pays *incertains*, visages étrangers. Derrière l'errance, la quête constante d'un ailleurs.

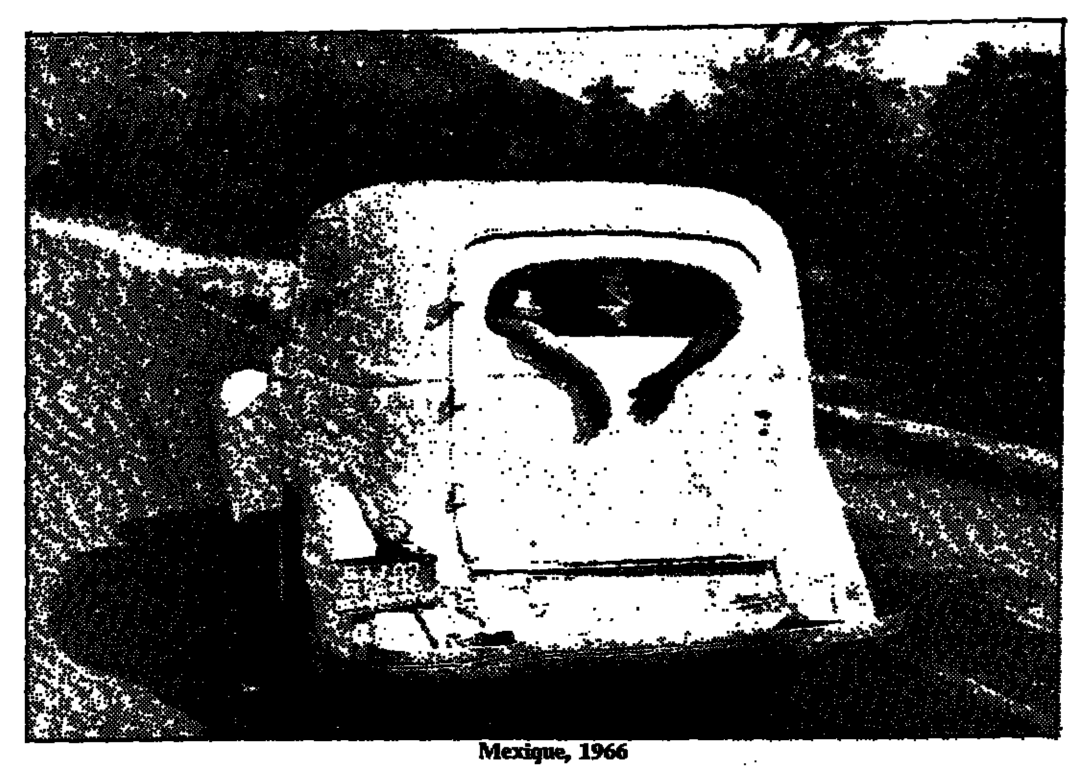
D'instants imprévus en rencontres *improbables, au gré* des circonstances, la vie s'écrit comme un livre : carnet de route, journal de voyage, album intime. Plossu capte l'atmosphère des lieux où il passe. Il y projette pudiquement ses angoisses. C'est par leur instantanéité touchante que ses paysages *étrangers* restent en mémoire. Ils sont saisis sans intention esthétique par un rôdeur soucieux d'échapper à ce *« quelque chose de trop précis que peut avoir la photo »*. La lumière *réfléchit ses émotions, au crépus*cule ou avant l'aube, *« métaphore de la fin et du début de tout »*. Gros plans de visages flous, silhouettes furtives filant dans des coins sombres, cernées à contre-jour, dans les *ténèbres du métro*.

Depuis son retour en Europe, Plossu adopte l'intime pour premier territoire. La femme et ses enfants sont ses sujets privilégiés. Cette *rétrospective et ce livre lui offrent à* quarante-deux ans l'occasion d'un nouveau départ. Rien de plus naturel. N'est-ce pas lui qui définit *« la marche comme le rythme normal de la curiosité »* ?

PATRICK ROEGIERS.

(1) *Bernard Plossu*, 1963-1988, *Paysages intermédiaires*, éd. Contre-jour, préface de Denis Roche, 79 p., 250 F.

(2) Exposition au Musée d'art moderne, cinquante-cinq œuvres complétées par des travaux récents et six tirages Fresson grand format (présentés par Alain Sayag) à la Galerie du Forum, *Centre Georges-Pompidou*, jusqu'au 5 septembre.



Mexique, 1966

MUSIQUES

« La Walkyrie » à Bayreuth

Wotan déboulonné

La question qui se posait à Bayreuth, à la fin de l'Or du Rhin, *n'est pas encore résolue avec* la Walkyrie : *Harry Kupfer parviendra-t-il à réinstaller sa* Tétralogie *sur les hauteurs du mythe wagnérien ?*

Entre les deux spectacles (*le Monde* du 29 juillet), il y a forcément un iatus, moins dans les décors et la mise en scène proprement dits que dans le personnage de Wotan. Il est difficile de reconnaître le chef de bande fourbe et désinvolte du prologue dans ce père des dieux qui courbe l'échine devant sa femme, philosophe amèrement avec sa fille, qu'il va ensuite foudroyer de son indignation, tout en se laissant rouler par elle. Disons que *« Dieu a vieilli »*, mais le merveilleux John Tomlinson a cette fois bien du mal à nous convaincre que cette métamorphose est bénéfi*que à son personnage*.

De toute manière, le respect n'est plus ce qu'il était avec cette mise en scène très agitée. Nous sommes au temps de la vitesse, du bruit, de la gesticulation, du show, aux antipodes du hiératisme de Wieland Wagner. La statue de Wotan est déboulonnée : le voici minable, décomposé, comme un tas de chiffons autour de sa lance quand Fricka le quitte ! Mais, aussi bien, il faut voir comment Brunhilde le bouscule, le houspille, lui envoie d'affectueuses bourrades, comment il manque ensuite de l'étrangler ou bien s'agenouille devant elle, s'écrase près d'elle...

Sans parler, bien sûr, de Siegmund et Sieglinde qui, serrés l'un contre l'autre avant même l'arrivée de Hun*ding, multiplient des gestes d'affec*tion sans doute bien compréhensibles mais à la longue exaspérants, surtout quand ils recommencent de plus belle au *deuxième acte*. Tous les personnages se touchent, se cognent, s'étreignent, se rejettent sans cesse. Pour faire moderne, tout cela débouche rarement sur la tragédie.

Les décors obéissent toujours au dessin initial fixé par le laser vert dans le prélude de *l'Or du Rhin*, une longue route obscure aux perspectives infinies avec de beaux éclairages de côté parfois, des éclairs, beaucoup de fumée. Dans ce cadre neutre est planté un tronc d'arbre foudroyé et blanchi, autour duquel va s'élever le mur de la maison de *Hunding à l'arrivée de Siegmund* : une salle à manger très design où la maîtresse de maison sert le café, diaconesse habillée de noir avec un voile sur la tête. On devine cependant ses cheveux roux, comme sous le bonnet de coureur des bois de Siegmund, et comme, plus tard, sous le casque de Brunhilde : c'est le signe de ralliement de la bande à Wotan !

Des boucliers transparents

A la fin du premier acte, les murs s'affaissent, le couple incestueux se roule dans son bonheur à la face de l'univers et s'enfuit vers l'infini. Point de défilé rocheux ensuite pour les discussions domestiques fort corsées et *le combat truqué des héros*.

Au troisième acte, les Walkyries (costume tout à fait classique, mais boucliers transparents de CRS) *galopent en hurlant à qui mieux* mieux, montent et descendent sans raison comme des fourmis, sur un compas métallique qui barre toute la largeur de la scène tandis que défilent des agglomérats de guerriers *déjà congelés et passés* à la naphtaline (on comprend que Siegmund ait refusé ce destin). Brunhilde reposera, à la fin, dans un cube délimité par des rayons laser rouges.

On ne peut nier cependant qu'il y *ait un vrai charme dans cette régie de* Kupfer qui allie délicatesse et frénésie, renouvelle les gestes et les expres*sions avec une virtuosité étourdis*sante, nourrit et gorge d'images les dialogues entre Wotan et Fricka ou *Brunhilde, même si le parti pris de* violence, la suppression des tabous, entraînent à une surenchère parfois excessive.

Vocalement, la haute qualité de cette *Tétralogie* se confirme. A côté de John Tomlinson, on retrouve Peter Hofmann, le Siegmund de Chéreau, avec une voix un peu moins jeune et *fraîche, mais vigoureuse, bronzée*, toujours pleine de flamme. Le Hunding tonnant de Mathias Hoëlle a *moins de caractère*.

Trois dames font leurs débuts en Brunhilde (Deborah Polaski), Sieglinde (Nadine Secunde) et Fricka (Linda Finnie) ; elles sont passionnées, leurs voix sont superbes, violentes et vibrantes, sans qu'on puisse dire encore qu'elles fascinent et imposent leur personnalité dans ces *rôles comme une Nilsson, une* Crespin ou, plus près de nous, une Jeanine Altmeyer à Orange. Mais peut-être est-ce notre époque qui veut cela, les monstres sacrés étant priés de ne pas trop dépasser de la tête leurs petits camarades...

J'en dirais presque autant, jusqu'à nouvel avis, de la direction de Daniel *Barenboïm*, olympienne, harmonieuse, avec un orchestre d'une qualité exceptionnelle. Mais il s'agit d'un très jeune *Ring*, où presque tout le monde débute. Il a le temps de grandir et de mûrir.

JACQUES LONCHAMPT.

« Jazz in France » au Festival d'Antibes-Juan-les-Pins

Maîtres et disciples

« Jazz in France » à Antibes : revue des effectifs français en forme de concours, défilé des tendances et des courants. La musique est toujours au rendez-vous. Le public de la côte ne suit que mollement. Très bon niveau d'ensemble avec les risques d'une « qualité France » : enfin, Portal vint !

Et Portal est venu. Encore Portal ? « Encore », si l'on veut. Mais il *faut se rendre à l'évidence. Tout le* monde le donnait perdant de cette série « Jazz in France » montée par Antibes-Juan-les-Pins : cette fragilité, l'inquiétude dont il s'est fait une première peau... Les professionnels avaient tranché : son groupe n'était pas un groupe pour lui (Bernard Lubat, Jean-Paul Céléa et, très inattendu dans ces circonstances, le batteur Christian Vander). Bien. Ajou*tons, jusqu'à la dernière minute*, un intérêt mesuré des estivants. Finalement, Portal — autant dire la musique en personne — est venu, dans une salle comble et chaleureuse du Palais des congrès. Jamais si présent que lorsqu'on l'enterre. Bouillonnant d'énergie, animant avec joie un *quartet formidable, ne répandant* aucun de ces signes d'angoisse qui font son charme épuisant, parlant distinctement dans le micro, n'hésitant à aucun moment sur l'instrument à prendre, visiblement heureux, gai, tonique et communiquant une formidable vie comme on transmet l'inépuisable joie de jouer. Ça passe ou ça casse ? Ici ça passe en force.

Curieux concert en un sens où la part d'improvisation, cette part qui ressemble souvent, quand le jazz ne prend pas, à du bavardage, semblait réduite. L'improvisation était ici dans les *relations de scène, dans un* dialogue au sommet avec Lubat, leur folie d'amitié qu'on a vue par*fois aller à sa perte, dans* la connivence des quatre musiciens et dans cette circulation d'énergie pure, violence amoureuse, passionnelle, pulsionnelle, qui a frappé comme un fouet et a laissé le public plein, défait, ému.

Tonique ? Oui. Lyrique aussi dans la folie consentie. Deux des ex-membres du *Unit* de Michel Portal, Claude Barthélémy et Louis Sclavis à la tête de deux groupes précieux soigneusement préparés, ont retenu la leçon : beaux ensembles, beaux *arrangements, belles orchestrations*, et ces traits de folie qui cherchent le génie du maître. Le problème, comment s'en tirer, c'est que le maître n'est pas « mort » (version psychanalyse de festival), ni réellement ni *symboliquement*, et encore moins, semble-t-il, dans l'ordre de l'imaginaire. Or le jazz a d'autant plus inspiré un discours de type familial (engendrements, filiations, influences) qu'il s'est tricoté sur un modèle de parenté purement choisi, donc vraiment imaginaire.

Amusement

Tout cela donne des prestations d'une énorme qualité, évidemment, des *voies subtiles en train de se creu*ser dans cette nouvelle génération, mais, comment dire, des prestations parfois avisées, retenues et presque intimidées (le souffle, le ton, la présence *en scène*). C'est ce qu'on a senti également du côté des pianistes chaperonnés sans le dire par le *trio de référence de Martial Solal*, avec Daniel Humair et Jean-François Jenny-Clark, souverain, complice et jouant en artiste du principe d'incertitude. La nouvelle génération — mais elle est encore verte — semble plus appliquée, moins prompte à se libérer, en dépit *de qualités exceptionnelles* : la finesse et la délicatesse chez Jean-Marie Machado, une intériorité aiguë, prometteuse, hypersensible chez Manuel Rocheman, une assurance tranquille chez Antoine Hervé. Parmi les accompagnateurs, les frères Moutin qu'on a vus dans quatre groupes *différents, ce qui* est beaucoup (au moins auront-ils eu le loisir de s'exercer) semblent bien raides à *côté de Humair et Jenny*-Clark. En réalité, l'avenir leur appartient.

Au fond, ce qui frappe dans ce défilé des écoles françaises, c'est la mise en jeu de la capacité d'amusement. Pas la faculté de distraction ou de déplacement *comme on passe*rait un bon *moment avec des amu*seurs : non, ce déchaînement de l'être que suppose l' *amusement*. Hors cette faculté, l'improvisation a-t-elle encore un sens ? Faculté sensible, préoccupante chez Barthélémy, comme chez l'astucieux et génial Bruno Chevillon, chez Philippe Deschepper, comme chez Ponthieux, mais faculté comptée, bridée, encore retenue chez d'autres (qu'ils se mouillent, qu'ils s'affolent...).

Cette faculté souveraine, épa*nouie comme une fleur*, c'est dans le jeu de Stéphane Grappelli qu'on la trouve encore. Le temps ne fait rien à l'affaire. Au terme de sa soirée de violonistes (Pifarély, Blanchard, Cavelier, un très bon Didier Lockwood, sur une musique qui laisse étrange), il glissera malicieux : *« Voyez-vous ? Je voudrais m'arrêter un peu. Je suis trop vieux. Je paie trop d'impôts. Je voyage trop. Mais c'est plus fort que moi. Je prends tous les concerts parce que je continue de m'y amuser. Hier, j'en suis sûr, c'est moi qui me suis le plus amusé. »*

FRANCIS MARMANDE.

MODE

Les collections d'hiver

Y a-t-il une Cendrillon dans la salle ?

Les collections de couture hiver 88-89 se sont terminées, laissant derrière elles le parfum contrasté du luxe et de l'opulence...

« La deuxième partie des années 80 a été marquée par la revanche du sexy et des nouveaux riches, du froufroutant, de l'accessoirisé. Aujourd'hui, les femmes ont envie de séduire autrement. Le marqué à la taille, le trop court, le trop épaulé, c'est fini. On vit le début d'une période plus romantique. » Ainsi parle Marc Bohan, directeur artistique de Dior, qui, le 28 juillet, recevait le vingt-cinquième Dé d'or décerné par le jury de professionnels au palais Galliera. Ce jour-là, comme les années précédentes, le public couture s'était surpassé : en janvier comme en juillet, on retrouve dans la faune des défilés l'amour viscéral du vif, des couleurs « flatteuses » (cyclamen, vert stabilo, turquoise de carte postale) et cette manie féminine en diable d'assortir le sac aux chaussures — évidemment à talons — et la pochette à la blouse pour le rappel « couture ».

On prend des poses en poussant des réflexions pure soie (*« Le rouge et le bleu, ça préfigure la Révolution »*, *« Le Théâtre des Champs-Elysées, c'est vraiment un lieu chanellien »*). On ne fait pas de connaissances, mais on se retrouve. Les mannequins ne sont guère plus d'une trentaine : Anne Rohart, Katouchia, Khadija, Marpessa... Les mauvaises langues disent que beaucoup de « tops » refusent de défiler pour la couture. Autre monde, autres jeux. Iman, prodigieuse « Psyché vamp » apparue en mars dernier chez Mugler, toute à pointes et à crêtes, est devenue chez Scherrer une « nymphe des bois » portant une grande cape de daim « albatros » repeinte d'un paysage de *montagne* ; le célèbre M. Alexandre lui avait fait, pour l'occasion, une coiffure « ondée » d'amazone. Chez Balmain, les chignons montaient très haut. Il y avait aussi des robes à vertugadin.

Y a-t-il une Cendrillon dans la salle ? Le luxe, *toujours lui. Il justi*fie parfois les recettes de prêt-à-rêver. Après le dix-huitième siècle français de l'été 88, on prend ses quartiers d'hiver du côté de l'Orient et des mamamouchis glamour. Le fluide, le souple, le drapé gréco-Grès (*beaucoup de mousseline, de crêpe*) s'accompagnent d'un retour en force des brocarts, des plumes, des bijoux-parures, des tenues des Mille et Une Nuits : vestes en lamé à broderies tapis et manches garnies de vison (Dior) ; robes en crêpe de soie à palmes de cachemire argent, scarabées d'or et poignets de zibeline (Scherrer) ; incroyables effets de rideaux et d'embrasses chez Ungaro, qui, avec la *générosité* d'un restaurateur servant dans la même assiette foie gras, saumon, caviar, truffes et rondelles de kiwi, livre les secrets de décolletés ornés de papillon de strass et de ruchés, de fourreaux à *dos-fenêtre en dentelle* noire, etc.

De cette mode-décor, on a fait ces temps-ci le symbole de l'esprit couture. Celui qui, dès la rentrée, inspirera les confectionneurs. Mais *l'exceptionnel est ailleurs, loin sans* doute des sapins de Noël, des images de chic en série et de l'imitable. *Il surgit dans les mots* d'esprit de l'irascible Paco Rabanne, bien décidé à ne pas rater son époque (robe « intégriste » en guipure de métal mordorée, mariée Marianne...), mais aussi dans les hommages, mélanges de matières, la *palette des rouges de Christian* Lacroix, dont les personnages racontent bien l'envie de beauté et la peur de fin de siècle. Reste la maîtrise de Karl Lagerfeld : un tailleur redingote en tweed framboise sur un pantalon de flanelle noire, le sens du détail, les nervures et les brande*bourgs en trompe l'œil, les pare*ments de satin blanc, de dentelles de Bruges, 70 mètres de ruban de *velours appliqués en croisillons sur* une robe de satin, vingt nouveaux boutons Chanel, cent cin*quante heures de travail pour un* tailleur aux nouvelles proportions, la synthèse juste de l'anecdote (les citations élisabéthaines) et de l'élégance. Quoi d'autre ? La pureté d'un smoking en grain de poudre d'Yves Saint Laurent, d'un fourreau de satin noir, instants nouveaux et familiers d'une histoire racontée avec bonheur depuis trente ans et si applaudie mercredi. Tout. Rien. Ces robes qui donnent envie aux femmes d'être riches, mais surtout, comble du luxe, de ne pas avoir à le prouver.

LAURENCE BENAIM.

ARTS

Des peintres américains à Giverny

Trois artistes américains, sélectionnés parmi plus de six cent cinquante candidats, se sont installés pour un séjour de six mois, grâce à la Fondation du *Reader's Digest*, à Giverny, dans un pavillon qui vient d'être édifié à proximité des jar*dins et de la maison* de Claude Monet. Le programme de bourses est prévu pour trois ans.

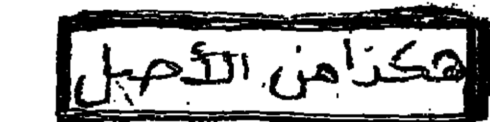
Cette initiative a été l'occasion d'une grande réception, organisée par le *Reader's Digest* à Giverny, avec l'auteur de la restauration de ce site exceptionnel (un « amoncellement de ronces » il y a encore dix ans) : M. Gérald Van der Kemp (ancien conservateur en chef du château de Versailles), auquel on doit le sauvetage de ce monument.

La rénovation de Giverny a été financée par la Fondation du *Reader's Digest*. Le nouveau pavillon porte le nom de Lila Wallace, cofondatrice, avec son mari, du *Reader's Digest* et passionnée de peinture.

Le cadran solaire de Brasilia

C'est le plus petit monument de Brasilia conçu par Oscar Niemeyer pour la capitale du Brésil, qui a été placé récemment dans le grand parc de la ville : un cadran solaire qui commémore à la fois le cent soixantième anniversaire de l'Observatoire national d'Argentine et consacre le classement de Brasilia par l'UNESCO, dans son opération *de protection et de restauration* des villes du monde, parmi les « chefs-d'œuvre de l'humanité ». Il s'agit d'un cadran vertical, une grande ellipse de béton placée sur une base inclinée de 3 mètres de hauteur, qui, étant donné l'ensoleillement dont joui la ville, peut donner l'heure d'une façon presque continue (le soleil se lève à 6 h 30 le 22 juin, jour le plus court de l'année, et à 5 h 30 le 22 décembre, *jour le plus long*).

Quant au Musée de l'Indien, le dernier monument d'Oscar Niemeyer pour Brasilia, il devrait être inauguré prochainement.



Spectacles

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). La Peur des coups, la paix chez soi : 20 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Trop, c'est trop : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 19 h 30 et 21 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 18 h et 21 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. *Simone Weil 1909-1943* : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 20 h 45.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, dim. 16 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand *Standing : 18 h 30 et 21 h 30.*

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 17 h 30 et 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30 et 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. L'Ecume des jours : 21 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). L'île des esclaves : 15 h, dim. (dernière) 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). G. Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent *pour mourir : 21 h 30.*

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

La Fin de Saint-Pétersbourg (1927), de Vsevolod Poudovkine, 15 h ; Freaks (1932, v.o.), de Tod Browning, 17 h ; Okay for Sound (1937, v.o.), de Marcel Varnel, 19 h ; les Enfants du grand Bouddha (1952, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

DIMANCHE

Octobre (1928, v.o.), de S.M. Eisenstein, 15 h ; Tabou (1931), de F.W. Murnau, 17 h 30 ; Divorce de Lady X (1937, v.o.), de Tim Whelan, 19 h 15 ; l'Ecole Shiinomi (1955, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

SAMEDI

Paris-Province aller-retour : Actualités anciennes, Actualités Gaumont, 12 h 30 ; *Parisien et Aoûtien : Actualités Gaumont,* Saint-Tropez, devoir de vacances (1952) de Paul Paviot, Dupont la Joie (1974) d'Yves Boisset, 14 h 30 ; Illusions perdues 3 : Bande annonce : les Demoiselles de Rochefort (1967) de Jacques Demy, Illusions perdues (1966) de Maurice Cazeneuve, 16 h 30 ; A nous deux Paris : A nous deux Paris ! (1959) de Pierre Kast, les Demoiselles de Rochefort (1967) de Jacques Demy, 18 h 30 ; Provinciale : Seule à Paris (1965) de Robert Guez, les Amants (1958) de Louis Malle, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris-Province aller-retour : Réussir à Paris : les Gens de lettres (1960) d'Henri Champetier et Léonce Peillard, Griserie (1955) de J. Cromwell, 14 h 30 : Illusions perdues 4 : Bande annonce : Brigitte et Brigitte (1965, v.o.) de Luc Moullet, Illusions perdues (1966) de Maurice Cazeneuve, 16 h 30 ; Aller-retour Paris-campagne : Actualités Gaumont, Publicités R.F.P. (1981-1985), Goupi Mains Rouges (1943) de Jacques Becker, 18 h 30 ; Future Parisienne ?, Seule à Paris (1965) de Robert Guez, Brigitte et Brigitte (1966) de Luc Moullet, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BLUE-JEAN COP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme *Opéra, 2e (47-42-97-52).*

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Samedi 30 - Dimanche 31 juillet

ET SI ON LE GARDAIT ? (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA LÉGENDE DU LAGON (Nouvelle Zélande, v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MILAGRO (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MISTER DYNAMITE (Hong Kong, v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention *Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé* Clichy, 18e (45-22-46-01).

MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NUIT DE FOLIE (A., v.f.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

PLAISIRS PERVERS (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

RETOUR DE FLAMME (*) (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN ÉTÉ A PARIS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

VENDREDI 13, CHAPITRE 7, UN NOUVEAU DÉFI (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

WALL STREET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

A BOUT PORTANT (**) (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; George V, 8e (45-62-41-46).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CABARET (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DE SABLE ET DE SANG (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE DERNIER TANGO A PARIS (**) (Fr.-It., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DONNE-MOI TES YEUX (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

FINAL EXECUTOR (**) (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

HORRIBLE CARNAGE (*) (, v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

INSIDE DAISY CLOVER (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : *Forum Orient Express, 1er* (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MAD MAX AU DELA DU DOME DU TONNERRE (Austr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MANHATTAN (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

MANIAC (, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

METROPOLIS (All., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

MURIEL (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA NUIT DES PÉTRIFIÉS (*) (, v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Club, 9e ((43-29-11-30).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

SPÉCIAL FORCE (, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

STROMBOLI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TUEURS DE DAMES (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

UN APRÈS-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) : Club, 9e () : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN NINJA. Film américain de Emett Alston, v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

AURORA. Film italien de Maurizio Ponzi, v.o. : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

BLOODSPORT. Film américain de Newt Arnold, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CAN'T BUY ME LOVE. Film américain de Steve Rash, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CRITTERS 2. Film américain de Mick Garris, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA QUEUE DE LA COMÈTE. Film français d'Hervé Lièvre : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE TEMPS DU DESTIN. Film américain de Gregory Nava, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 1er AOUT

« Le Musée Picasso », 14 h15, 5, rue de Thorigny (Tourisme culturel).

« Versailles : la petite et la grande écurie du château », 14 h 30, cour de la petite écurie, avenue de Paris (Office du tourisme).

« Demeures du Marais et leurs jardins secrets », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Isabelle Hauller).

« Passages et vieux villages de Belleville », 14 h 30, angle de la rue de Belleville et de la rue Piat (Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Chefs-d'œuvre du Louvre », 15 heures, entrée, 36, quai du Louvre (Paris et son histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

« L'Opéra », 11 H 30, dans le hall.

« La place de la Concorde », 14 h 30, métro Concorde, sortie rue de Rivoli, Jeu de Paume.

« Le château de Vincennes », 14 h 30, entrée, côté avenue de Paris.

« Le Palais-Royal, ses galeries et ses colonnes », 15 heures, grilles du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal.

« Le quartier de la Nouvelle-Athènes », 15 heures, métro Saint-Georges, sortie place Saint-Georges.

Informations « services »

CONCOURS

Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM)

(par ordre de mérite)

• **CONCOURS T :**

Thierry Martin (1er), Gilles Delaunay, Augustin Caillard, David Dureisseix, Marc Simondi, Ludovic Jardinier, Frédéric Royal, J.-Marc Cherel, Christian Andrieux, Guillaume Henry (10e), Fabien Schmerber, Manuel Ronco, Thierry Roux, Dominique Bartoli, Christophe Molliex, Olivier Lallemant, J.-Philippe Costes, Olivier Choussy, Christian Le Calvez, Laurent Soubeste (20e), Christophe Lauverjat, Patrick Kaszynski, Sébastien Denou, Pierre Famechon, Olivier Boison, Pascal Lohé, Karim Bouharb, Lionel Zbinden, J.-Laurent Lorenzi.

William Gaudais (30e), François Bronnec, Etienne Rossignon, Claude Gibout, François Biry, Laurent Carlier, Christophe Garcia, Pascal Hersemeule, Bertrand Vatel, Pierre Aphezberro, Pierre De Bergh (40e), Michel Poisot, Emmanuel Juggery, Dominique Tardif, Philipppe Le Canut, Fabrice Izzillo, Stéphane Klotz, Régis Klodzinski, Hugues Oger, Philippe Dequincey, Christophe Larue (50e), Ludovic Pognon, Marc Reignier, Benoît Maurice, Willy Grange, Christophe Lauquin, J.-Philippe Marion, Stéphane Mottier, A.-Laurent Lithard, Marc Poullin.

Eric Lidoine (60e), Pierre Viallefond, Didier Bondil, Thierry Lavigne, Hervé Lagrue, Michel Massault, Sylvain Hardy, Olivier Arnould, Michel Hélias, P.-Emmanuel Hurillon, Didier Bauchière (70e), Roger Blanlot, Yves Descourvières, Emmanuelle Sarrazin, Raphaël Ardisson, Marc Belet, Serge Eon, Armel Besançon, Lionel Chevrier, Bruno Roux, Philippe Ségur (80e), Philippe Barthélemy, Nicolas Grandpierre, Stéphane Levêque, Stephen Houriez, Jérôme Longuemare, Pierre Bortoli, Christophe Couteret, Frédéric Gentil, Bernard Baudouin.

Pierre Feldmann (90e), Afif Souabni, Stéphane Gatier, Pierre Pécout, Denis Barreau, Yannick Seeleuthner, J.-Marie Bertho, J.-Louis Potier, Thierry Avronsart, Philippe Bourdot, Thierry Liraud (100e), Olivier Ruiz, Dominique Maguin, Hugo Barbier, Philippe Bierwoye, Xavier Caillaud, Christian Sere, Denis Bonnenfant, Sophie de Pradier d'Agrain, Olivier Delafosse, Emmanuel Besuelle (110e), Pierre Demeyer, Slimane Reguig, Jacques Potet, Pierre Cazaban, Thierry Caillaud, Pascal Pfeiffer, Christophe Teyssier, Ludovic Phan, Bertrand Megie, Xavier Migaud (120e), J.-Marc Beyer, Bernard Wetzel, J.-Marc Kondor, Bruno Dubois, Juliette Gillet, Renan Levaillant, Fabrice Paracuellos, Olivier Eckle, Olivier Marsal, Frank Torregrosa (130e), François Moreau, Thierry Brincourt, Eric Opala, Christophe Legoupil, Sylvain Chantaloup, Stéphane Druet, Thierry Bourgeois, Guillaume Louvet, Christophe Fayolle.

Christophe Petitguyot (140e), A.-Caroline Cochelin, Aline Genevray, Etienne Mazat, Vincent Morvan, Yves Guinand, Stephan Lemaire, Veronica Solis Gil, Frédéric Simon, Philippe Velleret, Ludovic Chanay (150e), Christine Fasquel, Christophe Mayri, Eric Bartoli, Mathieu Nerzic, Philippe Sowa, Pierre Grignon, Fabrice Lapie, Martine Sanchez, Olivier Jacques, Didier Chauveaux (160e), Carole Cini, Bruno Boffin, Yves Lebret, Ludovic Renson, Stéphane Bertrand, Marc Delaigue, Raouf Fathallah, Xavier Staub, Nicolas Delahaye, Christophe Gilbert (170e), Christophe Monnin, Laurence Lenoir, Benoît Sauvage, Stéphane Yzembar, Laurent Moutenot, Arnaud Masson, Michel Laclef, Vincent Martin, Thierry Watterlot.

J.-Marc Bertrand (180e), Gilles Derroisne, Matthieu Naegel, Serge Waeffler, Jean-Louis Baudoin, Kamel Ben Ameur I, Eric Pelletier, J.-Luc Sommer, Pierre Carpentier, Didier Moreau, Laurent Adam (190e), Hugues Fourmentraux, Rodrigue Desmorat, Daniel Gasser, Daniel Gouy, Hervé Roche, Yvan Bonnassieux, Sandrine Chaignon, Renaud Lemoulant, Paul Quessart, Pascal Turbiault (200e), Wilfrid d'Angelo, Olivier Marsaly, Eric Jolivet, Frédéric Le Scao, Christophe Philips, Christophe Bessonnat, Eric Goueze, Jacky Diemer, Pascal Rougeron, Bertrand Fouletier (210e), Jean-Luc Philipps, Olivier Batlle, Laurent Brunelle, Véronique Mabe, Michel Coissard, Laurent Douley, Christophe Arches, Jocelyne Besson, Jérôme d'Humières.

Michel Gauly (220e), Christophe Hartheiser, Nicolas Lefeu, Vincent Papait, P.-Emmanuel Costes, Olivier Petit, Cyrille Berthelemy, Clément Kaiser, David Nouvelot, Laurent Benard, Laurent Bœuf (230e), Laurent Trouillet, Nicolas Delliaux, J.-Luc Moritz, Florence Bodart, Pierre-Yves Menard, François de Labbey, Philippe Marecaux, Alain Parisse, Stephan Deroche, Bertrand Peris (240e), Zaed Karchoud Hamza, Fabrice Renaudeau, Frédéric Masse, Alexis Berardi, Frédéric Josso, J.-Marie Lagroye, Thierry Orhant, Laurent Champaney, Pierre Choffardet, Olivier Briand (250e), Joël Cuny, Franck Ferre, Thierry Hannetel, Philippe Raynaud, J.-Philippe Bremaud, Franck Cantariti, François Henry, Richard Sawa, Frédéric Dehame.

Pierre Garcia (260e), Jérôme Gauthie, J.-Marie Lapeyre, Eric Le Du, J.-Claude Liegeois, Patrick Kuszla, Emmanuel Tocheport, Philippe Fuchs, Frédéric Tortet, Eric Le Quere, Jean Igersheim (270e), Mireille Rustenholz, Patrick Peuch, Olivier Silaire, Philippe Guerre, Dominique Hennion, Alain Thibault, Hubert de Durand de Premore, David Hennecart, François Bordachar, Catherine Grasset (280e), Gilles Lebernicheux, Franck d'Havelocse, Cyril Douarche, Alain Metzmeyer, Ludovic Bonnet, Xavier Caron, Pierre Labastugue, Stéphane Mithieux, Lionel Vincent, Florent Juvin (290e), Philippe Leroy, Olivier Goarzin, Dominique Gentillon, Frédéric Lefol, Grégoire Le Miere, Sylvain Houtmann, Emmanuel Leneveu, Denis Verney, Christophe Bloc.

Christophe Le Corre (300e), Vincent Robert, Pascal Roussy, Bruno Grasso, Philippe Laurent, Eric Pirony, Christophe Guével, Denis Moret, Alain Deniau, Pascal Bruyère, Emmanuel Perret (310e), Habib Zouari, Stanislas Blanc, Alain Fournier, Marc Zebina, Vincent Lemaire, Jean-Luc Lanfranchini, Christophe Barbaste, Frédéric Prince, Hervé Blondeau-Patissier, Marc Doucement (320e), Laurent Renard, Philippe Costes, Marc Valentin, Pierre Melone, Laurent Chabanne, Maleck Seraoui, Laurent Bertonnaud, Rafik Jemli, Nicolas Koenig, Olivier Langlois (330e), Françis Siclier, Gilles Huguenin-Virchaux, Denis Hyvert, Eric Provillard, Yann Guiomar, Sylvie Chevalier, Philippe Gaude, Jean-Michel Gaulon, Richard Agudo.

Dominique Cogneau (340e), Stephan Gandillet, Eric Le Pape, Jean-Pierre Adi, Laurent Brunel, Jean-Pierre Fezzoli, Philippe Gabriel, Loïc Bouyer, David Grasset, Pascal Barrat, Lionel Daulon (350e), Manuel Laurent, Harry Callebaut, Christian Cariou, André Peyre, Luc Beneteau, Magali Grandman, Jean-Bertrand Petrelis, Stéphane Herail, Jean-François Ledoux, Christophe Loth (360e), Thierry Morangis, Bruno Pilliat, S.-Aline Breuil, Vincent Grolleau, Stéphane Rols, Pierre Chardonnereau, Laurent Duquesne, Jean-Christophe Montoya, Marc Seamat, Christian Souille (370e), Thierry Jamain, Roland Goudot, Frédéric Marchi, Pierre Maugery, Mathieu Perennou, Jean-Louis Vignolo, Alain Dardoullier, Jean-Pierre Darget, Nathalie Baudet.

Pierre Craviari (380e), Yann Perrin, Hervé Monnier, Jean-Marie Ouret-Campagnet, Alain Reignier, Pierre Weiss, Eric Norture, François Schott, Sylvain Calloch, Gaétan Acket, Philippe Gateau (390e), Jean-Marc Nimeskern, Vincent Schweitzer, Thierry Maurel, Laurent Tailhan, Louis Le Manh, Nicolas Deflandre, Olivier Salvat, Philippe Taillardat, Sébastien Roux, Frédéric Corbalan (400e), Jacky Danilo, Nicolas Vivier, Bruno Derrien, Noël Hamiot, Pierre Fougerat, Abdon Laguyer, Frédéric Charles, Pascal Nouyer, Olivier Germenot, Christophe Gignet (410e), Thierry Orange, Patrice Urvoy, Thierry Megnin, Christophe Lheureux, Philippe Pernot, Emmanuel Vitrac, Claude Disson, Jean-Pierre Manien, Joël Verny.

Alain Courau (420e), Patrice Brousse, Clarence Cabo, J.-François Bans, David Brun, Jean-Luc Pierré, Corinne Schelp, Didier Ardaillou, Eric Cyrvan, Michel Nougaret, Alain Coureau (430e), Louis Olivier, Catalina Vargas Reyes, Pierre Le Coz, Laurent Mignot, Stéphane Gramondo, Jean-Paul Ordioni, Bertrand Barrio, Vincent Jacquier, Frédéric Lefeuvre, Robert Marotte (440e), Eric Ballot, Loïc Boidin, Olivier Lancon, Thierry Rajot, Arnaud Bourel, Thierry Lanen, Laurent Lepoutre, Stéphane Lautier, Marc Nourrisson, Damien Garnier (450e), Richard Minfelde, Laurent Amiel, Guillaume Plessis, Alexis Arts, Christophe Bronval, Pierre Real, Patrick Rionder, Yannick Rouffignac, Eric Acloque.

Nicolas Lachaux (460e), Pierre Villard, Audrey Barthélemy, Thierry Palin-Luc, Pierre Navratil, Bruno Gil, Antoine Guillou, Olivier Dassonville, Frédéric Le Bourbis, Alain Rhety, Nicolas Foucher (470e), Yannick Gueugnon, Michel Rigaudon, Philippe Dumond, Alain Galloni, Kim Van Roy, Hervé Koch, Dominique Boulle, P.-Emmanuel Wolff, Benoît Parat, Fabien Conroux (480e), Stéphane Gil, Philippe Canaux, Olivier Desquiens, Frédéric Lassœur, Laurent Bonnerat, Frédéric Charlier, Denis Paccard, Gilles Chatelain, Olivier Collumeau, Florent Decultieux (490e), Olivier Jeantils, Frédéric Maciela, Franck Rabilier, Philippe Duplessy, Jean-Paul Guichard, Frédéric Martin, Denis Herold, Pascal Durand, Didier Perret.

Pierre Rodot (500e), Olivier Chanabier, Damien Prost, Joël Roche, François Bonin, Khalid Meskinia, J.-Christophe Rance, J.-Philippe Biava, Hubert Schneider, Philippe Gacougnolle, Hugues Jallet (510e), Brice Lacube, Guy Mansuy, Gael Naizin, J.-Michel Laurenti, Stéphane Marty, Isabelle Quettier, Virginie Bruneau, Jérôme Duclaux, Sylvie Piau, Olivier Mantaux (520e), Christophe Fontaine, Ludovic Fro, Franck Fumey, Pierre Gaudy, Jérôme Moinard, Frédéric Nowak, Gilles Embriaco, Fabrice Creze, Yves de Coster, Emmanuelle Kawa (530e), Alexandre Vigouroux, Thierry Eftymiades, Gérald Fournier, J.-Marie Thépaut, Stéphane Attali, Pierre Perrinet, Anthony Sannino, Stéphane Arnaud, Jean-Luc Laval.

Olivier Leroy (540e), Christophe Bouf, Edmond David, Olivier Denarie, J.-Yves Quere, Alain Connes, Sébastien Brogly, Jacques Mauger, Daniel Buttard, François Masselot, Laurent Chardin (550e), Franck Wargnier, Luc Boileve, Yves Mercier, Frédéric Raoult, Ludovic Romanin, Hervé Legaignoux, Laurent Tarnat, Hervé Gilles, Frédéric Morel, Alain Chaussot (560e), Stéphane Dognaux, Vincent Jacquet, Philippe Arciet, Xavier Maille, Richard Attal, Thierry Miletic, Marc Moncilin, Michel Poncelet, Franck Gana, Fabrice Ferretti (570e), Ludovic Gasne, Pierre Bernet, J.-Luc Fayolle, Emmanuel Leclerc, Nadège Tissier, Vincent Carpentier, Philippe Thierry, Christian Pere, François Garbado.

Emmanuel Hourdin (580e), Thierry Menu, Ronan Morvan, Elisabeth Vincent, J.-Pierre Barbeau, Philippe Chartier, Cyrille Perier, Joël Delpeuch, Olivier Estruch, Catherine Gaydier, Michel Genesi (590e), Denis Igert, Gilles Moniot, Vincent Patriti, Pascal Orsini, Christophe Ribal, David Roquet, Eric Dubourdieu, Philippe Jaunasse, Christiane Blancher, Bruno Gérard (600e), J.-Christophe Fort, Stéphane Cazottes, Christian Fischer, J.-Claude Gaillet, Edouard Bourron, Philippe Joubert, Gilles Ham-Chou-Chong, Valerick Cassagne, Philippe Kempf, Pascal Pierre (610e) ; Eric Bachelier, Tarak Ben Zineb, Christophe Bernard, Michel Regin, Eric Hilger, Vincent Viard, Thierry Gaibert, J.-Marc Bonin, Olivier Aveline.

Thierry Marty (620e), Hervé Lisik, J.-Marc Riondy, J.-Claude Au-Kun, Nicolas Leyssieux, Rémi Falcand, J.-Pierre Lagarde, Eric Tartamella, Christophe Massacrier, Vincent Kapfer, Pierre Leroy (630e) ; Olivier Beaume, Jean Boujard, Eric Maurines, Benoît Pichereau, Matthieu Cortinovis, Jean Riondel, Eric Verbrugge, Nicolas Coustaud, Myriam Deluge, Jacques Beland (640e), Denis Michel, Richard Perilliat, J.-Claude Pitou, Philippe Mesureur, David Tarery, Christophe Ansaldi, Marc Masse, Philippe Soulier, Sébastien Catrou, Christophe Goulard (650e) ; Vincent Lonjon, Ahmed Belmostefa, Arnaud Delloye, Cyrille Gautier, Michel Ollivier, Denis Hanriot, Philippe Avocat, Annie Berthelot, Christophe Mignot.

Franz Peter (660e), Erwan Quevarec, Vincent Zaccomer, Pascal Bracq, Carlos Montes, Franck Arbona, Lotfi Benabdallah, Hervé Mouly, Edouard Lalo, Claude Stoll, Alexandre Pefferkorn (670e) ; Denis Cardi, Pascal Weisser, Christophe Pierre, Philippe Stahl, Christine Hemery, Didier Pradel, Eric Velly, Richard Buet, François Annequin, Sylvain Parard (680e), Yann Le Glaunec, Etienne Mathis, Eric Loberger, Bruno Rouzier, Jean Sivade, Christian Amsellem, Claude Delcambre, Claude Egly, Frank Bordron, Fabrice Durand (690e) ; Philippe Maillard Salin, José Ruiz, Denis Vauthier, Thierry Dang-Tran, Pierre Parent, Vincent Veret, Xavier Louison, Patrick Marsalek, Jerôme Woirin.

Emmanuel Besson (700e), Olivier Castets, David Moutoub, Sandrine Debuy, Pascal Foucault, Emmanuel Harle, Philippe Osmont, Freddy Darrigo, Christian de Bevotte, J.-Philippe François, Eric Talbert (710e), Fabrice Brault, Laurent Gebel de Gebhardt, Fabien Michoux, Alix Deschamps, Olivier Callebert, Didier Gailleul, Claude Mangone, Marc Osajda, Xavier Verdeil, Philippe Dumonet (720e), Matthieu Holocher, François Poupot-Portron, Didier Roche, Hervé Cardeau, Florent Mouton, Gilles Bocabarteille, Alexandre Demoulin, Jean-Yves Gabon, Bruno Grannec, Hervé Oury (730e), Régis Labetoulle, Hervé Tibi, Hubert Robin, Alexis Scherno, Didier Dabrigeon, Denis Falck, Valérie Fourt, J.-Luc Montrobert, François Bazillio.

Renaud Chanceaulme (740e), Pierre Rasoloarison, Cyrille Plaisant, Vincent Perry, Laurent Boulais, Philippe Boisson, Hervé Dessi, Stéphane Presse, Jean Sommereux, Patrick Varlet, J.-Paul Dezalot (750e), Bernard Luque, Bruno Malochet, Sébastien Notat, J.-Luc Gastineau, Daniel Niess, Frédéric Baron, Denis Murat, Laurent Nicollet, Pierre Bonfils, Guillaume Lesecque (760e), Gérard Oberti, Philippe Schulz, J.-Marc Latour, Gilles Van Hoorde, Laurent Badetz, Vincent Nicolini, Gilles Simon, Pierre Greiner, Stéphane Mercier, Valérie Rozec (770e), Marc Airoldi, J.-Luc Figeac, Nicolas Hube, Nicolas Ravel, Stéphane Revol, Bruno Joly, Sami Doggaz, Abdelkebir Jbil, Eric Chevillard, Bruno Picone.

• **CONCOURS TA**

Pascal Desbiolles (1er), Arnaud Clément, Hervé Delouard, Laurent Baravian, Michel Dorget, Remy Mansanti, Luc Bobay, Eric Blanchard, Adriano Marques Antunes, Hocine Amokrane (10e), Stéphane Tavenard, Thierry Bardou, Alain Bras, Hachim Benamar, Damien Schaeffer, Emmanuel Razafindrasata, Pascal Quilan, Jacques Guilmain, Didier Demailly, Christian Collet (20e), Bruno Mailh, Salah Eddine Hamdaoui, Alain Bour, Steve Schmitt, Eric Bourdon, Xavier Souche, Philippe Casbas, Jean-Michel Coudry, Gilles Frion, Thierry Le Creurer.

• **CONCOURS DUT/BTS**

Stéphane Ruche (1er), J.-François Ferrier, J.-Michel Jeannin, Robert Mionetto, J.-Paul Marquenet, Alain Okerman, Joël Llerena, Franck Chanel, Olivier Froutin, J.-François Chamoux (10e), J.-François Armengaud, Joël Argensse, Mathias Guillin, Paul Mellon, Cecile Malecot, Jean Maison, Yves Petit, Vincent Cebe, Emmanuel Halbwachs.

Alexandre Labiche (20e), Haja Rabeony, Michel Gratton, Marc Andreotti, Bruno Mattia, Christophe Lejay, J.-François Michel, Christophe Ponsard, J.-Christophe Duchamp, Christian Delcayre, Nicolas Toppani (30e), Daniel Jennepin, Marc Maugere, Gérard Mochet, Marc Moreau, Catherine Coudegnat, Bruno Schwaller, Erwan Guillouet, Christophe Amarant, Raphael Amate, Serge Prévot (40e), Olivier Gourdin, Olivier David, Jean-François Sardon Arraz, Frédéric Louvier, Bruno Simon, Samir Abassi, Stéphane Chevalier, Olivier Petit, Renaud Cornu, Florent Bidet (50e) ; Philippe Bessede, Laurent Emelina, Patrick Gimenez, Christophe Bernard, Denis Peyrat, Jacques Lesmut, Laurent Boyadjian, Gaël de l'Escaille, Laurent Guillermin.

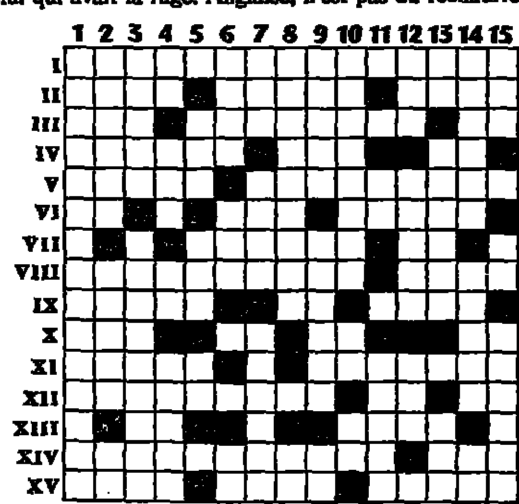
Stéphane Simionato (60e), Thierry Lahringer, Christophe Clément, Emmanuel Dubuisson, Eric Deshons, Jean Rouzaud, Bruno Sirizzotti, Philippe Marc, Didier Gouteron, Salvatore Marcoffino, Jérôme Cerdan, Stéphane Gentil, Olivier Simane.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4798

HORIZONTALEMENT

I. Prouvent qu'il n'y a pas de parti pris. – II. Un grand mouvement. Paraît toujours très grand quand il est fou. Pour le cochon qui sommeille. – III. Eprouvée par celui qui avait la rage. Anglaise, n'est pas du réchauffé. Pronom. – IV. Doit évidemment mettre la main à la pâte. Pas annoncée. Lie. – V. Pris donc une décision. Commencer à travailler. – VI. Le nouveau est pesé en livres. Comme Philippe. A un régime très irrégulier. – VII. Qui ont fait l'objet d'une inscription. Participe. – VIII. C'est dans la poche, pour ceux qui veulent régler leurs comptes. Pas vu dans un rêve. – IX. Peut être favorisé par la discipline. Possessif. Fit briller. – X. Nom qu'on donne à une dent. Un agrément d'autrefois. Donné par le chef. Bout de ficelle. – XI. Dieu pour les malades. Une ancienne place forte des guerres de Religion. – XII. Des choses bizarres. N'a pas un grand lit. Langue ancienne. – XIII. Cours d'eau. Est toujours à louer. – XIV. Spécialistes des expositions. Déesse marine. – XV. Petit chez le charcutier. Un massif entre la Thessalie et la Phocide. S'oppose à la taille.



VERTICALEMENT

1. Des mocassins qu'il n'est pas très agréable d'avoir à ses pieds. – 2. Une petite passe. Descend toujours avant l'arrêt. Un peu de tabac. – 3. Crient comme dans un bois. Un adjectif souvent utilisé quand on parle du collège. – 4. Mère de grands enfants. On n'en parle que lorsqu'il est grand. Début d'une épitaphe. Nom qu'on peut donner à celui qui voudrait nous dépasser. – 5. Endroit où l'on peut saigner. Où il n'y a rien à prendre. Degré. – 6. Pour le bouquet. Ras quand il y en a jusque-là. Jeu. – 7. Ville d'Allemagne. C'est parfois quand on n'y est pas qu'on déguste. La petite peut être assimilée à la peste. – 8. Certains sont un peu à court de sujets. Abréviation pour le patron. – 9. Le prix du pain. Mis cartes sur table. Précise une possession. – 10. Fut vraiment aux petits soins pour feu son époux. Cela vaut de l'or. Démonstratif. – 11. D'un auxiliaire. Du vent ! – 12. Baie du Japon. N'aime pas qu'on le fasse descendre pour rien. Roulée. – 13. Une nappe. Evoque un dernier coup. N'est pas loin quand on voit une descente. – 14. Du soir au matin. A un bon bec. N'est pas un agrément à Londres. – 15. A l'esprit caustique. La Seine, vue de très haut. Un spécialiste qui a intérêt à bien endormir avant d'opérer.

Solution du problème n° 4797

Horizontalement

I. Merceries. – II. Apeuré. Si. – III. Régleur. – IV. Mi. Ossète. – V. Iritis. On. – VI. Têt. Piano. – VII. Etain. – VIII. Mule. – IX. Se. Ré. Pus. – X. Ain. Dieu. – XI. Fureteuse.

Verticalement

1. Marmitons. – 2. Epeire. Eau. – 3. Reg. Item. Ir. – 4. Culot. Urne. 5. Erésipèle. – 6. Réussite. Dé. – 7. Ré. Aa. Piu. – 8. Es. Toniques. – 9. Simenon. Suc.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Est publiée au *Journal officiel* du vendredi 29 juillet :

UNE CIRCULAIRE

• Du 28 juillet 1988 relative à l'application de l'article 15 de la loi n° 88-828 du 20 juillet 1988 portant amnistie.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 30 juillet à 0 heure et le dimanche 31 juillet à 24 heures.

Les conditions anticycloniques se maintiendront sur le pays aujourd'hui, mais demain la dépression située sur l'Espagne occasionnera des remontées d'air chaud et instable sur le Sud-Ouest.

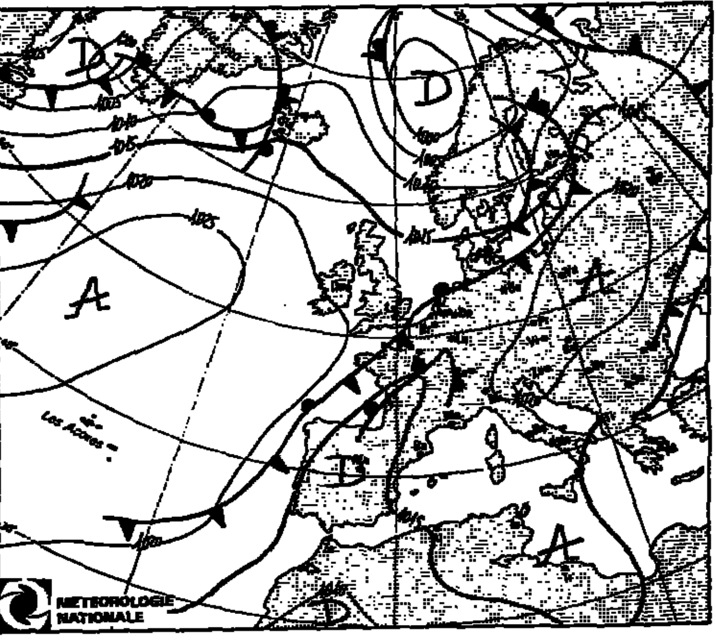
Dimanche : soleil et chaleur seront au rendez-vous. – La journée débutera sous un ciel dégagé sur presque tout le pays. Mais les éclaircies nocturnes auront favorisé la formation des brumes, que l'on retrouvera fréquemment du Sud-Ouest au Centre et au Nord-Est. La Haute-Normandie et la Picardie seront moins favorisées en ce dimanche matin. En effet, des nuages viendront cacher le soleil. En cours de matinée, cette bande nuageuse se décalera vers le Nord pour enfin quitter le pays vers la mi-journée. Ainsi, le soleil brillera sur tout le pays dans l'après-midi.

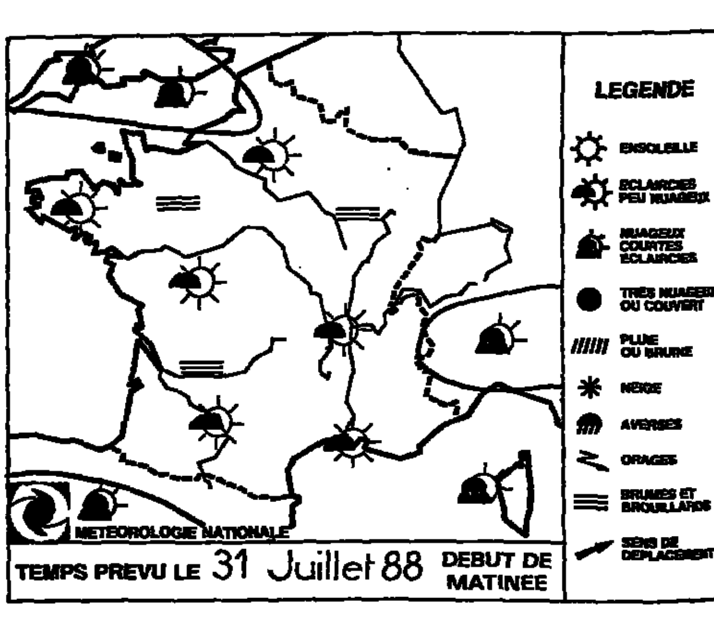
La journée sera chaude. Le thermomètre variera de 25 à 33 degrés de Rennes à Nice. Près de la Manche, il fera un peu plus frais, de 20 à 22 degrés vers 16 heures.

En fin d'après-midi, le ciel se voilera progressivement sur l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Roussillon. Des orages éclateront en soirée des Pyrénées aux Cévennes, mais ils seront encore isolés.

SITUATION LE 30 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 1er AOUT A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-7-1988 à 6 heures TU et le 30-7-1988 à 6 heures TU — le 30-7-1988

FRANCE

AJACCIO	29	18	D
BIARRITZ	20	12	D
BORDEAUX	22	11	D
BOURGES	21	9	–
BREST	18	10	D
CAEN	19	10	D
CHERBOURG	17	12	–
CLERMONT-FERR.	22	7	D
DIJON	21	8	D
GRENOBLE St-M-H	27	14	N
LILLE	19	12	N
LIMOGES	19	10	D
LYON	23	14	D
MARSEILLE-MAR.	29	17	D
NANCY	20	8	D
NANTES	20	11	D
NICE	28	21	D
PARIS-MONTS.	22	12	D
PAU	19	12	N
PERPIGNAN	28	19	D
RENNES	21	11	D
ST-ETIENNE	20	8	–
STRASBOURG	21	9	D
TOURS	21	9	D
TOULOUSE	21	12	C
POINTE-A-PITRE	30	24	O

ÉTRANGER

ALGER	42	23	C
AMSTERDAM	19	15	N
ATHÈNES	34	26	D
BANGKOK	33	27	C
BARCELONE	29	21	D
BELGRADE	35	23	D
BERLIN	25	10	D
BRUXELLES	20	12	D
LE CAIRE	33	25	D
COPENHAGUE	20	13	A
DAKAR	30	26	N
DELHI	35	30	C
DJERBA	35	25	D
GENÈVE	24	11	N
HONGKONG	29	27	N
ISTANBUL	30	22	D
JÉRUSALEM	28	18	D
LISBONNE	24	16	D
LONDRES	19	11	N
LOS ANGELES	25	18	N
LUXEMBOURG	19	8	D
MADRID	36	18	D
MARRAKECH	42	25	D
MEXICO	25	12	O
MILAN	31	21	D
MONTRÉAL	32	19	C
MOSCOU	22	12	D
NAIROBI			
NEW-YORK	32	21	B
OSLO	18	13	P
PALMA-DE-MAL.	35	23	N
PÉKIN	29	22	D
RIO-DE-JANEIRO	21	18	D
ROME	30	22	D
SINGAPOUR	32	25	N
STOCKHOLM	21	12	D
SYDNEY	12	8	D
TOKYO	23	19	C
TUNIS	35	22	N
VARSOVIE	26	16	C
VENISE	31	21	N
VIENNE	32	16	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le rapport sur l'accident de l'Airbus A-320

M. Delebarre suspend les deux pilotes et met en cause Air France

Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'enquête administrative sur l'accident de l'Airbus A-320 d'Air France, le 26 juin près de Mulhouse, M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, a décidé de suspendre de leurs fonctions le commandant de bord et le copilote de l'appareil. Il s'agit de MM. Michel Asseline et Pierre Mazières. Le ministre a, en outre, rendu public, le 29 juillet, le rapport de la commission d'enquête qui était présidée par M. Claude Bechet, pilote inspecteur.

Selon le communiqué diffusé par le ministère, le rapport (qui sera complété dans les prochains mois pour donner lieu à un document définitif) permet de préciser qu'« *aucune défaillance de l'avion ni de ses équipements techniques n'a été mise en évidence* », que ce soit à propos de la « *remise des gaz* » ou de la « *trajectoire suivie par l'avion, qui est cohérente avec les ordres donnés par l'équipage au travers des commandes de pilotage* ».

La mesure de suspension qui s'applique aux deux pilotes est prise en application du code de l'aviation civile et, souligne le ministre, « *dans l'attente des propositions qui lui seront faites par le conseil de discipline saisi de ce cas, et cela indépendamment des conclusions de l'enquête judiciaire* ».

Dans le but de mieux faire respecter les règles de sécurité, M. Delebarre va aussi « *demander aux préfets de recevoir, avant chaque meeting, dont ils devront avoir été avisés suffisamment à l'avance, les organisateurs de ces manifestations afin de leur rappeler leurs obligations* ».

Mais si – comme la plupart des observateurs s'y attendaient – les deux pilotes sont officiellement montrés du doigt par le ministre, ce dernier n'absout pas Air France à qui appartenait l'appareil. La compagnie nationale, que préside depuis février 1987 M. Jacques Friedmann, est vigoureusement mise en cause par M. Delebarre qui déclare : « *Aucune des règles de l'air en vigueur ne saurait être transgressée et les principes évidents de sécurité doivent être respectés en toutes circonstances... Les conditions dans lesquelles la compagnie Air France a défini la participation et la mission de l'un de ses avions au meeting de Mulhouse-Habsheim sont, à ma connaissance, inadmissibles.* »

Samedi 30 juillet, la compagnie n'avait fait connaître aucun commentaire officiel après les propos du ministre. On indique simplement que l'organisation du vol du 26 juin s'était faite de la même manière que les autres manifestations de ce type (meeting, présentation d'avions) et que les procédures n'avaient fait l'objet d'aucune observation de la part des autorités compétentes.

En revanche, dans les milieux judiciaires et professionnels, plusieurs déclarations peuvent être relevées. Le juge d'instruction Charles Bertin chargé du dossier à Mulhouse a fait savoir à l'AFP que « *la décision de M. Delebarre* [de suspendre les pilotes] *ne porte préjudice en rien à la suite de l'enquête. C'est une sanction purement interne ; cela ne signifie nullement que les deux pilotes seront inculpés pour une infraction pénale. Cette mesure n'a rien à voir avec les décisions judiciaires qui pourront être prises ultérieurement* ».

Quant au Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), son président, M. Alain Duclos, nous a fait samedi la déclaration suivante : « *Distinguons trois parties : les pilotes, l'avion et Air France. Sur le premier point, je note une certaine modération dans le ton du communiqué de M. Delebarre. Les pilotes ne sont pas désignés à la vindicte publique comme les seuls responsables. Certes ils ont probablement commis une erreur. Ils sont en arrêt médical à l'issue duquel s'étendra une période de quatre mois dont deux de vacances. Alors, éventuellement et en fonction de l'enquête judiciaire, une mesure disciplinaire sera prise. Ils ont en tout cas fait savoir qu'ils assumeraient solidairement les responsabilités.* »

« *Quant à l'avion*, continue M. Duclos, *certes il est mis hors de cause mais c'est un avion jeune. La commission d'enquête va continuer à interroger des pilotes d'Airbus, et il faudra essayer de trouver les éléments qui ont pu conduire les pilotes de l'avion d'Air France à commettre une erreur. Un avion de ligne n'est pas fait pour des meetings !*

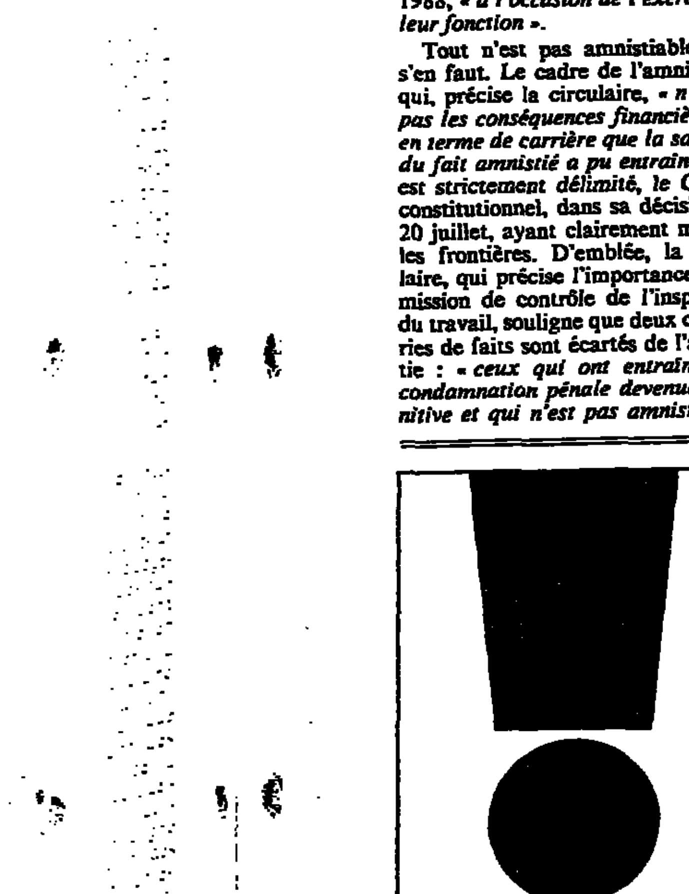
» *Enfin, ce qui est un fait nouveau, Air France est nommément mise en cause. De la sorte, M. Delebarre ménage l'issue judiciaire de l'affaire. Mais il est injuste de mettre seulement la compagnie en cause. Il faudrait aussi aller voir du côté de l'administration.* »

L'application de la loi d'amnistie

Le cadre et les limites de la réintégration de délégués licenciés

La loi d'amnistie du 20 juillet a déjà commencé à être appliquée pour la réintégration de délégués licenciés. Pour faciliter cette application, et dans le but de promouvoir « *une large volonté de réconciliation* », le directeur des relations du travail, M. Olivier Dutheillet de Lamothe, a fait publier une circulaire, au nom de M. Soisson, à l'intention des inspecteurs du travail dans le *Journal officiel* du 29 juillet. Les représentants élus du personnel, les représentants syndicaux au comité d'entreprise et les délégués syndicaux ont jusqu'au 21 octobre prochain pour présenter à leurs anciens employeurs une demande de réintégration lorsque les faits qui ont motivé leur licenciement ont été commis entre le 21 mai 1981 (précédente loi d'amnistie) et le 21 mai 1988, « *à l'occasion de l'exercice de leur fonction* ».

Tout n'est pas amnistiable, loin s'en faut. Le cadre de l'amnistie – qui, précise la circulaire, « *n'efface pas les conséquences financières ou en terme de carrière que la sanction du fait amnistié a pu entraîner* » – est strictement délimité, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 20 juillet, ayant clairement marqué les frontières. D'emblée, la circulaire, qui précise l'importance de la mission de contrôle de l'inspection du travail, souligne que deux catégories de faits sont écartés de l'amnistie : « *ceux qui ont entraîné une condamnation pénale devenue définitive et qui n'est pas amnistiée* » ; ceux qui « *constituent un manquement à la probité, aux bonnes mœurs ou à l'honneur.* »



Ce qui sera déterminant pour l'éventuelle réintégration de salariés protégés, ce sont donc les conditions mêmes qui avaient donné lieu à leur licenciement. Sont automatiquement écartés de la loi d'amnistie ceux qui ont été licenciés pour motif économique, pour une faute disciplinaire ou pour faute professionnelle. La circulaire souligne que « *pour bénéficier de ces dispositions* », et donc demander une réintégration, les représentants du personnel doivent avoir été licenciés « *pour une faute autre qu'une faute lourde, commise à l'occasion de l'exercice de leur fonction* ». Pour un salarié protégé, il doit donc s'agir d'actes commis soit dans l'exercice de son mandat, « *soit du fait du rôle prééminent que lui confère ce mandat lors d'actions collectives et notamment de conflits du travail* ».

Volonté d'apaisement

« *Le bénéfice de la réintégration ne peut être demandé que si les faits fautifs sont amnistiés* », ce qui élimine une réintégration après une condamnation pénale non amnistiée. On en revient à la principale pierre d'achoppement avec le PCF et la CGT, à savoir la notion de faute lourde. Le Conseil constitutionnel avait qualifié ainsi l'« *abus certain de fonctions ou mandats protégés* ». Il en résulte que la réintégration ne peut être imposée ni « *dans des hypothèses de coups et blessures volontaires ayant pu revêtir un caractère de réelle gravité* », ni « *dans tous les cas où la faute lourde aurait été constituée par une infraction autre que celle de coups et blessures* ».

La circulaire du ministère du travail s'efforce d'éclairer ces autres cas en puisant quelques exemples dans l'imposante jurisprudence de la Cour de cassation. C'est là tout son intérêt, même si elle indique prudemment que ces exemples, au nombre de trois, doivent être considérés « *dans les circonstances propres à l'espèce* », et donc aux faits incriminés. Les arrêts évoqués sont de 1978 et de 1981, mais les exemples choisis, qui mettent tous en avant certaines formes de violence, sont significatifs. Ainsi est constitutif d'une faute lourde « *le fait pour un membre du comité d'entreprise d'avoir entraîné une minorité de salariés à occuper des locaux de travail, à séquestrer les produits fabriqués et à porter atteinte à la liberté du travail* ». Autre exemple de faute lourde donné par la circulaire : « *le fait pour un représentant élu du personnel d'avoir participé au cours d'une grève à l'occupation des locaux, d'avoir interdit l'accès de l'usine et d'avoir contribué à l'affichage de panneaux contenant des menaces de mort envers le directeur* ». Encore faut-il, dans chacun des exemples, s'être rendu coupable de l'ensemble des fautes...

Dans l'entourage de M. Soisson, on se défend de toute intention d'en rajouter par rapport au Conseil constitutionnel. Au contraire, on met en avant une volonté d'apaisement, alors que *l'Humanité* du 30 juillet reproche à la circulaire de se fonder sur une « *série de décisions rendues par la chambre sociale de la Cour de cassation, dont la doctrine s'appuie sur l'aspect réactionnaire* ». Il est vrai pourtant que le ministère aurait pu donner d'autres exemples de la jurisprudence de la Cour de cassation encore plus sévères. Ainsi, un arrêt de la chambre sociale du 23 mars 1964 considérait que si un délégué déclenche une grève sans conciliation, contrairement aux prescriptions d'une convention collective, les juges peuvent décider qu'il commet une faute lourde... Plus récemment, il ressortait d'un arrêt de la chambre sociale du 22 juin 1987 que la seule participation à un mouvement qui n'entre pas dans le cadre de l'exercice licite d'une grève constitue une faute lourde. Les silences de la circulaire comptent aussi...

Il reste que, l'amnistie étant ainsi définie, elle ne devrait pas avoir des effets beaucoup plus importants que celle de 1981, jugée pourtant moins généreuse que celle de 1988 par le PCF et la CGT : à l'époque, sur 571 demandes il n'y avait eu que 44 réintégrations... La CGT, qui semble plus modérée que le PCF sur ce sujet, va-t-elle tenter l'épreuve de force ? Son numéro deux, M. Viannet, a affirmé le 29 juillet sur la Cinq que M. Soisson avait « *un rôle personnel très important à jouer* » dans son application. Le premier test aura lieu à Renault-Billancourt, le 17 août. Ce jour-là, un comité d'établissement extraordinaire examinera 24 demandes de réintégrations, dont celles des « dix » qui, licenciés et condamnés pour des violences, ne peuvent bénéficier de la loi, et celles de trois salariés (dont deux « protégés ») licenciés pour « faute grave » en février dernier pour avoir voulu faire rentrer les « dix » par la force dans l'usine. En 1981, chez Renault, il n'y avait eu que deux réintégrations (MM. Fournier et Certano). La CGT fait de cette réintégration des « dix » un symbole. Mais elle sait aussi qu'elle ne réussit pas à mobiliser les salariés de la Régie pour leur défense et que l'exaspération des autres syndicats monte... Le 22 juillet à Billancourt, elle avait rassemblé cinq cents manifestants : des salariés d'autres entreprises et chez Renault, des sympathisants profitant de leur pause casse-croûte et seulement neuf grévistes...

MICHEL NOBLECOURT.

AFFAIRES

Important regroupement en Italie

L'ENI et la Montedison rassemblent leurs intérêts dans la chimie

La puissante compagnie italienne ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) et le groupe milanais Montedison sont finalement parvenus à un accord vendredi 29 juillet pour créer, sur la base du protocole déjà signé le 23 mai dernier (*le Monde* du 26 mai), un grand pôle chimique dans la péninsule en rassemblant certains de leurs actifs dans cette branche industrielle.

Le nouveau groupe, dénommé Enimont ou Monteni, sera l'un des chefs de file mondiaux de la chimie de base, des fibres synthétiques et du caoutchouc synthétique avec, en plus, des activités dans les détergents et l'agrochimie. Si l'ENI apporte la totalité de ses actifs chimiques, détenus par sa filiale ENICHEM, la Montedison conserve ses deux fleurons, Erbamont (filiale pharmaceutique) et Himont, premier fabricant mondial de polypropylène, installé aux Etats-Unis et dont le capital est partagé à 50/50 avec la firme américaine Hercules. Enimont réalisera quelque 13 000 milliards de lires (62 milliards de francs environ) de chiffre d'affaires et devrait dégager un bénéfice d'exploitation de 2000 milliards de lires (945 millions de francs). Il arrivera au dixième ou onzième rang mondial devant Rhône-Poulenc et aura l'ENI et la Montedison (groupe Ferruzzi) comme actionnaires à parité, sans doute à 40/40.

Les termes précis de cet accord n'ont pas été rendus publics. Ils doivent être approuvés par les conseils d'administration des deux groupes et par le ministre des participations d'Etat. Ce renforcement de la chimie italienne était jugé indispensable tant par les industriels, soucieux de créer une entreprise de taille importante pour mieux lutter contre la concurrence internationale, que par les hommes politiques, inquiets de la dégradation croissante de la balance commerciale de la chimie nationale (environ 35 milliards de francs de déficit pour 1987). Le 24 février dernier le gouvernement italien avait donné son feu vert à la formation de ce pôle chimique.

Vingt-deux ans d'errance

Etait-il écrit que le puissant groupe pétrolier d'État ENI, bâti à la fin de la seconde guerre mondiale par Enrico Mattei pour assurer l'indépendance énergétique de la Péninsule, et la firme chimique Montedison finiraient un jour par unir leurs destins ? Avec la vie aventureuse et tourmentée que la société milanaise a connue durant les vingt-deux ans de son existence, son histoire ne pouvait s'achever autrement. Un bien triste roman, commencé en 1966 avec le mariage de deux groupes bien malades, aux productions variées, que la presse avait chaleureusement salué à l'époque, la Montecatini et l'Edison.

Les difficultés s'accumulèrent très vite. L'ENI et son président de l'époque, M. Eugenio Cefis, brouillèrent les cartes en s'efforçant par tous les moyens de s'approprier la nouvelle affaire, notamment par achats discrets en Bourse. Mais ces manœuvres n'aboutirent pas. L'ENI parvint tout au plus à ramasser 11 % des actions Montedison. Peut-être valait-il mieux ainsi. L'état de santé du groupe, amélioré passagèrement grâce à l'argent apporté par l'Edison et provenant de la nationalisation de ses intérêts dans l'industrie électrique, était redevenu précaire. M. Cefis quitta alors l'ENI pour devenir président de la Montedison à la fin de 1970. Son règne fut un échec. Tout imprégné des idées de grandeur héritées d'Enrico Mattei, cet homme secret, grand amateur de mélodrame, s'efforça de développer le groupe tous azimuts.

Un groupe, la Montedison ? En fait, un véritable conglomérat, dont les activités s'étendaient de la chimie à l'équipement électrique, en passant par l'électronique, la mécanique, l'optique, les textiles, le verre, la presse, les banques, la métallurgie, les magasins à succursales multiples, les centrales électriques, la production d'aluminium, les fabriques de jouets, des sociétés alimentaires, une compagnie de production cinématographique, pour finir aux carrières de marbre.

Le problème de la dette

Cet amalgame hétéroclite d'intérêts était déjà difficile à gérer. Mais la situation eût été moins dramatique sans les complots incessants auxquels donnèrent naissance les luttes entre partisans de la nationalisation et défenseurs de l'industrie privée. Dans ce climat, on laissa croître un gaspillage financier énorme. La conception monopolistique que les dirigeants de la Montedison avaient de la chimie aggravèrent encore la situation, en débouchant sur des investissements risqués, qui se révélèrent catastrophiques. La dot de l'Edison y passa.

Quand il eût fallu tout de suite recentrer sur la chimie et tailler à la hache pour alléger un ensemble aussi disparate, près de dix ans s'écoulèrent avant les premières vraies mesures de restructuration. La Montedison était en état de faillite permanent. Et tout l'argent hâtivement recueilli, soit par le bradage de nombreuses activités, soit par voie d'emprunts, ne changea rien à l'affaire. Bien au contraire. Sixième président de la Montedison, M. Mario Schimberni avouera plus tard : « *A certains moments, je ne savais même pas comment payer les salaires* ». Son prédécesseur, M. Giuseppe Medici (soixante-dix ans), ancien membre de tous les gouvernements de l'après-guerre, et dont il fut le plus proche collaborateur, s'efforça le premier, dès 1977, avec son aide, de remettre un peu d'ordre dans la maison. Fin 1979, il ne restait presque plus rien du gigantesque empire que M. Cefis avait constitué.

Quand M. Medici se retira au début de 1980 pour laisser la place à M. Schimberni, on croyait la Montedison sauvée. En plus du recentrage sur la chimie, 40 000 emplois avaient été supprimés, et la confiance était revenue dans les milieux financiers. En fait, le groupe conservait deux terribles handicaps. Le premier était constitué par son endettement, qui, malgré la vente de la filiale américaine Novamont, atteignait la somme coquette de 3 476 milliards de lires (17,4 milliards de francs de l'époque). Le deuxième boulet était la Montefibre (division « fibres chimiques »). En dépit des soins intensifs qui lui avaient été apportés, elle perdait encore 500 000 lires par minute (2 500 F en 1977).

M. Schimberni réussira à redresser Montefibre en s'appuyant sur l'Etat. Mais trop occupé à couper tous les ponts avec les actionnaires publics (16,7 % au total) et à débarrasser le groupe de son encombrante et ruineuse chimie lourde (vendue à l'ENI), il ne parviendra jamais à résoudre le problème de la dette. Peut-être n'eut-il pas toute la chance *nécessaire*. Ce qui restait à vendre, le quotidien *Il Messagero*, un peu de construction mécanique, surtout les magasins à succursales multiples (Standa), ne trouvait pas preneur. *Mais M. Schimberni eut sans doute* tort, pour retrouver la pleine liberté du capital, de lancer des raids sur des entreprises de services (BI-Invest, par exemple) pour s'emparer de leurs portefeuilles de participations et faire ainsi contrepoids à des intérêts gênants. Ces opérations aboutirent à un résultat inverse à celui recherché : l'endettement augmenta encore au lieu de diminuer.

En même temps, le président de la Montedison se mit à dos les grandes familles industrielles de l'Italie, qu'il cherchait à évincer. Quand M. Raul Gardini lança l'assaut, M. Schimberni ne trouva, et pour cause, personne pour le secourir. Il eut toutefois le mérite de réorganiser complètement la chimie, suivant le schéma industriel classique de la filialisation par grands secteurs d'activité, souvent en « joint venture », pour atteindre une dimen*sion internationale*. L'exemple le plus concret en est la constitution de Himont, à parité avec l'américain Hercules, devenu le numéro un mondial du polypropylène, avec 20 % du *marché*.

En revanche, l'entrée dans le tertiaire fut onéreuse. M. Schimberni laissait, à son départ, un endettement représentant plus du double de la dette qu'il avait trouvée à son arrivée : 7 800 milliards de lires (36 milliards de francs). On comprend le mécontentement de M. Raul Gardini, propriétaire en titre dès *1987*, par achats en Bourse, et dont le propre groupe (Ferruzzi) était passablement endetté aussi. Son premier soin, après avoir remercié M. Schimberni, fut de transférer toutes *les activités de services* (Iniziativa ME.TA), ainsi que *Il Messagero*, du portefeuille de la Montedison à la holding financière Ferruzzi. Après quoi, M. R. Gardini confia la direction générale de la Montedison à M. Alexander Giacco, ex-PDG de Hercules, avec, pour mission, de recréer une affaire saine et d'en faire le deuxième pilier de son empire. « *Je ne vendrai que ce que je dois, dans le but de protéger ma base. Je suis plutôt partisan des « joint ventures », qui rapportent du « cash », tout en créant un nouveau « business »*, confiait M. Giacco en avril dernier à *l'Usine Nouvelle*. Sitôt dit sitôt fait. M. A. Giacco parvint rapidement à se défaire de la Standa, revendue 769 milliards de lires (3,53 milliards de francs) à M. Sylvio Berlusconi (*le Monde* du 23 juillet).

En même temps ce spécialiste des opérations de « joint venture » prenait langue avec l'ENI en vue d'ébaucher un rapprochement avec sa filiale Enichem. Obligé tout à la fois de rationaliser, de soutenir la concurrence, de développer la recherche, tout en s'efforçant d'atteindre une dimension internationale, il n'avait plus le choix.

La création d'un grand pôle italien de la chimie a été le rêve caressé depuis quarante ans par tous les gouvernements italiens successifs. L'inadaptation des structures de cette branche industrielle et l'aggravation de son déficit commercial (35 milliards de francs pour 1987) poussaient au rapprochement. Les convoitises de l'étranger avec l'entrée, l'hiver dernier, de l'américain Dow Chemical dans le capital, par achats en Bourse, ont servi de détonateur et accéléré le processus. L'accord conclu apporte des solutions aux problèmes posés depuis l'après-guerre. Cependant, il ne règle pas tout. Loin s'en faut. Ainsi *le problème de l'endettement reste* entier. Cumulées les pertes de la Montedison et de l'Enichem atteignent quelque 6 000 milliards de lires (28 milliards de francs). *D'autre part*, le *nouveau groupe est* très mal équilibré. Son principal handicap est d'être, comme CDF-Chimie, trop chargé en chimie lourde (au moins 80 % des actifs). *Pour ne pas être trop vulnérable à* un retournement de conjoncture, Enimont va devoir grandir dans les spécialités et l'agrochimie. En aura-t-il les moyens ? Il va hériter les nouveaux et *importants problèmes* de pollution de la Montedison qui, pour être réglés, vont mobiliser de gros moyens financiers. Est-il sûr que l'Etat italien accordera l'exonération *fiscale demandée sur la réévaluation* des actifs apportés ? Enfin la création de ce nouveau groupe consacre l'éclatement de la Montedison. C'est un échec dont les conséquences sont *seulement psychologiques. Mais ce* sont parfois les plus graves.

ANDRÉ DESSOT.

Montedison

La Montedison est le premier chimiste italien avec un chiffre *d'affaires (hors services et énergie)* de 42 milliards de francs environ. La firme se classe au dix-huitième rang mondial. La pétrochimie et les *matières plastiques (filiales Montedipe et* Himont) entrent dans ce total pour 44,3 % (16,5 % pour Himont), les spécialités et matériaux haute technologie (Ausi*mont) pour* 11 %, les fibres (Montefibre) pour 10 %, les engrais et l'agrochimie (Agrimont) pour 9,7 %, la chimie organique pour 8,2 %, enfin la *pharmacie (Erbamont) pour* 15,4 %.

Les autres revenus du groupe (13 milliards de francs environ) proviennent essentiellement des *centrales électriques de la SELM*.

En 1987, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires consolidé de la Mondedison avait atteint 65,8 *milliards de francs, dont 10 milliards des services* repris au début de cette année par le holding financier Ferruzzi. Environ 1,8 milliard de francs de profits ont été dégagés. Après la vente *de la Standa le 23 juillet*, l'endettement de la Montedison est tombé en un an de 36 milliards de francs à 18,4 milliards.

Enichem

Filiale de l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi), l'Enichem rassemble tous les actifs chimiques appar*tenant à sa maison mère et ceux* rachetés à la Montedison au début des années 80.

Enichem est la vingt-sixième firme chimique mondiale avec un *chiffre d'affaires de 30 milliards* de francs environ. Redevenu bénéficiaire depuis deux ans, l'entreprise a dégagé un bénéfice de 597 millions de francs l'an *dernier. Ses activités s'exercent* surtout dans la chimie lourde (chimie de base, matières plastiques, caoutchoucs synthétiques). Enichem possède une *filiale à 50/50 avec la puissante* firme chimique britannique ICI, dans laquelle sont regroupés tous les intérêts des deux groupes dans le PVC (polychlo*rure de vinyle*).

Économie

AFFAIRES

Le changement de structure du numéro un français du luxe

M. Bernard Arnault (Financière Agache) renforce sa position dans LVMH

Le groupe de luxe LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) va se transformer en société à conseil de surveillance et directoire. Cette *décision, prise* le 29 juillet par le conseil d'administration du groupe formé il y a tout juste un an entre le bagagiste Louis Vuitton et la firme « champagne-cognac » Moët-Hennessy, devra être entérinée le 22 septembre prochain par les actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Le 22 juillet dernier, le patron de Louis Vuitton, M. Henry Racamier, avait justifié le projet d'un tel changement de statuts en invoquant la nécessité d'aboutir à *« une direction harmonieuse et efficace »* à la tête de LVMH, au lendemain de l'entrée dans son capital de nouveaux actionnaires, la Financière Agache, dirigée par M. Bernard Arnault, et le britannique Guinness. M. Racamier avait alors précisé que l'actuel PDG de LVMH et patron de Moët-Hennessy *« aurait bien évidemment vocation à être président »* du directoire. C'est lundi 1er août que le nom du président du nouveau conseil de surveillance, *qui sera composé* de douze membres, devrait être connu.

D'ores et déjà, il apparaît que le président de la Financière Agache sera sinon le gagnant, au moins le principal bénéficiaire des dissensions qui ont éclaté ces derniers temps entre les deux camps de LVMH sur les stratégies commerciales et les politiques de distribution à mener.

Dans un communiqué du 29 juillet, la Financière Agache a indiqué à la Société des Bourses françaises que sa participation et celle de Guinness dans LVMH atteignent *désormais 20 %. La part de chacun* a été transférée à une filiale commune, la société Jacques Rober SA, dont le capital sera détenu à 60 % par la firme de M. Arnault et à 40 % par la société britannique. Les obligations convertibles détenues par les deux alliés leur permettent, en outre, de posséder virtuellement, au total, 27,2 % de LVMH. Leur objectif, précise le communiqué, est de *« renforcer de façon significative l'actionnariat principal en vue d'assurer durablement l'intégrité de LVMH »*. Pour ce faire, ils ne cachent pas leur désir de procéder à des acquisitions complémentaires à un niveau de 30 % dans les douze mois à venir, et *« de façon amicale »*.

Selon *Libération*, M. Arnault aurait, ces jours-ci, transféré les titres de LVMH détenus par la Financière Agache à sa filiale de luxe Christian Dior, avant de l'ouvrir, pour 42 % de son capital, à des investisseurs étrangers. Une opération qui permettrait à Bernard Arnault de récupérer une partie des 6 milliards de francs investis dans cette affaire. On apprenait, par ailleurs, vendredi que M. Jean-Maxime Lévêque, président du Crédit lyonnais – dont le rôle dans l'entrée de la Financière Agache et Guinness dans LVMH a été *« discret mais fondamental »*, – serait membre du conseil de surveillance du groupe français de produits de luxe. Autant d'éléments supposés ou annoncés qui confirment chaque jour davantage le poids grandissant de M. Arnault au sein de la nouvelle structure de LVMH.

En acquérant les confitures de Bongrain BSN devient le numéro deux français du secteur

BSN, le premier groupe alimentaire français, vient de racheter la branche confiture de Soparind, holding du groupe Bongrain. Ce rachat permet à BSN de doubler son chiffre d'affaires dans la confiture (de 180 millions de francs à plus de 400 millions de francs) et de devenir le numéro deux français derrière Andros.

Soparind avait contribué à la restructuration de ce secteur au cours des dix dernières années en regroupant Lerebourg, Lenzbourg et Vitrac au sein du GIE Fruibourg, *mais* considérait ne pas pouvoir mener une stratégie mondiale dans ce domaine. Cette cession – dont le montant n'a pas été révélé – lui assurera en revanche de *« nouvelles ressources qui lui permettront d'accélérer la réalisation de ses projets »*.

De son côté, BSN, déjà présent dans la confiture en France par la société Diepal (marques Materne, Fruits gourmands, Le Prieuré) et en Allemagne par la société Sonnen-Bassermann, renforce sa position sur le marché français avec une part de 24 %.

ÉTRANGER

Accord au Club de Paris sur un rééchelonnement partiel de la dette publique brésilienne

Au terme de négociations serrées, le Brésil, dans la nuit du vendredi 29 au *samedi 30 juillet*, a conclu avec les treize pays créanciers regroupés au sein du Club de Paris, un accord *sur le rééchelonnement* partiel de sa dette publique, qui atteint 15 milliards de dollars sur un total de *121,5 milliards* de dollars. Ces treize pays créanciers (Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, RFA, Suède et Suisse) ont accepté de réaménager le paiement de 4,99 milliards de dollars de dettes venant à échéance entre le 1er janvier 1987 et le 31 mars 1990.

Plus précisément le remboursement des arriérés en principal venant à échéance entre le 1er janvier 1987 et le 31 août 1988 est étalé sur dix ans à compter du 1er août 1988, avec cinq ans de grâce. Le paiement en intérêts et en principal venant à échéance entre le 1er août 1988 et le 31 mars 1990 sera également étalé sur dix ans, mais à partir du 1er avril 1990 seulement.

Ainsi *« le Brésil ne paiera pas un centime d'intérêts ni de principal jusqu'au 31 mars 1990 sur sa dette soumise au réaménagement »*, a déclaré M. Sergio Amaral, secrétaire aux affaires internationales du ministère des finances, qui conduisait la *délégation brésilienne*. On notera, en effet, que l'étalement a porté, cette fois-ci, sur les intérêts et non plus seulement sur le capital, ce qui est assez exceptionnel, mais peut davantage être accepté par les Etats que par les banques, contraintes de rémunérer les capitaux qu'elles empruntent sur le marché pour les reprêter aux pays en voie de développement.

« Comparé aux accords précédents avec le Club de Paris, c'est le meilleur accord que mon pays ait obtenu sous tous ses aspects », a commenté M. Amaral, ajoutant qu'il constitue *« une bouffée d'air pour le Brésil afin de lui permettre de mettre en œuvre son programme d'ajustement économique »*.

Cet accord survient après l'approbation de ce programme par le Fonds monétaire international (FMI) qui, mardi 26 juillet, a consenti au *Brésil* un *stand-by* de 1,4 milliard de dollars, étalé sur dix-huit mois, pour aider ce pays à honorer sa dette commerciale vis-à-vis de sept cents banques internationales (67,6 milliards de dollars).

Un autre accord est en négociation avec ces banques depuis le mois de juin, prévoyant le rééchelonnement sur vingt ans de cette dette commerciale et de nouveaux prêts d'un montant de 5,2 milliards de dollars. Le crédit du FMI, subordonné à la conclusion de cet accord, probablement pour le début d'août, devrait permettre au Brésil de recevoir des grands pays industrialisés un prêt-relais de 500 millions de dollars pour l'aider à payer les intérêts de sa dette commerciale échus en juin, juillet et août 1988, soit 1,8 milliard de dollars.

Après la signature de tous ces accords, une *dernière étape* de la « normalisation » sera franchie avec un retour du Brésil sur le marché international des capitaux dès l'an prochain.

F. R.

● **ERRATUM.** – C'est par *erreur que nous avons titré* le tableau de la hausse des prix en juin : + 0,2 % (*le Monde* du 30 juillet). Il fallait lire : + 0,3 %, comme le tableau l'indiquait d'ailleurs.

● **RECTIFICATIF.** – Il fallait lire dans l'article d'Alain Vernholes sur le budget de l'Etat (*le Monde* du 30 juillet), appel de note 1, *« c'est-à-dire sans EDF-GDF, SNCF, RATP »*. Appel de note 2, *« le montant des dotations versées à l'ensemble du secteur public industriel entre 1983 et 1985 »*, et non 1988.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 25 au 29 juillet

Eclaircie

L'ÉTÉ ferait-il enfin son entrée sous la verrière du palais de la rue Vivienne, ou est-ce un simple rayon de soleil qui a sorti le marché de sa torpeur estivale vendredi ? Après deux semaines de baisse consécutives (– 4 % et – 1,12 %), *la place parisienne a réussi, en effet*, à endiguer le mouvement de baisse et à enregistrer une légère progression. Les cinq séances *s'achèvent sur une avance voisine de 2 %. L'indice* CAC est même revenu dès mercredi au-dessus de son niveau atteint au soir du lundi 19 octobre (352,4) *pour terminer vendredi à 354,3*.

Ce mouvement sera-t-il durable ? Les analystes sur graphiques ou « chartistes » estiment que, *après avoir peu fluctué pendant plusieurs* séances, la Bourse se trouve dans une situation qui peut évoluer vers la hausse ou vers la baisse. *« En théorie, la variation finale est d'autant plus forte que la léthargie a été longue »*, estime un de ces spécialistes en évoquant des mouvements de 10 %, sans pouvoir cependant *en préciser la direction. Du* côté des intervenants, les pessimistes penchent pour un recul des valeurs au vu du contexte *international. La tendance inflationniste*, confirmée cette semaine aux Etats-Unis, tout comme la surchauffe de l'économie britannique *laissent présager une hausse des taux d'intérêt* dans le monde. D'ailleurs, l'Allemagne de l'Ouest a montré l'exemple dès jeudi. La Bundesbank a relevé *ce jour-là, en début d'après-midi, un de ses* taux directeurs, le Lombard, d'un demi-point (4,5 % à 5 %). Toutefois, la France continue à faire cavalier *seul, revendiquant des possibilités* de baisse.

A ces aspects internationaux s'ajoute un élément purement saisonnier : *les vacances. Les* vagues de départ ont réduit de façon très nette les initiatives, rendant plus difficile un mouvement de forte reprise. Le volume des transactions des valeurs françaises sur le marché à règlement mensuel a rarement dépassé le milliard de francs durant ces cinq séances, alors qu'il oscillait entre 1,5 et 2 milliards durant les premiers jours de juillet. De plus, les transactions importantes n'ont porté que sur quelques titres.

Prenant en compte toutes ces données, d'autres investisseurs justifient leur confiance dans un raffermissement du marché par l'amélioration de la *balance commerciale. En juin, le déficit a été* ramené à 900 millions de francs, alors que les prévisions le situaient entre 1,4 et 2 milliards. Mais *surtout, ils espèrent une relance des cours grâce à* de futures OPA (offres publiques d'achat). Ce que certains appellent déjà le *« syndrome Prouvost ». L'an dernier, à pareille époque, profitant du départ* en vacances de M. Christian Derveloy, président de Prouvost, M. Jérôme Seydoux, par l'intermédiaire des Chargeurs, avait entrepris de conquérir ce groupe lainier.

« L'histoire pourrait se répéter », entendait-on sous les lambris ; *« des raiders profiteront vraisemblablement des congés pour prendre pied par surprise dans des firmes »*. Et chacun de citer les noms d'entreprises susceptibles de convoitises : Moulinex ou encore la firme papetière Aussedat-Rey... Tous, évidemment, observent avec intérêt l'agitation autour de l'équipementier *automobile et aéronautique Labinal. Son président*, pourtant, a réfuté la possibilité d'un remodelage du capital *(voir par ailleurs)*.

LVMH n'est pas non plus oublié. Le volume des échanges demeure très élevé bien que le cours du titre varie moins *(voir tableaux)*. A tel point que certains se demandent si M. Bernard Arnault, le jeune président de la Financière Agache, n'en profite pas pour renforcer sa position dans le numéro un du luxe, dont il est devenu en moins de *trois semaines l'actionnaire principal*. Vendredi, il confirmait à la Société des Bourses françaises détenir, en association avec le britannique *Guinness, 20 % de LVMH, et plus précisément* 27,2 % en tenant compte des obligations convertibles détenues. Mais le ramassage se *poursuivait*...

Havas est également très recherché dans le cadre du *« dénoyautage »* de son actionnariat stable. Qui profitera de l'éclatement du *« noyau dur »*, M. Robert Maxwell *ou à présent* M. André Rousselet, le président de Canal Plus ? Cette effervescence a favorisé le sursaut des autres titres *du secteur de la communication, notamment la* Générale occidentale. Le brutal mouvement en début de semaine sur la Lyonnaise des eaux est *demeuré inexpliqué. Et pourtant*, 3,5 % des actions ont changé de mains. En revanche, l'envolée de l'Institut Mérieux s'est faite sur une rumeur très rapidement démentie : cette filiale de Rhône-Poulenc aurait découvert un vaccin contre le SIDA...

Reste cependant que ces mouvements n'ont pas réussi à doper véritablement la Bourse qui chaque jour de la semaine a fluctué entre – 0,28 % et + 1,29 %. La place a également accueilli avec une certaine indifférence la nomination du nouveau président de la Commission des opérations de Bourse (COB), M. Jean Farge. Or son arrivée, suivant de peu celles de MM. Régis Rousselle à la SBF (Société des Bourses françaises) et de M. Gérard Pfauwadel au MATIF (Marché à terme des instruments financiers), pourrait entraîner une modification profonde des mentalités et du comportement vers plus de transparence et de rigueur. Une évolution souhaitée par nombre de boursiers et qui aurait le mérite d'attirer à nouveau les investisseurs étrangers.

DOMINIQUE GALLOIS.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
Or fin (kilo en barre)	87 700	87 200
– (kilo en lingot)	87 950	87 650
● Pièce française (20 fr.)	507	505
Pièce française (10 fr.)	320	380
Pièce suisse (20 fr.)	550	542
Pièce latine (20 fr.)	507	507
● Pièce tunisienne (20 fr.)	508	495
Souverain	649	638
● Souverain Elizabeth II	648	630
● Demi-souverain	390	394
Pièce de 20 dollars	2 945	3 090
– 10 dollars	1 552	1 610
● – 5 dollars	962	965
– 50 pesos	3 305	3 295
● – 20 marks	626	605
– 10 florins	629	527
● – 5 roubles	341	330

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Labinal	+ 16,3	Cetelem	– 6,7
Sagem	+ 13	CPR	– 5,9
Mérieux	+ 11,7	Gal. Lafayette	– 5,8
SODERO	+ 10,4	Alsac. superm.	– 5,7
Gaz et Eaux	+ 8,7	Synthélabo	– 4,9
Nouv. Galeries	+ 8,5	LVMH	– 4,8
Eurotunnel	+ 8,1	Matra	– 4,6
Merlin Gerin	+ 8,1	Maisons Phénix	– 4
CFI	+ 7,9	Géophysique	– 3,8
Eurocom	+ 7,9	UIC	– 3,7
Berger	+ 7,4	Casino	– 3,6
Bel	+ 7,3	Imm. Monceau	– 3,6
Gén. Occid.	+ 6,9	Via Banque	– 3,6

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
LVMH	101 469	287 350 717
Lyon. des Eaux	183 086	273 137 699
Béghin	574 628	248 768 135
CGE	707 772	225 917 642
BSN	37 703	184 947 261
Suez	688 271	180 050 494
Peugeot	134 263	166 437 714
Saint Gobain	259 723	132 240 002
Lafarge	87 968	116 224 059
Paribas	263 026	104 728 470
Poliet	193 779	97 400 784
Michelin	475 675	95 904 346
Havas	121 276	84 785 226

(*) Du 21 au 28 juillet inclus.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 29-7-88

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept. 88	–	–	92,93	–
Déc. 88	92,80	92,80	92,80	–
Mars 89	–	–	92,60	–
Juin 89	–	–	92,60	–

Rumeurs autour de Labinal

Que se passe-t-il à Labinal ? Jeudi 28 juillet l'équivalent de plus de 1,2 % du capital a changé de *mains en* Bourse et à la veille du week-end encore près de 2,5 %. Depuis le 21 juillet, ce sont au total 6,2 % des actions qui ne se trouvent plus dans les mêmes portefeuilles. Depuis longtemps des *rumeurs d'OPA circulent* sur cette entreprise dont les activités (2,6 milliards de francs de chiffre d'affaires) sont orientées sur l'équipement automobile (câblage, filtres, ralentisseurs, connecteurs) et l'équipement aéronautique et qui compte Turbomeca (turbocompresseurs pour l'aviation) parmi ses participations (45 %).

D'après le président, M. Amaury Haina du Fretay, ces rumeurs avaient commencé à naître après la *mort* de Joseph Szydlowski, président de Turbomeca, mais aussi gros actionnaire de Labinal. *« Elles ne sont pas fondées*, nous a-t-il déclaré, *la famille Szydlowski, actionnaire à 50 % environ du groupe, n'a aucune intention de vendre sa participation. Au contraire, Mme Meton, fille de Joseph Szydlowski, vient de prendre la présidence de Turbomeca. D'autre part, nous avons d'autres actionnaires institutionnels ; l'UAP et la Caisse des dépôts, qui m'ont donné l'assurance qu'ils ne vendraient pas non plus. Enfin nous avons un auto-contrôle de 10 % sur le capital. »*

Un mariage avec Valeo ? M. du Fretay n'y croit pas. *« Nous travaillons beaucoup plus pour l'armement que chez Valeo. »* Tous ces mouvements sont-ils spéculatifs comme semble le penser M. du Fretay ? Affaire à suivre assurément.

A. D.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 juillet 1988

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	103,45	102	100,80	99,65
+ bas	103,15	101,80	100,65	99,60
Dernier	103,40	101,95	100,75	99,65
Compensation	103,40	101,95	100,75	99,60

Nombre de contrats : 37 566.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	25 juil.	26 juil.	27 juil.	28 juil.	29 juil.
RM	932 722	1 130 645	1 073 198	933 407	1 321 034
Comptant R. et obl.	8 999 574	6 528 117	6 239 916	8 879 216	7 356 187
Actions	99 900	223 028	330 638	163 482	294 686
Total	10 032 196	7 881 790	7 643 752	9 976 105	8 971 907
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	121,6	122,5	122,7	122,6	–
Etrangères	117,7	118,9	120	120	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	131,1	132,1	132,7	132,2	134
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	351,19	352	353,8	352,4	354,3
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40.	1296,16	1308,26	1308,86	1305,60	1320,67

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Forte reprise

En brasse coulée la semaine précédente, la Bourse américaine a triomphalement refait surface ces derniers jours. Après quelques hésitations, le mouvement de reprise s'est réamorcé jeudi, pour très vite s'accélérer à la veille du week-end. L'indice des industrielles s'est inscrit à 2 128,73 (+ 67,74 points), effaçant ainsi ses pertes de la huitaine précédente.

Pout tout dire, le marché, quelque peu douché par l'annonce d'un taux d'inflation accru pour le deuxième trimestre, qui, redoutait-il, aurait pu favoriser une tension sur le front des taux, a été pleinement rassuré par M. Alan Greenspan, président de la Fed. La banque centrale américaine reste vigilante mais n'envisage pas de resserrer sa politique de crédit. Les investisseurs ont été d'autant plus soulagés et incités à reprendre des positions que les taux ont baissé sur le marché obligataire.

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
Alcoa	50 5/8	52 7/8
Allegis (ex-UAL)	95 1/8	96 3/4
ATT	26 1/4	26 3/4
Boeing	57 1/2	60 1/2
Chase Man. Bank	29 1/8	30 1/4
Du Pont de Nemours	85 1/2	86 7/8
Eastman Kodak	42 1/8	45 5/8
Exxon	44 1/2	47 3/8
Ford	51 3/8	53
General Electric	41 1/4	42 7/8
General Motors	78 5/8	80 1/4
Goodyear	60 1/2	61 7/8
IBM	120 1/4	125 3/4
ITT	49 5/8	50 7/8
Mobil Oil	44 3/8	44 7/8
Pfizer	50 1/2	51 3/8
Schlumberger	33 5/8	34 5/8
Texaco	47 3/8	47 1/2
Union Carbide	22 7/8	23 3/8
USX	31 1/2	31
Westinghouse	52 1/4	54 3/4
Xerox Corp	52 7/8	53 3/4

LONDRES

Calme et irrégulier

Avec le ralentissement des échanges, le marché a évolué de façon irrégulière, mais sans s'éloigner beaucoup de ses niveaux précédents. L'activité enregistrée sur le front des OPA a maintenu une certaine effervescence, qui lui a permis de surmonter un léger accès de faiblesse initiale. L'annonce d'une aggravation du déficit de la balance des paiements courants n'a que passagèrement influé sur la tendance. Rassurée par la fermeté de la livre, la Bourse s'est redressée.

Indice « FT » du 29 juillet : 100 valeurs, 1 853,6 (contre 1844,8) ; FT 30, 1 488,7 (contre 1 479,4) ; mines d'or, 203,8 (contre 214,7) ; Fonds d'Etat, 87,94 (contre 87,88).

	Cours 22 juil.	Cours 29 juil.
Beecham	467	482
Bowater	414	413
BP	257	258
Charter	390	373
Courtaulds	345	349
De Beers (*)	11 3/4	10 15/16
Free Gold (*)	8 7/8	8 1/8
Glaxo	968	958
Gus	16 35/64	16 21/32
ICI	10 23/64	10 17/64
Reuters	527	502
Shell	10 29/64	10 37/64
Unilever	473	478
Vickers	164	168
War Loan	38 3/32	38 5/32

FRANCFORT

Plus 1,6 %

Le redressement de Wall Street a favorisé une reprise du marché, que l'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt avait perturbé. Finalement, le relèvement du « Lombard » (taux d'avance sur titre) n'a eu aucun effet. En moyenne, les valeurs allemandes ont progressé de 1,6 %.

Indice de la Commerzbank du 29 juillet : 1 477,9 (contre 1 454,8).

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
AEG	201,60	202,30
BASF	254,20	259
Bayer	285	292
Commerzbank	230,30	231,50
Deutschebank	464,50	476,50
Hoechst	264,50	271,50
Karstadt	420	428
Mannesman	156,10	167,50
Siemens	410,70	422,70
Volkswagen	247,50	249,70

TOKYO

Au-dessus des 28 000 points

Changement de programme à Tokyo, où la hausse a cette semaine tenu la scène six jours sans désemparer. En moyenne, les cours ont remonté de 3,3 %. Les investisseurs ont été favorablement impressionnés par la bonne marche de l'économie domestique et l'apparente stabilité du dollar. Pour la première fois depuis le 14 juillet, le Nikkeï a repassé la barre des 28 000 points.

Indices du 30 juillet : Nikkeï 28 199,94 (contre 27 301,34), général 2 224,03 (contre 2 152,63).

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
Akaï	661	620
Bridgestone	1 330	1 320
Canon	1 480	1 460
Fuji Bank	3 060	3 220
Honda Motors	2 340	2 350
Matsushita Electric	2 750	2 960
Mitsubishi Heavy	935	975
Sony Corp.	6 030	6 950
Toyota Motors	2 900	2 950

Crédits, changes, grands marchés

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'activité japonaise est endiguée à Londres

L'arrêt pour au moins deux semaines de la vague d'euro-obligations en dollars munies de warrants permettant l'acquisition d'actions japonaises *est un des faits* les plus marquants de la semaine passée sur le marché international des capitaux. Les grandes maisons de titres nippones se sont en effet *mises d'accord à ce sujet* ainsi que sur quelques exceptions qui feront que le flot ne se tarira pas entièrement. De sérieuses mises en garde de la part du ministère des finances de Tokyo avaient fait attendre une telle mesure depuis plus d'un mois. Elle s'imposait absolument, car les vives oscillations de la Bourse de Tokyo incitaient les investisseurs à la prudence et il n'était depuis longtemps plus question d'absorber les milliards de dollars lancés à Londres à travers des opérations de ce type.

Comme c'est à Londres que se *montent les euro-émissions* en dollars, la pause ne concerne que cette place. Ailleurs, c'est-à-dire principalement en Suisse, autre pôle majeur d'où sont émis des titres japonais de ce genre, mais en francs suisses, la débordante activité du marché primaire se poursuit sans relâche et, dans l'ensemble, sans déboires. Pour les banques qui s'occupent de ce type de transactions, il y a là un motif de satisfaction très puissant. On sait qu'en Suisse les maisons de *titres japonaises s'effacent encore* devant les participants traditionnels qu'elles ne cherchent pas à supplanter en dirigeant des emprunts.

A Londres, *au contraire*, elles monopolisent les places de chefs de file pour des euro-obligations qui permettent de souscrire des actions de sociétés japonaises. Soucieux de maintenir leur emprise dans ce secteur – un des plus lucratifs qui soient quand la Bourse de Tokyo est bien orientée, – de nombreuses banques suisses mettent en évidence les différences entre les deux places qui, selon elles, illustrent leur propre savoir-faire et leur maîtrise du marché.

Dans un autre domaine, LVMH, le groupe dont les initiales rappellent la fusion récente de Louis Vuiton et de Moët-Hennessy, se signale à l'attention par une double opération euro-obligataire comportant un volet en ECU et un autre en francs français. Son ampleur est de l'ordre de 2 milliards de francs français et sa vie moyenne légèrement supérieure à quatre ans. A cela s'ajoute pour environ 2 milliards de francs également de crédits ou d'instruments à court terme. L'objet de l'ensemble de ce financement de 4 milliards est de régler le prix d'une prise de participation de 12 % au capital de Guinness.

Le remboursement du tout est assuré de longue date. Il se fera grâce aux fonds qui afflueront lors de l'exercice de warrants d'actions qui avaient été émis en mars 1987 par Moët-Hennessy. Ces warrants accompagnaient à l'origine des euro-obligations à dix ans rémunérées à 1 % seulement l'an pour un montant de 800 millions de francs.

D'une durée de cinq ans, l'emprunt en monnaie européenne de LVMH porte sur 150 millions d'ECU (soit environ 1,1 milliard de francs français). Sa durée est de cinq ans et son coupon de 8 %. Sur la base d'un prix d'émission de 101,50 %, cela correspond à un rendement brut de 7,63 %. L'opération a une réelle dimension européenne. Son groupe de direction associe au plus haut niveau des noms allemands et français. Le mandat en a *été confié à Deutsche Bank qui* a directement à ses côtés le Crédit lyonnais. Et c'est la BNP Capital Markets qui, de Londres, s'est chargée du bouclement d'un swap sous-jacent. Grâce à ce swap, l'emprunteur dispose finalement de fonds en francs français, ce qu'il recherchait, mais qu'il n'aurait pas pu obtenir si avantageusement s'il s'était directement adressé au marché du franc. L'économie ainsi réalisée est de l'ordre d'une dizaine de points de base.

Premier euro-emprunt en francs de moins de cinq ans

L'autre eurotransaction de LVMH a pourtant été lancée directement en francs français, mais dans un secteur qui n'avait encore été sollicité par aucun débiteur. Il s'agit en effet du premier euro-emprunt en francs d'une durée inférieure à cinq ans, une possibilité qui n'est laissée aux emprunteurs que depuis mai *dernier*. L'émission porte sur 900 millions. Lancées à 100,125 % du pair, les obligations sont rémunérées au taux facial de 8,50 %, soit un rendement brut de 8,06 %. Les chefs de file en sont le Crédit lyonnais, teneur de plume, et la BNP. Cette opération a reçu un accueil chaleureux *de la part des investisseurs*, en France comme à l'étranger. Sa réussite saute aux yeux alors que l'émission en ECU est plus difficile.

Dans le compartiment du mark, l'événement de la semaine a été le montage d'un grand emprunt soviétique. C'est la seconde fois qu'un débiteur d'URSS s'adresse au marché international des capitaux. L'emprunteur est le même que celui qui, en janvier dernier, était venu drainer des fonds en francs suisses. La communauté bancaire allemande et de très nombreuses banques internationales se sont empressées de faire partie du groupe de direction de l'emprunt qui a été un succès important. Il y a pourtant des absents de taille. Aucune banque française ne s'y est associée. Il est vrai que le Trésor avait émis *un* avertissement très clair. La question de la dette russe prérévolutionnaire reste un sujet brûlant. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui considèrent la nouvelle *opération comme un crédit* déguisé et non comme une véritable transaction obligataire dont les titres pourraient être largement répandus dans le public. Si tant de banques *tiennent à y participer*, c'est qu'elles perçoivent dans l'attitude des autorités soviétiques des perspectives de relations financières de plus en plus intenses.

Le débiteur est la Vnesheconombank, la Banque pour les affaires économiques extérieures d'URSS. Son emprunt de 500 millions de marks à sept ans est émis au pair et le taux de rémunération des obligations se monte à 6,375 %. Le choix de la durée est habile, car il permet d'esquiver toute comparaison directe avec l'Etat allemand. La République fédérale n'a en effet pas à son programme d'emprunts nouveaux à sept ans. La comparaison avec les niveaux du marché secondaire *est beaucoup moins significative*. Sur la base de leur prix du marché gris (moins 2), les titres soviétiques procuraient d'ailleurs la semaine passée une rémunération de 12 points de base supérieure à celle des fonds d'Etat allemands d'une durée résiduelle de sept ans.

Pour ce qui est de la devise des *Etats-Unis, un emprunteur français*, Interfinance Crédit national, a tiré le meilleur parti possible d'une situation toujours fort imprécise en lançant un emprunt de 75 millions de dollars à cinq ans au prix de 101,75 % pour un coupon de 9,50 %. Son apparence est celle d'une euro-transaction dont les titres seront cotés à Luxembourg. En réalité, l'opération apparaît largement préplacée auprès d'investisseurs japonais. La signature du Crédit national est très recherchée en Extrême-Orient.

A l'évidence on l'apprécie pratiquement autant, qu'elle bénéficie ou non de la garantie de l'Etat français. En l'occurrence, celle-ci n'est pas fournie. Au terme d'une très intéressante transaction de swap, l'emprunteur se retrouve avec des fonds en dollars des Etats-Unis à taux variable, *dont le coût semble être inférieur* d'une bonne trentaine de points de base à la référence du Libor, le taux interbancaire offert sur le marché international. Une telle marge était tout à fait exceptionnelle dans la conjoncture de la semaine passée où la norme était de l'ordre d'une quinzaine de points. C'est Mitsubishi Finance qui dirige l'emprunt.

CHRISTOPHE VETTER.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le café en chute libre

Rien ne va plus pour le café, dont les cours à Londres sont tombés en fin de semaine à 1 021 livres à la tonne, leur niveau le plus bas depuis six ans. Le 27 juillet, l'Organisation internationale du café (OIC) a procédé *à une réduction de 1,5 million* de sacs de 60 kilos du quota global d'exportation réparti entre ses membres pour la campagne 1987-1988, qui s'achèvera le 30 septembre. A l'issue des dix dernières séances de Bourse précédant cette décision, le prix indicateur de l'OIC était resté en deçà au plancher de 115 cents par livre défendu dans le cadre de l'accord international.

Depuis la remise en vigueur du système des quotas, le 6 octobre 1987 – après dix-huit mois de suspension, – c'est la cinquième fois que l'OIC doit procéder à des coupures, preuve que l'équilibre entre l'offre de marchandise et la demande solvable est loin d'être *atteint. Initialement fixé à 58 mil*lions de sacs, le contingent global n'est plus aujourd'hui que de 51,5 millions de sacs, dont 11,5 millions pour le trimestre en cours. Dès *le 8 octobre, l'OIC avait réduit* de 1,5 million de sacs les possibilités de vente des pays membres. Deux nouvelles amputations – de 1 million de sacs chacune – étaient intervenues en janvier, puis une autre, de 1,5 million de sacs, le 13 juillet. La dernière, annoncée mercredi 27 juillet, s'appliquera aux vingt-trois principaux producteurs mondiaux qui exportent plus de 400 000 sacs par an.

Cette mesure n'a pas empêché la poursuite de la baisse des cours. Elle a en revanche entraîné la protestation de la Colombie, second producteur et exportateur mondial. L'application du règlement de l'OIC ne tient pas compte, selon elle, des différences de situation entre le café robusta, très abondant, qui cote 80 cents par livre, et les variétés d'arabica doux, de Colombie notamment, qui sont très recherchées et valent au moins 160 cents par livre. La réduction globale du quota va *diminuer de 242 500 sacs* la part de Bogota (elle n'atteint plus, pour la saison en cours, que 7,7 millions de sacs), au moment où les prix du café flambent en Colombie. *« Nous ne pensons pas qu'une nouvelle réduction pleine du quota global soit dans les intérêts des producteurs et des consommateurs »* affirmait le 27 juillet M. Nestor Osorio, le représentant de la Colombie à l'OIC, qui invitait d'autres pays à ne pas se plier à la décision de réduire une nouvelle fois le contingent d'exportation. Les négociants se montraient pour leur part très surpris par la forte baisse des prix, sur un marché déjà très déprimé. *« Beaucoup ont spéculé sur les coupures de quota. Mais elles ont été insuffisantes. Dès octobre dernier, le quota global était nettement trop élevé,* affirmait un professionnel. *Il reste encore beaucoup de café à vendre, et la spéculation liquide ses positions. »* Sur les huit premiers mois de la campagne, les producteurs ont en effet livré 32,3 millions de sacs, quand ils auraient dû en exporter 35 millions. Or, en vertu des règlements de l'OIC, ils sont tenus de remédier à ces *« sous-embarquements »* et à livrer tout leur quota avant la fin du trimestre. De quoi assombrir encore les perspectives du marché.

Malgré les coups de froid – non destructeurs au demeurant – subis par les zones de plantations brésiliennes (dans les Etats de Para et du Minas), le premier producteur mondial s'attend à une récolte supérieure à 20 millions de sacs. On dit dans les milieux professionnels que le Brésil serait assis sur un stock de 40 millions de sacs... Dans ce contexte, aucune nouvelle, pas même l'annonce d'une maladie (la rouille) sur de nombreux caféiers colombiens, n'est en mesure de relever les cours. Le marché est de nouveau livré à lui-même.

ERIC FOTTORINO.

★ Le Stabex, système d'assurance de la CEE destiné à couvrir les baisses de recettes d'exportations des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) dues aux fluctuations des cours des matières premières, distribuera pour 1987 la somme record de 375 millions d'ECU *(2,625 milliards de francs). Ce montant* ne couvrira cependant qu'à peine la moitié des demandes présentées, qui atteint 579,4 millions d'ECU (4,055 milliards de francs). Les principaux bénéficiaires seront la Côte-d'Ivoire (111,1 millions d'ECU, soit 777,7 millions de francs), l'Ethiopie et le Cameroun.

PRODUITS	COURS DU 29-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 205 (– 70) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 425 (– 25) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	13 950 (– 150) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Oct.	1 725 (– 265) Francs/tonne
Café (Londres) Juil.	985 (– 65) Livres/tonne
Cacao (New-York) Sept.	1 468 (– 69) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Sept.	368,25 (– 15,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Sept.	275 (– 37) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	243 (– 11) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar et la livre rebondissent

Deux monnaies se montraient très fermes à la veille du week-end : le dollar et la livre sterling, pour des raisons très différentes. Les cours de la devise américaine, en vif repli la semaine dernière après leur avancée rapide, ont rebondi très fortement malgré les interventions des banques centrales. Quant à la livre sterling, loin d'être déprimée par l'annonce de nouveaux déficits des balances (du commerce extérieur et des paiements), elle s'est envolée vis-à-vis des monnaies européennes.

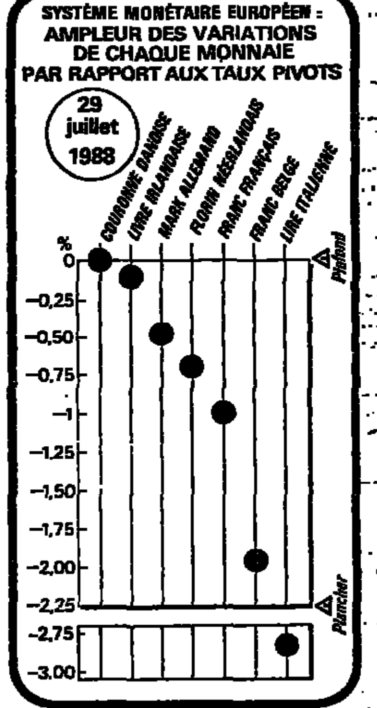
Dès le début de la semaine, le billet vert, qui était retombé précédemment de son haut niveau (6,39 F, 1,89 DM et 135,50 yens) à 6,16 F, 1,8275 DM et 130,80 yens, repartait à la hausse, grâce aux achats, notamment, des opérateurs commerciaux et des multinationales. Certes, la nouvelle d'une inflation de plus de 4 % pour le dernier trimestre 1988 aux Etats-Unis provoqua un recul passager du dollar, mais l'annonce simultanée d'une augmentation sensible du PNB américain, pour ce même deuxième trimestre (+ 3,1 %), et d'un gonflement des investissements et des exportations couplé avec une modération des dépenses des ménages et un bond de 8,8 % des commandes de biens durables ont remplacé la confiance dans les devises américaines, et relancé les achats de dollars à la veille du week-end.

Le billet vert a donc terminé la semaine à près de 1,88 DM, 6,34 F et 132 yens, malgré les interventions massives des banques centrales, Bundesbank, Banque nationale suisse et Réserve fédérale des Etats-Unis. La livre sterling a poursuivi sa remontée rapide, battant tous ses records vis-à-vis de la monnaie allemande, avec une pointe à 3,2250 DM et une fin de semaine à *3,2050 DM après intervention de* la Banque d'Angleterre. A Paris, la devise britannique a dépassé 10,80 F.

Cette remontée s'est effectuée en dépit de résultats catastrophiques pour le commerce extérieur de juin, comme en mai : un déficit commercial de 1,52 milliard de livres (plus de 16 milliards de francs) totalisant 8,3 milliards de livres (60 milliards de francs) au cours du premier semestre : un déficit de la balance des paiements de 1,02 milliard de livres (11 milliards de francs) et de 5,6 milliards sur les six premiers mois de 1988, en route vers les 100 milliards de francs pour l'année. Qu'importe ! Tout le monde achète des livres pour les placer à Londres entre 10,50 % et 11 %, taux actuels.

Au reste, à la veille des résultats catastrophiques évoqués précédemment, le raisonnement des opérateurs était simple : « Si ces résultats sont bons, la livre montera. S'ils sont mauvais, le gouvernement relèvera encore le taux, le plus élevé du monde occidental, à part l'Italie, et la livre montera aussi ! » CQFD. *Quant au franc français*, pas de problème pour lui, à 3,37 F inchangés pour un mark.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 AU 29 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,7150	–	15,8982	64,35	53,5618	2,5641	47,4688	0,0725
	1,7350	–	16,2338	65,8762	54,7196	2,6144	48,4966	0,0739
Paris	10,7873	6,29	–	404,76	336,90	16,1282	298,53	4,5645
	10,6876	6,1600	–	405,80	337,07	16,1046	298,74	4,5528
Zurich	2,6308	1,5540	24,7059	–	83,2351	3,9846	73,7542	1,1277
	2,6337	1,5180	24,6429	–	83,0643	3,9686	73,6178	1,1220
Francfort ...	3,2019	1,8670	29,6820	120,14	–	4,7872	88,6094	1,3549
	3,1707	1,8275	29,6672	120,39	–	4,7778	88,6275	1,3507
Bruxelles ...	66,885	39,00	6,2003	25,0965	208,89	–	18,5097	2,8301
	66,3638	38,25	6,2094	25,1976	209,30	–	18,5500	2,8271
Amsterdam ..	3,6135	2,1070	33,4976	135,58	112,85	5,4026	–	1,5290
	3,5776	2,0620	33,4740	135,84	112,83	5,3908	–	1,5240
Milan	2363,27	1378	219,08	886,74	738,08	35,3333	654,01	–
	2347,66	1353	219,64	891,30	740,35	35,3725	656,16	–
Tokyo	227,41	132,60	21,0810	85,3282	71,0230	3,4000	62,9330	0,0962
	226,94	130,80	21,2338	86,1660	71,5732	3,4196	63,4336	0,0967

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 juillet, 4,7436 F contre 4,77095 F.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La remontée des taux allemands

Le grand rééquilibrage entre taux d'intérêt européens et américains évoqué dans ces colonnes au début du mois de juillet s'est poursuivi cette semaine avec le relèvement, très attendu, du taux des avances sur titres à la Banque fédérale d'Allemagne (Lombard), porté de 4,5 % à 5 %. Ce taux avait été abaissé de 5 % à 4,5 % le 5 novembre dernier pour plaire aux Etats-Unis et freiner la baisse du dollar : il revient donc à son niveau initial. Son relèvement était logique après trois augmentations du taux des pensions de la Bundesbank, porté successivement, depuis le 21 juin dernier, de 3,25 % à 4 %.

Le taux Lombard, on le sait, s'applique aux avances à très court terme (sept jours) que la banque centrale fait, en dernier ressort, aux établissements bancaires, à un coût supérieur au taux du marché ou à celui des pensions qui, lui, constitue véritablement le taux directeur. Son relèvement ne se produit donc qu'en dernier, ratifiant ainsi une hausse des autres moyens de refinancement des banques. Outre-Rhin, un tel relèvement avait été largement anticipé, le loyer de l'argent au jour le jour ayant, auparavant, sensible*ment augmenté en passant à 4,50 %*.

Après la décision sur le Lombard, les taux allemands ont continué de progresser. A la veille du week-end, le loyer de l'argent au jour le jour dépassait légèrement 5 %, à deux points seulement du taux français (7 %-7 1/8 %), ce qui réduit à un demi-point seulement l'écart entre les deux pays, compte tenu d'une inflation supérieure de 1,5 point en France par rapport à ce qu'elle est en Allemagne.

Cette hausse du court terme pousse à la hausse les taux à long terme en RFA, où le rendement des emprunts d'Etat à dix ans dépasse maintenant 6,90 %, en route vers les 7 %, l'écart avec les rendements français, là aussi, devenant légèrement supérieur à 2 points (9,20 % – 9,30 % en France pour les émissions similaires).

On s'aperçoit aisément qu'un tel phénomène *ne ravit* pas M. Pierre Bérégovoy, notre grand argentier, qui a fait de la baisse des taux en France son cheval de bataille. Au micro de RTL, le ministre a indiqué *néanmoins qu'il « ne [croit] pas que le relèvement du taux d'intérêt soit général »*. Faisant allusion à la hausse du taux Lombard de la Bundesbank et aux abaissements pratiqués en France, il a jugé qu'*« il n'est pas sain que pendant plusieurs mois les comportements ne coïncident pas »*.

Pour M. Bérégovoy, les mouvements observés actuellement en RFA et en Grande-Bretagne s'expliquent *« par des raisons qui tiennent à leur économie »*. *« En France, nous avons abaissé les taux, et j'entends bien persévérer dans cette voie au fur et à mesure que nous allons faire reculer l'inflation. La leçon que je tire de ces décisions en sens contraire, c'est qu'il faut développer la concertation à l'échelle de l'Europe. Il y a une réunion des ministres de l'économie et des finances des pays de la CEE à la mi-septembre, précédée par une réunion du Conseil économique et financier franco-allemand, où je serai avec le gouverneur de la Banque de France, et nous allons voir ce que nous pouvons faire ensemble pour rapprocher la politique économique et monétaire de nos deux pays. »* Nobles paroles et louables intentions, mais l'auteur devra prendre en compte, précisément, les soucis allemands (baisse du mark) et britanniques (surchauffe de l'économie).

En tout cas, le relèvement du taux Lombard allemand n'a en rien freiné la hausse du dollar et la baisse du mark, et sur les marchés financiers internationaux on voit déjà la Bundesbank relever encore son taux d'intervention.

Aux Etats-Unis, l'annonce d'une hausse de 4,1 %, en rythme annuel, au deuxième trimestre de l'indice implicite des prix lié au PNB *(GNP price index)* a jeté un froid. Cette hausse, la plus élevée depuis 1984, a provoqué une augmentation des taux américains à long terme, le ren*dement de l'emprunt* du Trésor à trente ans poussant une pointe à 9,27 % avant de finir la semaine à 9,22 %. La seule question que se posent les opérateurs outre-*Atlantique est la suivante* : l'inflation va-t-elle repartir ? M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, tout en indiquant que les données statistiques des quatre dernières *semaines* n'avaient pratiquement pas modifié la politique de ladite Réserve, a concédé qu'il avait été *« un petit peu surpris »* par l'augmentation de l'inflation au *deuxième trimestre* 1988, la trouvant *« un peu plus importante qu'il ne l'*[avait] *escomptée »*.

Une indication intéressante vient d'être donnée aux Etats-Unis, où les prix des produits importés ont augmenté de 2,7 % au deuxième trimestre 1988 contre 1,2 % au premier trimestre et enregistré une hausse de 6,3 % en un an. Suivant les thèses de l'économiste britannique Stephen Marris, cette hausse des prix des produits importés aux Etats-Unis aurait dû, logiquement, se produire plus tôt, *en liaison avec la baisse du* dollar depuis plus de deux ans. Mais elle a été absorbée par la réduction des marges importantes prélevées par les importateurs américains et les exportateurs étrangers. Depuis le début de 1988, ces marges ayant été consommées, les prix des produits importés aux Etats-Unis commencent à monter, avec le retard habituel dans un pays où, traditionnellement, les délais de réponse sont longs.

En France, l'incertitude sur l'évo*lution mondiale des taux d'intérêt* pèse toujours sur les marchés, notamment le MATIF où l'activité a sensiblement fléchi à l'occasion des départs en vacances avec seulement *15 000 à 20 000* contrats par séance. A la veille du week-end toutefois, et toujours à la veille des grands départs d'été, des rachats de vendeurs ont fait monter un peu les cours de *l'échéance septembre*, à 103,40, un peu au-dessus des 103 habituels.

Sur le front des émissions, peu alimenté et partiellement déserté par des opérateurs avides de goûter un repos bien mérité, deux émissions seulement, d'un milliard de francs chacune. La première a été l'emprunt du Crédit national, extrêmement classique, d'une durée courte (sept ans), émis à 99,84 % d'un taux nominal de 8,60 %, ce qui lui confère un rendement de 8,63 %.

Le démarrage a été lent, car ce rendement a été jugé un peu tiré par rapport aux 8,75 % promis par le marché secondaire, mais la rareté actuelle des émissions a fait que le placement a été, finalement, satisfaisant en raison de la qualité de la signature du Crédit national. Finansder, l'organisme qui émet pour les SDR, a levé également un milliard de francs à sept ans et cent vingt jours, à 98,43 % d'un rendement normal de 9 %, ce qui a toutefois ramené le rendement réel à 8,77 %, du fait que le premier coupon ne sera versé que le 20 décembre 1989. L'accueil a été plutôt tiède.

F. R.

Le Monde

En fin de semaine

Forte hausse du dollar

Les banques centrales ont dû intervenir massivement vendredi 29 juillet pour freiner la hausse du dollar, qui a monté essentiellement vis-à-vis du mark et des monnaies européennes, augmentant très peu par rapport au yen. L'intervention de la Banque fédérale d'Allemagne a été la plus vigoureuse qui ait été enregistrée depuis le début de l'année, afin d'empêcher le cours du dollar de dépasser 1,88 DM, ce qui correspond à 6,34 F à Paris. Elle a été assistée par la Réserve fédérale des *Etats-Unis, très active, elle* aussi, et par les banques centrales suisse, néerlandaise et italienne, pour un montant global estimé à 2 milliards de dollars.

Cette poussée du dollar a été provoquée par l'annonce d'une solide progression de l'activité économique aux Etats-Unis et par la conviction que les autorités monétaires américaines seront contraintes de relever leurs taux. Les capitaux continuent à fuir l'Allemagne fédérale, qui va, *très probablement, être amenée* à relever à nouveau ses taux d'intérêt, la liberté d'action de la Bundesbank étant limitée par la nécessité de ne pas adopter une politique trop divergente de celle de la France, soucieuse, elle, d'abaisser ses taux.

ITALIE

Le ministre de l'intérieur est soupçonné d'avoir favorisé des négociations avec les Brigades rouges par l'intermédiaire de la Mafia

ROME
de notre correspondant

La démission du ministre italien de l'intérieur, le démocrate-chrétien Antonio Gava, a été réclamée avec insistance, le vendredi 29 juillet, par tous les partis d'opposition, de *la* gauche communiste au MSI en passant par *le petit Parti radical. Le* motif d'une telle démarche, ici peu fréquente ? Le nom de M. Gava a été cité par un magistrat, M. Carlo Alemi, dans son enquête sur une affaire qui avait fait grand bruit au début des années 80 : l'enlèvement, par les *Brigades rouges, le 27 avril* 1981, de M. Ciro Cirillo, alors membre de l'exécutif de la région Campanie et personnalité fort influente de la Démocratie chrétienne napolitaine.

Les BR, alors aux abois, demandaient une énorme rançon pour relâcher un homme dont la fortune personnelle, *ou du moins familiale, était* avérée. Elles étaient entrées en contact avec la Camorra, la Mafia napolitaine, au moins pour servir d'intermédiaire dans les négociations. En face, on vit la Démocratie chrétienne se mobiliser pour sauver à tout prix le camarade de parti séquestré, en *parfait désaccord avec* la position de fermeté qui avait prévalu dans le cas de l'enlèvement, trois ans plus tôt, du président du parti, Aldo Moro, et qui demeurait la ligne officielle.

Selon le *magistat* enquêteur, les personnalités influentes de la DC ont vivement poussé les membres des services secrets à prendre leur part dans les négociations. Des hauts fonctionnaires de l'Etat italien se sont succédé une douzaine de fois au moins dans la prison d'Ascoli Biceno pour y rencontrer Raffaele Cutolo, *chef de* la Nouvelle Camorra organisée (NCO), une des deux « familles » rivales de l'association criminelle. Outre la mise au point du versement d'une rançon de 20 millions de francs environ (dont plus de la moitié pour la Camorra et le reste pour *les Brigades rouges*), on convint aussi de l'attribution d'adjudications à des entrepreneurs amis de la société mafieuse, du transfert de certains détenus de telle prison à telle autre où des exécutions de « traîtres » devaient avoir lieu, et même de la livraison d'un stock de mitraillettes à l'organisation criminelle. La plupart de ces promesses *ont été tenues,* et M. Cirillo a été libéré au bout de trois mois.

Parmi les personnalités démocrates-chrétiennes que le juge soupçonne – sans les avoir inculpées – d'avoir au moins favorisé ces louches combinaisons, figurent rien moins *que M. Gava et le numéro deux du* parti démocrate-chrétien, M. Vincenzo Scotti, tous deux Napolitains. Le secrétaire adjoint se serait même rendu à la prison pour rencontrer le chef camorriste. Les deux hommes – ainsi que l'ex-secrétaire du parti, *M. Flamino Piccoli, lui aussi mis* en cause – se sont vivement élevés contre une méthode judiciaire consistant à lancer le soupçon sans procéder à l'inculpation ou réclamer, s'agissant de parlementaires, la mise en route des procédures *ad hoc.*

M. Gava, quoique vieux cheval de retour, est l'étoile montante de la DC. Il *est récemment* devenu le chef d'un courant de centre droit qui aspire au prochain congrès, début 1989, à reprendre les rênes d'un parti que dominait depuis des lustres le courant de centre gauche, dit « de base », dirigé par l'actuel président *du conseil, M. Ciriaco De Mita.*

JEAN-PIERRE CLERC.

Fin du conflit à l'imprimerie Didier

Trois cent dix-huit salariés de l'usine reprennent le travail lundi 1er août

Un accord définitif est intervenu, vendredi 29 juillet, entre l'imprimeur *Jean Didier et le syndicat du* Livre CGT, mettant ainsi un terme à un conflit qui avait commencé à la mi-juin et avait été marqué d'incidents très violents. L'accord, qui prévoit essentiellement la reprise du travail lundi 1er août par trois cent dix-huit *salariés de l'entreprise* – dont les dix-neuf délégués du Livre CGT contre lesquels était engagée une procédure de licenciement – a abouti à l'issue d'une négociation menée tambour battant par le médiateur, M. Jean Miot, président du Syndicat patronal de la presse parisienne. Il avait été nommé par le *ministre du travail pour renouer un* dialogue entre le PDG de l'imprimerie de Massy et le responsable du comité intersyndical du Livre parisien, M. Roger Lancry.

L'entente finale, dont les partenaires se sont immédiatement réjouis, contraste en effet avec le climat d'hostilité qui a régné ces six dernières semaines autour de l'imprimerie Didier, en lock-out depuis la mi-juin. En jeu : la réintégration dans l'entreprise des vingt-quatre salariés – dont dix-neuf délégués CGT à statut protégé, – dont M. Jean Didier avait demandé le licenciement à l'inspection du travail de l'Essonne pour avoir, selon *lui, commis voies de fait et dépréda*tions. Inquiet, d'autre part, de l'avenir de l'imprimerie de Massy et de l'évolution des conditions de travail, le syndicat du Livre avait donc fait de l'affaire une sorte de conflit exemplaire, appelant à la solidarité de tous ses membres en multipliant les coups de main, en saisissant et en *détruisant des milliers de magazines* imprimés dans d'autres usines Didier ou chez des sous-traitants. Lundi 25 juillet, des affrontements violents se produisaient entre une soixantaine de vigiles armés de fusils à pompe recrutés par M. Didier et les militants du Livre, lesquels décidaient d'occuper l'usine. Un tournant grave qui *entraînait dès lors les* adversaires à reprendre, sous l'égide de M. Jean Miot, le dialogue et à manifester leur intention d'aboutir très rapidement à un accord (*le Monde* du 29 juillet). Une première phase de négociations aboutissait, mercredi, à la levée du lock-out : M. Jean Didier acceptait de rétablir courant électrique, gaz et eau et le personnel se mettait à remettre les installations en état de marche. Vendredi soir, l'accord était annoncé par trois communiqués simultanés.

M. Jean Miot rend hommage aux deux partenaires de la négociation, MM. Didier et Lancry, qui ont su, selon lui, *« dépasser les séquelles laissées par ce conflit et faire la preuve de leur responsabilité, de leur professionnalisme et de leur souci de préserver l'intérêt bien compris de l'entreprise et de la profession ». « Le dialogue social,* conclut-il, *est toujours fructueux. »* De son côté, M. Jean Didier, le PDG de l'imprimerie, affirme avoir *« obtenu de l'organisation syndicale les garanties que tout a été mis en œuvre pour que la sérénité et l'ordre social soient respectés ». « J'y serai particulièrement vigilant,* déclare-t-il, en se réjouissant *de la reprise du dialogue social. »*

Enfin, M. Roger Lancry, secrétaire *général de la Fédération des* industries du livre et du papier carton CGT-Ile-de-France, précise que l'accord porte non seulement sur la reprise du travail à Massy, dès lundi, mais aussi sur *« la pérennité du site de Massy, le réexamen des conditions de travail, l'engagement à des rencontres régulières, notamment sur les projets industriels de M. Didier en Ile-de-France, le maintien d'un climat social serein et dans le respect réciproque ».* Et d'en appeler la profession à se rassembler lundi, à 14 heures, devant l'imprimerie *« pour saluer sa réouverture ».*

A. Co.

YOUGOSLAVIE

La crise du Kosovo provoque des affrontements au sein de la Ligue des communistes

Le plénum du comité central de la Ligue des communistes yougoslaves (LCY) consacré à la situation dans la région autonome du Kosovo s'est ouvert vendredi 29 juillet à Belgrade dans une atmosphère tendue. Bien que la manifestation prévue par les Serbes du Kosovo ait été officiellement *annulée, plusieurs* centaines de personnes étaient arrivées dans la matinée à Belgrade pour apporter leur appui au chef de la Ligue communiste serbe, M. Slobodan Milosevic, qui réclame le rétablissement de la tutelle directe de la Serbie sur ses deux régions autonomes du Kosovo et de Voïvodine.

Depuis plusieurs semaines, cette question ne cesse d'alimenter une *tension croissante* en Yougoslavie. Devant le refus des dirigeants communistes des deux provinces autonomes d'accepter une limitation des pouvoirs reconnus par la Constitution de 1974, les dirigeants du parti serbe ont appelé la population serbe *de ces deux régions à exprimer* ouvertement leur mécontentement. Des dizaines de réunions de soutien ont également été organisées en Serbie.

Dès l'ouverture du plénum, les membres du comité central ont débattu pendant une heure pour savoir s'ils devaient condamner l'attitude de M. Milosevic. Critiquant ouvertement ce dernier, un des dirigeants de la LCY, M. Franz Setinc, membre de la direction collégiale de la ligue, a estimé que *« les rassemblements nationalistes, les manifestations publiques, les déplacements de masse vers d'autres régions du pays et les pressions non démocratiques »* ne font qu'*« aggraver une situation devenue dangereuse ».* Il a également souligné l'urgence de redresser *« le cours négatif »* de la situation au Kosovo, que des milliers de Serbes et de Monténégrins ont quitté par crainte *des nationalistes* albanais.

Le Kosovo, peuplé aujourd'hui de 1,7 million d'habitants d'origine albanaise et d'une faible minorité de Serbes, avait été le théâtre en 1981 d'émeutes sanglantes. Un rapport au Parlement faisait état jeudi de cent vingt-huit attaques contre des Serbes dans la région au cours des quinze derniers mois.

L'armée a également annoncé la découverte de huit complots nationalistes albanais dans ses rangs, impliquant au *total* soixante-neuf soldats. – *(AFP, Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 30 juillet 1988 a été tiré à 498 870 *exemplaires*

La Conférence de Vienne (CSCE) suspendra ses travaux pendant trois semaines à partir du 6 août

Vienne *(AFP).* – La Conférence sur la sécurité et la coopération en *Europe (CSCE) a décidé, vendredi* 29 juillet, de suspendre ses travaux pendant trois semaines, du 6 au 28 août inclus, afin de permettre aux délégués des trente-cinq pays participants de procéder à des consultations dans leurs capitales respectives.

Cette décision fait suite à un débat de procédure qui a duré toute la semaine et paralysé la Conférence, *alors que Paris et Bonn* pressaient les délégués de renoncer à leurs vacances pour accélérer les travaux en vue de l'élaboration d'un document final. Celui-ci devrait permettre l'ouverture, avant la fin de l'année, de la négociation sur le *désarmement conventionnel en* Europe, dont le mandat est déterminé à Vienne. *Les pays neutres et* non alignés avaient initialement proposé une pause de sept semaines.

Groupe de rédaction

La plupart des participants ont estimé qu'une telle précipitation était prématurée, étant donné que trop de questions demeuraient en suspens, tant dans le domaine humanitaire (opposition de la Roumanie, *clauses échappatoires proposées par* l'URSS et la Bulgarie) que militaire (les armes à double capacité classique et nucléaire) et économique (réticences américaines, selon les pays de l'Est, à l'ouverture d'un large débat sur ce sujet dans le cadre du processus de la CSCE), qui constituent les trois volets de la *Conférence.*

Un groupe de rédaction au niveau des trente-cinq chefs de délégation a été constitué vendredi pour tenter de débloquer ces divergences entre l'Est et l'Ouest. Jusqu'à présent, les pays neutres et non alignés étaient chargés d'élaborer des formules de compromis. Celles-ci avaient été résumées dans un projet de document final déposé le 13 mai dernier. *Ce nouveau groupe de travail aura* les pouvoirs d'une « mini-conférence plénière ».

Les consultations entre les vingt-trois pays des deux alliances militaires (OTAN et pacte de Varsovie) chargés d'élaborer, en marge de la CSCE, un mandat de négociation sur le désarmement conventionnel, se poursuivront au même *rythme* que ceux des trente-cinq.

URSS

Premier film de fiction sur la guerre afghane

Le premier film de fiction soviétique consacré à la guerre afghane et au problème de la réinsertion des anciens combattants est en cours de montage à Moscou. Sa sortie sur les *écrans* est *prévue* pour octobre. Le correspondant de l'AFP a pu assister à une projection privée de ce (très) long métrage (3 heures). *« Ce qui m'intéresse,* explique le réalisateur Alexeï Saltykov, *ce n'est pas la barbarie de ces huit ans de combat, mais à quel point il est dur pour nos soldats de se réintégrer. C'est le problème numéro un dans notre pays. »* Le titre du film est d'ailleurs significatif : *On en a assez bavé !*

La première partie du film se passe sur le terrain où le tournage a duré trois semaines (les scènes de combat ont été prises dans le Turkestan soviétique). La seconde est *située en Sibérie. Les anciens* combattants travaillent sur un chantier *et doivent faire face à l'incompré*hension des ouvriers qui ne leur pardonnent pas leur ardeur au travail et leur moralité. La fin du film, en cours de montage, est encore plus pessimiste. La veuve de l'un des héros tués au combat devient *prostituée et les soldats démobi*lisés ne savent plus quoi faire face à une société qui les rejette.

L'accident de l'Airbus A-320

Pas de vols spéciaux sans autorisation de la direction générale *nous déclare M. Friedmann*

M. Jacques Friedmann, président d'Air France, nous a déclaré, samedi 30 juillet en fin de matinée, après la publication du rapport d'enquête sur l'Airbus A-320, *« que les procédures en vigueur qui président à l'organisation des meetings ne sont peut-être pas parfaites, mais qu'elles n'avaient jamais fait l'objet de critiques ou d'observations de la part des autorités administratives compétentes ».*

A propos du renforcement des mesures de sécurité, le président d'Air France rappelle que, *« dès le lendemain de l'accident de Mulhouse, il a interdit la participation des avions de sa compagnie à quelque meeting que ce soit ».* Il a annoncé que, *« à partir du 1er août, tous les vols spéciaux demandés à Air France (autres que les vols supplémentaires ou de remplacement sur les lignes régulières) seront soumis à autorisation explicite de la direction générale de la compagnie, au vu de leur programme précis et des conditions d'exécution ».*

Enfin, M. Friedmann indique qu'il a demandé, le 22 juillet, à un inspecteur général du personnel navigant d'Air France, *M. Pioger,* de lui remettre, le 15 septembre, *« un rapport relatif à toutes les procédures en cours à la compagnie, relatives à la sécurité »,* et de lui proposer, éventuellement, *« une modification de la réglementation, si nécessaire ».*

(Lire nos informations page 11.)

La fin d'une époque

Le dernier club Playboy fermé aux Etats-Unis

C'est la fin d'une époque. Le dernier Club Playboy des Etats-Unis, à Lansing (Michigan), a fermé ses portes vendredi 29 juillet, mettant fin à une tradition vieille de vingt-huit ans.

Les serveuses « petits lapins » ont rangé pour la dernière fois au vestiaire leurs bustiers avantageux, *leurs talons aiguilles, leurs* longues oreilles et leurs queues *en pompon, victimes* de la libéralisation des mœurs et de la prolifération des bars pour célibataires, dont beaucoup présentent des danseuses nettement plus déshabillées.

Après l'ouverture en 1960 à Chicago du premier des Clubs Playboy par le célèbre Hugh Hefner, *créateur* du magazine *Playboy,* quelque trente autres clubs s'étaient ouverts aux Etats-Unis. Et puis, dans les années 70, le *chiffre d'affaires a baissé.*

Au lendemain de la dernière soirée, les souvenirs du *Club* Playboy de Lansing – menus *reliés de cuir, vitres gravées au* logo Playboy et photographies des *personnalités qui ornaient* les murs – seront vendus aux enchères au profit d'une organisation caritative. – *(AFP.)*

EN BREF

● ***CHINE-URSS : prochaine rencontre entre les présidents chinois et soviétique.*** – Les présidents chinois et soviétique, MM. Yang Shangkun et Andreï Gromyko, doivent se rencontrer à Pyongyang le 9 septembre, lors du quarantième *anniversaire de la Corée du* Nord, a-t-on appris vendredi 29 juillet *de source est-européenne.* Cette rencontre constituera la première entrevue sino-soviétique de ce niveau depuis les années 60. – *(AFP).*

● **INDE : fin d'une mutinerie de *policiers au Gujerat.*** – Les officiers de police de l'Etat du Gujerat (ouest de l'Inde) ont cessé, vendredi 29 juillet, une grève de six jours. Les policiers s'étaient mutinés parcequ'ils étaient envoyés au Pendjab pour combattre les séparatistes sikhs, armés de fusils d'assaut chinois, alors qu'ils ne disposent que de fusils datant de la deuxième guerre mondiale. – *(AFP.)*

● **INDE : épidémie de choléra et de gastro-entérite : six cents morts.** – La double épidémie de choléra et de gastro-entérite a déjà fait six cent dix-huit morts en Inde *depuis* le début de la saison des pluies le mois dernier, a rapporté le 29 juillet l'agence United news of India. Dans la capitale New-Delhi, plus de 1 000 nouveaux cas ont été signalés vendredi et au moins sept personnes sont décédées, ce qui *porte* à cent quatre-vingt-onze le nombre des morts depuis le début de l'épidémie. – *(AFP.)*

● **TCHÉCOSLOVAQUIE : la mère d'un porte-parole de la Charte 77 exclue du parti.** – *Mme Bozena Devata, mère de Stanis*lav Devaty, l'un des porte-parole actuels du mouvement de défense des droits de l'homme Charte 77, a été exclue du Parti communiste tchécoslovaque pour avoir *« refusé de condamner publiquement les opinions de son fils »,* rapporte le mensuel d'opposition *Lidové Noviny,* reçu *vendredi 29 juillet.* – *(AFP.)*

● **VIETNAM : les recherches de « disparus » américains.** – Le président Reagan s'est déclaré, vendredi 29 juillet à Washington satisfait *de l'engagement de Hanoï à* régler rapidement le problème des soixante-dix soldats américains portés disparus pendant la guerre du Vietnam, tout en notant que de telles promesses n'avaient pas été tenues par le passé. – *(Reuter.)*

● **L'Etat vend à la *Société* générale les droits de vote associés aux certificats d'investissement privilégiés.** – L'Etat a cédé le 29 juillet à la Société générale les droits de vote associés aux 1 253 272 certificats d'investissement *privilégiés* qui représentent 2,24 % du capital de la banque. Les certificats d'investissement, émis par les nationalisées depuis 1984, s'apparentent à des actions sans droit de vote.

Prévu par des textes législatifs et entériné par l'assemblée générale extraordinaire de la Société générale, le rachat des droits de vote, qui seront cédés à titre gratuit aux porteurs de certificats d'investissement privilégiés, permettra de convertir ceux-ci en actions privilégiées B, qui ne seront pas interchangeables avec des actions ordinaires et seront donc cotées sur une ligne différente.

● **Mort du pianiste Georges, Solchany.** – Le pianiste Georges Solchany est mort le 27 juillet à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans. Né en 1922 à Budapest (Hongrie), où *il* avait fait ses études musicales, Grand Prix Liszt en 1942, il s'était établi à Paris au lendemain de la seconde guerre mondiale et avait commencé une brillante carrière internationale. Partenaire de David Oïstrakh, de Léonide Kogan, du Quatuor Vegh et du Quatuor hongrois, c'est à la musique de chambre qu'il avait principalement choisi de consacrer son talent.